



Mairie du 15^{ème} arrondissement

Direction Générale des Services

P.V. N° 04/XV/2008

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

Lundi 19 mai 2008

-Transcription des débats-

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues, nous allons ouvrir notre séance. L'ordre du jour est un peu chargé, donc nous allons commencer aussitôt. J'ai un pouvoir de Madame FERHAT à Madame MALASSIS. Y a-t-il d'autres pouvoirs ? Madame Isabelle ROY à Monsieur Claude DARGENT.



Désignation des secrétaires de séance.

Nous allons désigner les secrétaires de séance habituels. Ensuite nous devons adopter le procès-verbal de notre séance du 14 avril.



1. Adoption du procès-verbal du conseil du 14 avril 2008.

Y a-t-il des observations ? Non. Adopté.



2 – Information par le responsable de la Direction de la Voirie et des Déplacements sur :

- les travaux de voirie des secteurs Beaugrenelle et Convention,
- l'extension des stations Vélib' dans l'arrondissement.

Ce point de l'ordre du jour appelait une information par les responsables de la Direction de la Voirie et des Déplacements, sur un certain nombre de travaux d'ordre exceptionnels dans notre arrondissement et récents, à savoir, les travaux de voirie dans les secteurs Beaugrenelle et Convention.

J'ai souhaité également que nous puissions aussi évoquer l'extension d'un certain nombre de stations vélib' dans notre arrondissement. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé au fonctionnaire compétent, Monsieur Le DOUR de venir informer notre Conseil d'arrondissement de ces travaux qui sont d'une ampleur inhabituelle. Ils ont été décidés sous l'ancienne mandature et ont commencé puisque, comme vous le savez, les travaux de la place Charles Michels ont commencé il y a quelques jours. Les riverains, s'en rendent bien compte aujourd'hui puisqu'ils sont extrêmement embarrassés par ces travaux. Par ailleurs, le marché Convention a été déplacé jeudi dernier. Comme nous avons pu le faire pour la population qui a été réunie à deux ou trois reprises pour Convention et Charles Michels, ou pour le conseil de quartier notamment de Emeriau/Zola qui a été réuni pour l'aménagement de la place Charles Michels et bien j'aurais souhaité que les fonctionnaires de la Mairie de Paris viennent informer simplement notre Conseil parce que je ne vois pas pourquoi notre conseil qui est particulièrement légitime, puisque élu au suffrage universel et récemment de surcroît, ne pourrait pas obtenir des informations de l'administration parisienne. Il se trouve que l'on m'a répondu que les fonctionnaires de la Mairie de Paris ne viendraient pas s'exprimer devant le conseil d'arrondissement.

J'ai d'ailleurs, à partir de là, écrit une lettre au Maire de Paris pour lui dire que je pensais que les fonctionnaires compétents, notamment les ingénieurs de la Voirie, étaient sans doute les mieux habilités pour nous donner des informations précises dans le cadre d'une information de notre conseil, plutôt que ce soit les élus qui parlent de sujets aussi techniques. C'est le cas pour le réseau vélib' puisque une cinquantaine de stations doivent être agrandies, ce qui est assez considérable et ce qui va entraîner beaucoup de modifications pour les riverains. L'Adjointe chargée des transports et des déplacements, Madame LEPETIT, m'a demandé de rendre mon avis pour le 21 mai, ce qui ne laisse pas beaucoup de temps pour étudier tout ça. Bref je pense que ça contrevient peut-être d'ailleurs à l'article 36 de la loi PLM qui prévoit que le Maire d'arrondissement dispose, en tant que de besoin, des services de la commune et que des fonctionnaires municipaux participent couramment à des réunions comme je le disais tout à l'heure, d'information pour la population, des CICA, des conseils de quartier, des réunions sur place etc.... et je trouve un peu étonnant qu'un Conseil d'arrondissement ne puisse pas bénéficier de ces informations surtout en fonction de la complexité des sujets abordés. C'était simplement le souci que j'avais de favoriser votre information et la concertation ici qui me paraissent être indispensables pour notre vie démocratique locale et qui m'avait amené à faire ces propositions qui avaient été acceptées d'ailleurs aussi bien par l'ingénieur de la Voirie que par le Directeur de la Voirie de la Mairie de Paris. Je n'en fais pas une affaire. Nous allons procéder autrement et donc j'ai demandé à l'Adjoint compétent, Franck LEFEVRE, de se substituer, si je peux dire, à la technicité et au savoir-faire des fonctionnaires de la Mairie de Paris en nous présentant ces projets, peut-être plus succinctement, avec moins d'éléments techniques que ça n'aurait été le cas si ça avait été l'ingénieur de la voirie.

Alors dans un premier temps, nous aborderons les travaux sur le secteur Beaugrenelle notamment de la place Charles Michels où les travaux ont commencé dès la mi-mai, puis nous parlerons également du déplacement du marché Convention. Aussi, dans un deuxième temps, nous évoquerons, parce que je pense que là aussi, vous êtes tout à fait fondé à vous exprimer, l'agrandissement d'une cinquantaine de stations vélib' dans notre arrondissement ; ce n'est pas un dossier que je vais garder par devers moi en rendant un avis seulement personnel sur le sujet.

Alors, je crois, que, avant que je passe la parole à Monsieur LEFEVRE qui va essayer de s'en sortir avec le power point qui est mis à sa disposition, Madame HIDALGO a souhaité prendre la parole.

Anne HIDALGO : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il va de soi que les services de la Ville sont là pour aider les élus, appuyer l'exécutif municipal, aider les Maires

d'arrondissement dans la tâche qui est la leur. En revanche, c'est une règle générale qui ne s'applique pas qu'au 15^{ème} mais à tous les arrondissements de Paris. Il est en effet difficile pour les Directeurs de la Ville, de venir expliquer dans chaque arrondissement telle ou telle délibération ou des points je dirai importants bien sûr pour la vie de l'arrondissement. Sur des thèmes locaux, les circonscriptions territoriales peuvent apporter des éléments. Il est difficile de mobiliser les directeurs de la Ville dans les 20 Conseils d'arrondissement, je crains qu'ils ne feraient plus que ça. En revanche, vous le savez, puisque nous avons eu l'occasion d'avoir la présence des services de la Ville, lors de la précédente mandature, pour l'exposé de grands projets, je pense à des P.O.S., à l'élaboration du PLU, je pense à un certain nombre de projets structurants pour Paris, à des réunions très importantes. Donc c'est une règle qui vaut pour l'ensemble des arrondissements et pas uniquement pour le 15^{ème} et qui est quand même un souci légitime de ne pas mettre les directeurs de la Ville en situation d'être systématiquement, sur chacun des projets de délibération, sollicités par les arrondissements, parce que les pauvres, ne s'en sortiraient plus.

Monsieur le Maire : Sans vouloir polémiquer aucunement, parce qu'il ne s'agit pas de ça, mais il s'agit vraiment de travailler dans les meilleures conditions et si possible dans le consensus. Je voudrais quand même dire qu'il n'était pas question, sauf s'il souhaitait venir, d'accueillir le Directeur de la Voirie de la Ville de Paris, Monsieur LAGUET, mais simplement l'ingénieur chargé du 15^{ème}, Monsieur Le DOUR, qui se faisait une joie de venir dans ce Conseil avec l'accord que m'avait confirmé d'ailleurs son Directeur, Monsieur LAGUET.

Anne HIDALGO : Je vous dis ce qu'il en est, pour que l'information soit complète et sans volonté nullement de vouloir polémiquer.

Monsieur le Maire : Madame HIDALGO, je ne vous ai pas donné la parole, je vous la donnerai bien volontiers si vous en faites la demande, mais je pense vous, moins qu'une autre qui avez souvent l'occasion de présider le Conseil de Paris, en remplacement du Maire dans les conditions que l'on sait, ne devez prendre la parole de façon anarchique dans notre Conseil. N'est-ce pas ? et je vous en remercie.

Je voudrais simplement dire dans un premier temps que Monsieur LAGUET avait donné son accord et c'est ensuite, c'est vrai puisque j'étais présent à cette réunion au cours de laquelle je lui ai demandé de venir simplement informer notre Conseil avec Monsieur Le DOUR. Il m'avait donné son accord. Il s'est ensuite retourné vers la Ville qui lui a demandé de ne pas venir. Mais nous allons nous débrouiller autrement. Ce qui compte, c'est que nous ayons plutôt une obligation de résultat plutôt qu'une obligation de moyen. Nous allons montrer que nous avons des élus particulièrement compétents, comme Monsieur LEFEVRE qui essaie de se débrouiller avec les plans particulièrement clairs et simples, évidemment à la portée de tous, qui sont affichés sur l'écran devant nous. Maintenant je pense que concernant la forme, nous en avons suffisamment débattu ; maintenant ce qu'attendent les élus et la population c'est que nous parlions du fond. Je donne une dernière fois la parole à Madame HIDALGO.

Anne HIDALGO : Deux précisions : Pour mettre hors de cause Monsieur LAGUET, qui est un Directeur que nous connaissons bien et qui répond à la hiérarchie qui est la sienne, c'est-à-dire au Secrétariat Général de la Ville, je pense qu'il n'a pas pris d'engagement sans en référer au Secrétaire Général. Deuxièmement, lorsqu'il y a des manifestations du public, je vous demande de bien vouloir rappeler les règles à l'ordre dans notre assemblée, comme j'ai l'occasion de le faire lorsque je préside le Conseil de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais donc rappeler une règle puisque le public n'a pas la parole, il n'a pas le droit de manifester ni son approbation ni sa réprobation. Je demanderai donc

à la population de ne pas manifester par aucun signe que ce soit, ni son approbation, ni sa désapprobation.

Monsieur le Maire (à une intervenante dans le public) : Madame, s'il vous plait Madame je vous le demande pour la dernière fois, sinon je serais obligé de vous faire sortir, de ne pas troubler le bon ordre de ce Conseil.

Maintenant Monsieur LEFEVRE va pouvoir nous parler de choses enfin intéressantes, à savoir l'aménagement de la place Charles Michels.

Franck LEFEVRE : Je ne sais pas si on voit bien, peut-on éteindre une partie simplement de la salle si c'est possible. Je commence en attendant que les éclairages soient réglés. Il s'agit là de l'aménagement lié au centre de Beaugrenelle et là, l'aménagement de voirie, plus particulièrement. Je vais distinguer deux choses : la place Charles Michels elle-même et les rues autour du centre Beaugrenelle. Je commence par les rues autour du centre de Beaugrenelle. Pour qu'on soit bien clair, rue de l'ingénieur Keller, rue Linois, et on arrive place Charles Michels. On va tout d'abord parler des aménagements qui vont être faits sur la rue Linois. Sur la rue Linois, il va y avoir la création d'une file pour le bus et les vélos, ce qui signifie une file de bus dans les deux sens, pour les vélos également il y a donc suppression du stationnement des deux côtés ; il y aura donc une file de circulation de chaque côté ; il y aura également le maintien de la zone taxis, dans la rue Linois. Voilà à peu près les aménagements principaux de cette rue.

Ensuite, la rue de l'ingénieur Robert Keller, va subir un recalibrage, des plantations du côté pair, du fait d'un agrandissement des trottoirs du côté pair. La rue va bien être, comme elle l'est actuellement en sens unique, dans ce sens là, sauf que le projet d'aménagement du centre Beaugrenelle a prévu que les livraisons du centre se fassent, dans cette zone là à peu près ; et donc les livraisons du centre se feront en souterrain et non en surface, il y aura un système qui permettra aux camions d'entrer dans un souterrain pour faire les livraisons et pour éviter que les véhicules soient obligés de passer dans toute la rue de l'Ingénieur Keller ; cette rue, je disais qui était à sens unique dans ce sens là sera pour l'extrémité à double sens afin que les camions puissent arriver livrer et repartir sans être obligés de traverser la totalité de la rue ou faire le tour complet. Donc juste le bout de la rue sera à double sens, précisément pour que les camions qui livrent puissent repartir par cette extrémité sans être obligés de repartir dans le trafic de ce côté ci. C'est ce qui se passera sur la rue de l'ingénieur Keller.

Ensuite, sur les quais, la partie nord des quais, c'est-à-dire la partie qui est au nord par rapport à la rue de l'ingénieur Keller, sera piétonnisée, la contre-allée sera piétonnisée, sachant que les accès aux parkings qui existent seront maintenus évidemment. Sur la partie Sud, il y aura une suppression du stationnement et évidemment une mise à double sens de la contre-allée afin de dégager le trafic comme je vous l'ai dit tout à l'heure, dans ce sens là.

Voilà un petit peu ce qui va se passer au niveau des rues qui font le tour du centre commercial. Maintenant on va passer à la place Charles Michels dont l'objectif principal est la sécurisation des cheminements piétons. Je vais essayer d'aller à la bonne page, je crois que c'est la 9, donc voilà l'aménagement de la place dont les objectifs sont l'organisation des espaces publics et la sécurisation des traversées piétonnes. Donc le programme est l'élargissement des trottoirs en fonction des contraintes, l'amélioration et la sécurisation des traversées, la rénovation des sols, chaussées et trottoirs, la modernisation de l'éclairage et de la signalisation tricolore. On va voir ça maintenant. Là, c'est la place telle qu'elle est actuellement, alors je ne sais pas, pour vous situer un petit peu si tout le monde veut, la rue Linois ici, pardonnez-moi parce qu'après c'est la rue des Entrepreneurs ici, la rue Emile Zola ici et la rue Saint-Charles là. C'est clair pour tout le monde ? J'ai Linois ici, Saint Charles ici, Emile Zola dans ce sens, et les Entrepreneurs qui débute là. C'est la rue telle qu'elle est actuellement. Alors, on passe à la diapo

d'après. J'ai dû faire une erreur. Je vous ai dit que c'était le plan de la rue telle qu'elle était maintenant, alors que c'est le plan telle qu'elle sera, pardonnez-moi.

Un des aménagements importants, un des objectifs importants, c'est celui de la sécurisation des traversées piétonnes. La traversée qui, actuellement n'est pas possible, c'est celle-ci et les piétons qui veulent poursuivre la rue Saint Charles sont, soit obligés de faire le tour complet de la place, soit traversent au risque de se faire renverser parce qu'il n'y a pas de traversée piétonne. Donc, là, il y a une traversée piétonne qui permettra aux piétons d'aller plus directement dans ce sens là.

Autre aménagement important, c'est ici, il y a un tourner à droite là et donc il va continuer à exister, mais vous avez vu, il y a une espèce de haricot qui existe actuellement ; ce haricot va être supprimé et rendu aux piétons et cette place sera aménagée et plus particulièrement tout ce qui est en jaune, c'est du bitume, et là je ne sais pas si on voit bien à l'écran, ce triangle là, qui est en face du Mac Do' actuel, sera traité avec des pavés et amélioré de façon que ça fasse un aménagement un peu plus spécifique pour les piétons.

Voilà ce que je peux dire sur les aménagements eux-mêmes de la place Charles Michels sachant que maintenant ce qu'on peut regarder, c'est le phasage des travaux, tel qu'il est prévu. En phase 1, c'est-à-dire celle qui va du 13 mai jusqu'à fin juin 2008, c'est cette partie-là qui va être traitée ça vous donne simplement le phasage des travaux, mais je n'ai pas réussi à avoir le détail des circulations modifiées pendant la durée des travaux. C'est quand même assez compliqué, parce que ça change en fonction des zones qui sont traitées. La première zone traitée c'est celle-ci entre le 13 mai et fin juin 2008. La phase 2, entre fin juin et fin juillet 2008, à nouveau cette zone là, donc on passe en face, la phase 3 entre fin juillet et août 2008, ce sont les surfaces qui sont en bleu et enfin la phase 4 seront traitées comme ça.

Voilà un petit peu le détail des différentes phases, tout ça de façon très macroscopique quand même parce que lorsqu'on rentre dans le détail, on s'en est aperçu lors de la réunion de présentation, c'est très compliqué et les ingénieurs eux-mêmes sont obligés de travailler à plusieurs pour répondre à toutes les questions, parce que ce n'est pas très très simple. Donc effectivement, il y a beaucoup de trafic sur cette place ; le fait qu'il faille refaire tous les feux fait qu'actuellement, il y ait des feux provisoires ; ça marche plus ou moins bien, du moins cet après-midi, les feux étaient tous clignotants ; je ne sais pas si c'est toujours pareil ; ça occasionne d'énormes embouteillages dans le secteur. Voilà ce qu'on peut dire à ce stade sur les travaux sachant quand même que l'aménagement de la place elle-même est un aménagement qui est définitif. En revanche, les aménagements des rues autour du centre commercial, constituent un projet en réflexion, c'est-à-dire que ce sont des intentions mais on nous a dit l'autre soir à la réunion, que pour la rue de l'ingénieur Keller ou la rue Linois, ce sont des idées, pour l'instant, des projets, mais qu'il n'y a rien d'arrêté. Nous sommes un petit peu étonnés, ces aménagements là, à notre sens c'est un aménagement d'ensemble ; cette réflexion doit être menée nous semble-t-il, en fonction de la fréquentation de ce centre notamment par les automobilistes ; lorsqu'on pose la question de savoir quelle sera l'augmentation du trafic liée au nouveau centre, on a beaucoup de mal à avoir des réponses ; notre inquiétude elle est simplement sur ce point là car quand on regarde l'aménagement de la place, en aucun cas, l'aménagement de la place tel qu'il est prévu va permettre de fluidifier le trafic des automobiles ; ça sécurisera effectivement le trafic des piétons, mais ça ne permettra pas d'augmenter la capacité de la place pour accueillir ou encaisser le trafic supplémentaire généré par l'activité commerciale du nouveau centre. A cette question là, nous n'avons pas de réponse. J'en ai terminé pour cet aménagement là, je ne sais pas s'il y a des questions. Je ne suis pas certain d'être en mesure de répondre.

Monsieur le Maire : Il peut y avoir des questions et puis des observations, on n'est pas là que pour poser des questions. Tout d'abord, je voudrais dire deux ou trois mots. C'est vrai que la dangerosité de la place Charles Michels était avérée, c'est vraiment un carrefour d'intersections complexe et l'aménagement de cette place est un vœu ancien du conseil de quartier Emeriau/Emile Zola qui s'est exprimé mi-octobre 2003 sur ce sujet ; bien sûr nous souhaitons que cet aménagement réponde à deux objectifs : le premier qui fait l'unanimité d'ailleurs, c'est de permettre une meilleure intégration des piétons sur cet espace, avec la mise en œuvre, comme on l'a vu, de passages piétons supplémentaires qui vont leur permettre de traverser cette place en passant notamment par son centre et puis aussi l'aménagement des axes qui débouchent sur la place Charles Michels et qui là, appellent un certain nombre de réticences en fonction de l'impossibilité que nous avons aujourd'hui de connaître l'impact du fonctionnement du centre commercial Beaugrenelle. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs et je dois m'en faire le rapporteur devant vous, lors de la réunion de concertation qui a réuni quand même 200 à 300 personnes il y a quelques jours dans cette Mairie, ce qui est revenu, c'est la nécessité de connaître les études de voirie et de circulation sur ce site ; les fonctionnaires de la Mairie de Paris qui étaient présents à cette réunion, nous ont indiqué que cette étude de voirie serait refaite dans quelques mois puisque celle dont ils disposent actuellement est évidemment obsolète.

Nous avons demandé, pour ce qui nous concerne, l'accélération de ces études de façon à ce que les aménagements, sur l'ensemble de ce secteur, puissent tenir compte évidemment des perspectives qui seront impactées par le centre commercial. Ces études d'ailleurs concernent aussi bien la place Charles Michels que les contre-allées sur le quai que le stationnement, etc... Donc là, il y a une nécessité absolue de connaître ces études de voirie et je pense que les fonctionnaires de la Mairie vont tenir compte de cette demande exprimée lors de cette réunion.

Deuxièmement, il y a un certain nombre de modifications du projet qui vient de vous être présenté qui ont été demandées et qui vont être étudiées d'ailleurs par les représentants de la voirie, notamment la modification d'un passage piétons qu'on voit là, de façon que la traversée des rues Emile Zola et Saint Charles en allant de la rue des Entrepreneurs à la rue Linois, se fasse en linéaire plutôt qu'en décroché parce qu'en fait les piétons traversent exactement comme vous le montre la souris, alors que le passage piétons est prévu plutôt en biais, ce qui ne marchera pas. Donc là, il y aura une étude qui sera faite pour voir la faisabilité de cette opération. Les habitants, les riverains ont insisté également sur un traitement de grande qualité du parvis ; comme ça nous l'a été annoncé, devant le Mac Do', ce qui donnera l'apparence, en tout cas, d'une sorte de place ou de placette parce que c'est ce qu'ont demandé aussi les habitants ; plutôt que d'avoir un aménagement de carrefour comme c'est le cas, ce parvis sera étendu, s'il est bien traité, de façon idéale avec un revêtement de qualité et pourra faire l'objet d'une place ou d'une placette. Les bancs, les arbres aussi ont été l'objet d'interventions ainsi que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Voilà un petit peu ce qui est ressorti de cette réunion de concertation qui était très utile car, comme je viens de vous l'indiquer, sur deux ou trois points, un certain nombre de modifications peuvent être mises en œuvre.

Je vais passer la parole aux uns et aux autres, mais je propose aussitôt, si vous en êtes d'accord, que nous puissions aborder dans le cadre de cette discussion, le vœu n°19 parce qu'il concerne ces sujets alors, donc, plutôt que d'y revenir tout à l'heure et rapidement, il serait peut-être opportun que ce vœu concernant l'aménagement de la place Charles Michels puisse être discuté à l'occasion de ce débat.

Il y avait des demandes de parole ? Madame POIRAUT-GAUVIN qui, en même temps présentera son vœu et évoquera ses observations à cette occasion.



19. Vœu au Maire de Paris relatif à l'aménagement de la place Charles Michels présenté par Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Alain DESTREM, Catherine BRUNO et les élus des Groupes UMP et Centre et Indépendants.

Géraldine POIRAULT-GAUVIN : Merci Monsieur le Maire. D'abord je voudrais faire deux ou trois remarques avant de présenter le vœu du Conseil de quartier. D'abord vous remercier d'avoir organisé cette information du Conseil d'arrondissement, cette information qui marque finalement le début d'une nouvelle gouvernance, malgré toute la mauvaise volonté évidente de la Ville de Paris, de la Mairie de Paris, et là, je vise les élus bien entendu et non pas les fonctionnaires pour informer notre conseil d'arrondissement. On voit l'importance de ce projet qui concerne de très nombreuses rues d'un quartier et je suis donc surprise de l'absence des ingénieurs ce soir, d'ailleurs c'est une véritable incompréhension, parce que avec les élus de la gauche, en tout cas sous la précédente mandature, si nous avons bien été d'accord sur un point, une fois n'est pas coutume, c'est la nécessité d'un débat en conseil d'arrondissement sur les aménagements dans ce quartier et notamment sur tous les aspects circulation donc je trouve que cette position ce soir, de Madame HIDALGO, est tout à fait contradictoire avec les débats que nous avons eus dans cette assemblée sous la précédente mandature.

Sur les enquêtes de circulation qui ont été évoquées par plusieurs personnes, effectivement il y a une enquête de circulation dans ce quartier qui avait été faite en février 2006, elle avait été présentée en conseil de quartier, malheureusement pas en conseil d'arrondissement, j'avais souligné à plusieurs reprises la nécessité de le faire pour la bonne information des élus, mais comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, elles ne sont pas communiquées aujourd'hui, parce que tous les chiffres qui ont été, comment dirai-je, retenus dans cette enquête de circulation en 2006 ne sont plus d'actualité. Je suis assez surprise qu'un aménagement aussi important soit réalisé alors que l'enquête de circulation 2006 n'est plus d'actualité, et qu'il faut refaire tous les chiffres et qu'elle nous sera présentée finalement en février 2009, après la réalisation de la place Charles Michels. C'est peut-être mettre un peu la charrue avant les bœufs et en tout cas c'est un projet qui se fait finalement dans l'urgence ; c'est pas dans la sérénité, on aurait pu davantage concerter et consulter.

Alors vous l'avez dit, Monsieur le Maire l'aménagement de cette place est la concrétisation d'un vœu ancien du conseil de quartier Emeriau/Emile Zola, donc, aujourd'hui, je me dois de transmettre et d'informer le conseil d'arrondissement d'un vœu qui a été adopté lors de la dernière séance du conseil de quartier Emeriau/Emile Zola, le 5 février dernier. En fait, le conseil de quartier souhaitait être particulièrement associé à la définition des grands principes d'aménagement de la place Charles Michels, tel est le vœu qui vous est présenté ce soir, je ne vais pas le relire, vous en avez tous pris connaissance, les conseils de quartier ont en tout cas insisté sur la nécessité de trouver une solution compensatoire à la suppression des trop nombreuses places de stationnement dans le quartier Emeriau/Zola, il a insisté sur le maintien et le renforcement de la végétalisation et ils ont attiré tout particulièrement l'attention du Conseil d'arrondissement et des services de la Ville sur le tourne à gauche dans la rue de Javel depuis le quai André Citroën, donc, je ne vais pas relire le vœu qui vous est présenté ce soir, simplement, je voulais dire qu'il faut vraiment être très attentif à la fluidité de la circulation dans ce quartier ; c'est une véritable volonté des habitants et donc il faudrait que le conseil de quartier soit particulièrement associé pendant tout le déroulement des travaux mais aussi pour l'aménagement de ce quartier aux décisions qui seront prises par la Ville et la Mairie centrale. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur DARGENT.

Claude DARGENT : Oui, Monsieur le Maire, chers Collègues, il était tout à fait nécessaire de modifier l'aménagement de la place Charles Michels. Elle illustre cette période

d'ailleurs avec le Front de Seine où le piéton était un peu oublié, même tout à fait oublié dans la ville et où c'était la voiture qui jouissait d'une priorité absolue. Et le résultat, comme cela a été évoqué, cette place Charles Michels avait été conçue pour la voiture, pour les facilités de la voiture ce qui obligeait le piéton soit à des détours tout à fait considérables lorsqu'il voulait aller d'un point à un autre, soit au péril de sa vie, en tous les cas en contravention avec la réglementation, à traverser les voies où il n'y était pas autorisé. Donc je trouve que le réaménagement de cette place est tout à fait emblématique de la nouvelle hiérarchisation des modes de déplacement que nous avons mis en place et que nous entendons bien continuer à mettre en place dans cette ville. C'est le piéton qui doit être prioritaire parce que nous sommes en ville. Quand nous sommes à la campagne, les choses sont différentes, mais en ville, c'est le piéton qui doit être privilégié. Alors après, on peut toujours et il faut discuter tout à fait de telle ou telle modalité de ces changements de façon qu'ils puissent au mieux correspondre aux besoins des habitants. J'ajoute que là, en plus, dans le phasage du projet, au-delà de cette nécessité de réaménager cette voie, il se trouve que le réaménagement de la place ira de pair avec l'achèvement de la place donc c'est une très bonne chose. S'agissant des autres voies évoquées par Monsieur LEFEVRE, il a fort justement souligné combien le réaménagement de la rue Keller visait à limiter au maximum la gêne que les livraisons pourraient occasionner aux riverains en faisant en sorte que ces livraisons n'aient pas à passer par la place Charles Michels mais puissent venir et aller directement sur les quais. S'agissant enfin de la rue Linois, je me félicite au nom de nos collègues des évolutions qui sont envisagées, car contrairement à ce qui avait été avancé, et y compris par une partie des membres de cet hémicycle, le but que nous poursuivons dans le réaménagement du centre commercial est bien de faire en sorte que la circulation automobile continue d'y être contenue.

Un des moyens pour arriver à cet objectif, c'est d'améliorer la desserte par les autres modes de déplacement, ce qui suppose, ce que Madame de PANAFIEU voulait démanteler dans la campagne électorale, à savoir, des voies réservées aux bus et aux vélos avec un trottoir qui les isolent. Ça c'est tout à fait central, c'est une innovation qui date de 2001 et qui est très largement appréciée par les Parisiens, et d'ailleurs ils l'ont montré par leur vote. Donc et bien il y aura cela aussi dans la rue Linois et pour une raison très simple, c'est que la rue Linois est empruntée en particulier par le bus n°70 et que le bus 70 est au cœur du bassin de chalands du nouveau centre commercial puisqu'il irrigue à la fois le nord du 15^{ème} arrondissement et qu'il va dans le 16^{ème} arrondissement et que c'est donc cette liaison qu'il conviendra de renforcer. Le bon sens, et les Parisiens, nous l'ont bien dit, impose à chaque fois que c'est possible, d'isoler les autobus du reste de la circulation automobile si on veut vraiment qu'ils soient prioritaires. Donc, dans le but d'une meilleure desserte de ce centre, c'est un aménagement qui est tout à fait souhaitable.

S'agissant du vœu présenté par Madame POIRAUT-GAUVIN, je ne sais pas si nous sommes en face, Monsieur le Maire, d'une nouvelle gouvernance, mais il y a une chose qui ne change pas, c'est le ton et les manières de Madame POIRAUT-GAUVIN. Là, je vois une très grande continuité et je la déplore par rapport à l'ancienne mandature, bon. Qu'il s'agisse de concertation, elle a déjà eu lieu et elle continuera à avoir lieu et la DVD l'a montré en étant très présente et en répondant aux invitations que le Maire d'arrondissement lui a adressées pour une concertation avec la population et nous continuerons. Quant au deuxième paragraphe du vœu, il dépasse tout à fait son objet et son titre, donc nous ne voterons pas ce vœu qui me paraît tout à fait inutile.

Monsieur le Maire : Monsieur Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE :

Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'étais présent ainsi que bon nombre de mes collègues à cette réunion que vous avez bien voulu organiser, qui était vraiment un bel exemple de démocratie locale, je ne sais pas si j'oserais dire participative, mais en tout cas nous avons discuté plus de

trois heures, tout le monde je crois a pu s'exprimer très largement, la population, associations, fonctionnaires, élus des différents bords, enfin vraiment quelque chose de constructif. Or, je ne vais pas m'étendre sur tous les points, puisqu'il a été évoqué tant de choses, mais je crois surtout, et avec toute la prudence et les réserves de celui qui arrive, nouvel élu en charge de ce quartier mais néanmoins avec son bon sens, puisque Monsieur DARGENT parlait de bon sens, qu'il est difficile de faire croire qu'un centre commercial comme celui-là et l'activité qu'il va susciter n'ait pas un impact considérable sur la circulation dans le quartier, qu'on veuille ou pas faire venir les gens d'une façon ou d'une autre. Je crois qu'on n'oblige pas les gens à utiliser tel ou tel mode de transport, il faut un peu de pragmatisme dans un domaine comme celui-là et je voudrais relayer là, les très vives inquiétudes des riverains et qui sont, à mon avis, particulièrement légitimes donc je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ce qui a été dit ; je crois surtout, moi j'avais cru comprendre, à entendre les responsables de la voirie, que le calibrage des chaussées était déjà décidé, j'espère qu'il n'en est rien, qu'il n'y aura pas de séparateur entre le couloir de bus et la voie réservée aux voitures, en tout cas c'est ce que nous a dit Monsieur Le DOUR. Quand j'entends Monsieur DARGENT, je ne suis pas certain que ce soit exactement ça, ou alors il y a un peu de confusion dans les esprits des uns et des autres et il faudra que ce soit dissipé, mais ce qu'il faut absolument, Monsieur le Maire, c'est que vous soyez très attentif, et nous à vos côtés, à ce que l'étude d'impact qui, j'espère sera réalisée dans les meilleurs délais, permette de faire des modifications encore le cas échéant, si effectivement, elle donne des résultats prouvant que la circulation risque de créer une véritable thrombose dans ce quartier et qu'on puisse adapter le recalibrage des voies au résultat de cette étude. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Je voudrais qu'on ne se méprenne pas et que les choses soient très claires, on a parlé de nouvelle gouvernance, que chacun considère ici qu'il n'y a pas de contestation systématique. Si nous avons fait appel aux fonctionnaires de la Mairie de Paris, c'est bien pour qu'ils puissent venir exposer eux-mêmes ces projets, et qui, mieux que ces fonctionnaires, sont habilités et expérimentés à le faire pour défendre en tout cas ces projets. Mais notre devoir est aussi de relayer le sentiment, les inquiétudes éventuellement et les observations et propositions de la population, pas forcément toutes, mais quand elles paraissent de bon sens, comme vous l'avez dit tout à l'heure pour le passage piéton par exemple et aussi pour l'accélération des études, ce qu'a bien voulu d'ailleurs accepter le Directeur qui était présent ; Il est important que les études de circulation concernant les conséquences de la création de ce centre commercial puissent être réalisées avant février 2009 parce que un certain nombre de travaux peuvent être modifiés ou impactés par ces circulations.

Je voudrais dire effectivement pour Monsieur DARGENT, revenant sur ce que vient de dire Monsieur de HAUTECLOCQUE, que les fonctionnaires de la voirie nous ont dit que les « tuyaux » en quelque sorte pour la circulation dans ce secteur resteraient les mêmes et accepteraient le même nombre de véhicules si je puis dire, et que deuxièmement mais ça, nous nous n'avons pas posé la question, c'est eux qui ont bien voulu nous le dire, il n'y aurait pas de séparateur dans la rue Linois. C'est ce qu'ils nous ont dit, enfin pour ceux qui étaient là, d'ailleurs je crois que un ou deux élus de gauche étaient présents, ils pourront le confirmer, on verra bien la suite. Deuxièmement pour ce qui concerne la nécessité de réaménager ce carrefour, il est bien évident que c'est absolument indispensable et d'ailleurs nous le réclamons depuis 2003 et nous sommes tout à fait satisfaits que la sécurisation des piétons sur ces cheminements puisse être améliorée.

Enfin en ce qui concerne le vœu de Madame POIRault GAUVIN, elle l'a rappelé d'ailleurs, c'est un vœu du conseil de quartier qui n'avait pas pu être examiné sous la mandature précédente, c'est pourquoi il se retrouve aujourd'hui devant notre conseil. Je pense que nous pouvons l'adopter dans la mesure où il ne me paraît pas être en opposition avec ce que la Ville souhaite faire mais simplement apporte un certain nombre de demandes particulières des habitants tels qu'ils se sont exprimés quelques semaines d'ailleurs avant les élections lors d'une réunion, où là encore toute le monde a pu

s'exprimer, notamment les ingénieurs de la voirie et également les représentants des investisseurs qui étaient également présents, si ma mémoire est bonne. Si personne ne souhaite plus s'exprimer, je mettrai le vœu au vote et avant cela, je vais passer la parole à Madame HIDALGO.

Anne HIDALGO : Deux mots peut-être : d'abord je pense que dans ce dossier, puisqu'il s'agit du dossier de la place Charles Michels, nous avons eu à cœur, avec les services de la Ville, avec la SEMPARISEINE, de pouvoir faire dans le prolongement de la livraison de la première tranche du centre commercial sur l'îlot Charles Michels, de pouvoir engager immédiatement les travaux d'aménagement de la place Charles Michels. Ça nous paraissait, je n'utiliserai pas le terme de bonne gouvernance parce qu'il est un peu galvaudé, mais ça nous paraissait vraiment utile pour la population de faire vraiment une synchronisation entre les travaux de cette partie du centre commercial et les travaux de voirie concernant la place Charles Michels. Nous nous y étions engagés d'ailleurs, devant le conseil de quartier, devant les habitants, et finalement, nous avons, comme nous le faisons, chaque fois que nous le pouvons, tenu les délais, tenu parole, puisque ces aménagements de la place Charles Michels arrivent vraiment au moment où, notamment, les premiers commerces, et je pense au Mac Donald's ouvrent et commencent leur activité. Par ailleurs, bien évidemment nous avons eu le souci, dans un travail très étroit avec les services de la Ville, d'avoir une place qui soit plus agréable, plus confortable, plus accessible également aux piétons et qu'elle permette les traversées, je n'y reviens pas, Claude DARGENT l'a très bien évoqué tout à l'heure.

L'autre partie à laquelle vous faites référence, c'est-à-dire, toute la partie relative au centre commercial qui va entamer sa construction, c'est bien sûr une partie du quartier dans laquelle l'étude de circulation, l'étude d'impact va être approfondie et va être conduite ; Bien évidemment pour nous, il s'agit comme nous le faisons sur l'îlot Charles Michels de faire en sorte que les travaux d'aménagement de la voirie se fassent en concomitance avec les travaux et notamment la livraison du centre commercial qui est prévue pour 2010. Donc tout ça va être fait en harmonie, bien évidemment nous sommes soucieux, comme nous l'avons toujours été, d'une information la plus large possible sur la base d'éléments objectifs et rationnels pour que, au-delà des passions et je sais combien ici beaucoup d'entre vous, dont Madame POIRAULT-GAUVIN, continuent à déclarer leur hostilité à ce centre commercial et à ces aménagements de Beaugrenelle, mais au-delà de cette émotion que certains continuent à apporter même après ce changement de mandature, il y a besoin de rationaliser, d'être objectif et donc de fournir des informations qui seront fournies le moment venu.

Pour ce qui est du vœu, nous ne le voterons pas, parce que ce vœu n'est pas du tout élaboré justement dans un esprit constructif, dans un esprit d'accompagnement d'un projet, mais bien toujours avec la même arrière pensée qui n'a pas quitté une partie des élus de cette assemblée, à savoir, continuer, par tous les moyens, à colporter des bruits, des rumeurs, une mauvaise information, des informations erronées sur ce centre commercial et pour nous, ce n'est pas tout à fait ce que nous pensions être, j'ai lu un certain nombre de déclarations de l'opposition constructives, donc, non, nous ne voterons pas ce vœu.

Monsieur le Maire : Bien, je crois que c'est vous qui sortez un peu de l'objectivité dont vous vous prétendez être le porte-parole, parce que si on lit ce vœu de façon littéral, d'ailleurs il a été adopté en fonction d'un certain nombre de concertations lors de la réunion de ce conseil de quartier, qui peut s'opposer à une véritable concertation sur l'ensemble des aménagements de voirie, à une solution compensatoire aux suppressions de stationnement, au maintien des arbres, à l'aménagement de bacs et de jardinières et à une attention particulière portée au tourne à gauche au niveau de la sortie de la rue Javel ? Je ne pense pas que ça mette en révolution qui que ce soit, donc c'est la raison pour laquelle je vais soumettre ce vœu à notre conseil en rappelant, que si je suis d'accord et nous l'avons dit, avec la première partie de votre intervention, je crois que

sur la deuxième partie, on ne peut pas dire qu'il n'y aura pas d'impact de la circulation émanant du nouveau centre commercial Beaugrenelle sur la place Charles Michels comme l'ont très bien dit à la fois Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE et Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Je propose que nous le votions, et pour terminer sur ce point de l'ordre du jour qui est important pour la population riveraine qui souffre beaucoup en ce moment des travaux qui sont menés, je demande d'ailleurs que les services de la Ville et les services de police puissent avoir un œil très attentif et soient présents et disponibles en ce qui concerne les difficultés dans le quartier au niveau de la circulation d'autant plus que l'on annonce prochainement, on aura l'occasion d'en reparler, un aménagement de la deuxième partie de la place Violet, en face du centre de secours du poste de commandement de la 6^{ème} Compagnie qui va amener la mise en sens unique de la rue des Entrepreneurs. Donc, vous voyez tout ça dans la même période, ce qui va être assez complexe à gérer ; on aura l'occasion d'en reparler sans doute.

Voilà, mes chers collègues, je mets au vote le vœu en question qui émane du conseil de quartier, le n°19. Qui est pour ? la majorité, qui est contre ? l'opposition, qui s'abstient ? Le vœu est adopté. Merci

Monsieur le Maire : Monsieur LEFEVRE va passer peut-être assez rapidement, c'est une information brève, sur le déplacement du marché Convention, ne serait-ce que pour que vous connaissiez les éléments.

Franck LEFEVRE : juste une information tout de même sur le couloir de bus rue Linois, il m'a été certifié que ce couloir de bus permettrait l'arrêt livraison des deux côtés ce qui signifie qu'a priori, il n'y aura pas de séparateur physique.

Monsieur le Maire : Madame HIDALGO, s'il vous plait, la discussion est terminée là-dessus..

Franck LEFEVRE : Voilà ce que nous ont dit les services de la Ville, maintenant, vous pouvez le contester.

Monsieur le Maire : s'il vous plait, Monsieur LEFEVRE, il n'y a pas de débat en direct entre les uns et les autres. Je vous demande maintenant d'aborder le marché Convention.

Franck LEFEVRE : D'accord. Sur le marché Convention, malheureusement, je n'ai pas pu obtenir les plans, donc je vais vous énumérer un petit peu les rues dans lesquelles vont se faire les travaux. J'ai les plans sous forme papier, pas sous forme électronique. Tout d'abord ces travaux sont des travaux de la CPCU et ce sont des travaux de rénovation des canalisations donc d'eau chaude ; cette rénovation est indispensable parce que les canalisations sont vétustes. On l'a connu déjà dans le 15^{ème}, lorsqu'une canalisation explose, il y a beaucoup beaucoup de dégâts et c'est très très dangereux.

Il y a une première opération qui part de la rue du Hameau, je suis obligé de nommer les rues de cette façon là, qui arrive à la rue de Cadix, qui longe toute la rue de Cadix, pour aller dans la rue de Vaugirard et terminer rue Eugène Gibez. C'est une première opération, sachant que ces opérations consistent à ouvrir la chaussée pour ce qui est de la CPCU et à remplacer les canalisations existantes.

Parallèlement à cela, il y a des opérations sur les réseaux EDF-GDF ; EDF-GDF travaille sur les trottoirs, il y a une emprise sur le trottoir en revanche la CPCU a une emprise travaux sur une des voies de la chaussée. Il faudrait avoir un plan pour expliquer un peu ; c'est soit du côté droit de la chaussée ; ensuite ça change ; ça passe

du côté gauche pour une même rue pour des raisons techniques et donc il n'y a qu'avec un plan que l'on arriverait à expliquer cela.

La deuxième partie part de la rue Olivier de Serres pour arriver à la rue de la Convention et remonter jusqu'à la rue de la Convention pratiquement, à la hauteur de la place Charles Vallin. Donc voilà à peu près le deuxième projet de rénovation de la CPCU et d'EDF-GDF également. Ça entraîne évidemment un déplacement du marché et donc là sur ce qui est projeté, on voit actuellement la nouvelle implantation du marché ; voilà où est actuellement implanté le marché Convention pendant la durée des travaux, emplacement temporaire du marché ; il n'y a pas de commentaires particuliers ; je vous laisse regarder le schéma sachant que les travaux ont commencé, et qu'ils devraient durer jusqu'à octobre 2008. Je n'ai rien à rajouter ; Evidemment ces travaux sont lourds et occasionnent vous le voyez, le déplacement du marché, mais également la mise en sens unique d'un certain nombre de rues sur une période limitée. Donc tout cela fait l'objet d'une liste de travaux relativement importante et va occasionner quelques nuisances mais là, on ne peut pas s'y soustraire ; ce sont des travaux de sécurité pour le réseau d'eau de la CPCU.

Monsieur le Maire : Merci. Donc nous avons d'ailleurs organisé deux réunions en mairie de concertation, avec les marchands, les riverains, et les commerçants, les choses se sont à peu près bien passées jeudi, lors du déménagement du marché et dimanche, qui est le grand jour du marché Convention aussi à peu près ; d'ailleurs j'ai veillé avec le Député de la circonscription, Jean-François LAMOUR, que les marchands puissent retrouver leurs emplacements et notamment que les marchands alimentaires soient bien placés sur le marché, parce qu'il y en avait plus d'un qui se plaignaient. J'ai demandé que la police soit également plus visible sur le terrain pour permettre que de nouvelles bonnes habitudes soient prises en matière de circulation, de stationnement, etc.... Nous allons avoir ces travaux jusqu'au mois d'octobre, comme on vient de le dire.

Anne HIDALGO : Oui, je me réjouis d'ailleurs que sur ce sujet et notamment la voirie y a beaucoup contribué, il y ait eu aussi un travail tout à fait remarquable du placier, de l'équipe qui gère ce marché. Alors bien sûr on est tous soucieux de la sécurité ; il est hors de question pour nous de ne pas tenir compte de la nécessité de faire ces travaux, mais je pense, et c'est une réflexion assez globale que si, dans cette assemblée, certains d'entre nous siègent ultérieurement à la CPCU, il serait utile parfois quand même de ramener la CPCU à des délais raisonnables et compatibles avec ceux de la Ville, en tous les cas c'est un souhait que l'on exprime souvent ; je sais que Monsieur LAGUET est souvent en relation avec ses collègues de la CPCU pour évoquer nos propres contraintes et la compatibilité de nos calendriers de travaux. Toujours est-il que sur la façon dont ce marché a été réaménagé temporairement, je pense qu'il y a eu un souci d'information, de concertation pour m'y être rendu également, je crois que les commerçants, même si tous n'ont pas toujours retrouvé leurs clients, conviennent que de nouveaux clients qui, à la recherche de commerçants qui étaient leurs commerçants habituels, finissent aussi par rencontrer d'autres marchands, bref, ça modifie un peu les règles du jeu de ce marché, mais chacun aussi est soucieux de faire jouer les règles du commerce et finalement je n'ai pas constaté de plaintes particulières si ce n'est que tout le monde a envie quand même de retrouver son emplacement initial dans les meilleurs délais. Donc je pense que c'est une affaire qui va plutôt bien, qu'il nous faut suivre, parce que là, c'était la première semaine de mise en œuvre ; il nous faut suivre la façon dont les commerçants s'y retrouvent ou pas, mais les choses ont été plutôt bien conduites et bien menées donc on ne peut que s'en réjouir.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Claude DARGENT : Oui, juste un mot pour remarquer effectivement que les choses ont été gérées au mieux, que malgré tout, ces travaux posent un problème plus général, leur durée ; effectivement, Madame HIDALGO l'a dit, j'ai du mal effectivement à comprendre

qu'il faille un tel délai pour une opération dont le représentant de la CPCU nous a dit qu'elle était simple, planifiée, très claire, très simple à faire. J'ai du mal à comprendre qu'il faille un tel temps et lors de la réunion de concertation, beaucoup d'intervenants ont remarqué que lors du malheureux précédent de la rue de Vaugirard, il se passait des semaines sans que rien ne se passe, justement sur un chantier ouvert, et en tous les cas je peux vous dire puisque j'ai le privilège d'habiter au-dessus dudit chantier que je suivrai ça de très près, en l'occurrence s'il ne se passe rien pendant des semaines, il faudra nous fournir des explications.

Et l'autre point que je voudrais souligner ici et qui lui, relève pour le coup de l'anomalie, c'est que je trouve tout à fait anormal que pour la portion de la rue de Vaugirard qui a été ouverte, la même, dans les conditions qu'on sait il y a deux ans, on n'ait pas profité de cette occasion pour changer le tuyau en question puisqu'on sait qu'on les change tous les 35 ans. On sait qu'on les change tous les 35 ans, donc tant qu'à ouvrir, autant anticiper de deux ans ! La seule réponse que m'a donnée la CPCU, c'est « c'était pour des questions budgétaires », je trouve cette réponse un peu courte, et je trouve tout à fait anormal que l'on n'ait pas saisi cette occasion il y a deux ans, pour faire des travaux afin de ne pas rouvrir aujourd'hui. Je souhaite vivement qu'à l'avenir, la CPCU rationalise davantage ses interventions parce que les conséquences pour les habitants du 15^{ème} arrondissement, comme pour l'ensemble des arrondissements de Paris, sont tout à fait lourdes et qu'il convient de les limiter davantage que ce n'est le cas aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Voilà un sujet qui fera consensus puisque nous formons le même vœu en ce qui concerne la CPCU ; nous l'avons exprimé d'ailleurs à maintes reprises dans les conseils de quartier, nous avons même déposé des vœux sous la mandature précédente au Conseil de Paris et peut-être même au Conseil d'arrondissement en observant que les travaux étaient souvent beaucoup trop longs. Je me réjouis d'ailleurs que pour les travaux dont il est question, la CPCU et Gaz de France aient réussi à se mettre d'accord pour rénover leurs canalisations de concert, ce qui évitera de percer deux fois cette voie. Mais ce sont des travaux de sécurité absolument indispensables évidemment puisque vous vous souvenez sûrement des accidents qui ont eu lieu dans Paris et même dans le 15^{ème}, rue Saint-Lambert notamment et rue Brancion, qui par l'éclatement de canalisations, ont entraîné des conséquences très graves. Mais c'est vrai que les travaux paraissent effectivement d'une durée excessive et je pense que tous les élus dans cette assemblée pourront avoir un rôle à jouer pour faire pression sur la CPCU notamment.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vais passer la parole de nouveau à Monsieur LEFEVRE pour évoquer cette fois-ci un autre sujet qui concerne l'agrandissement de 49 stations vélib' pour lequel je suis consulté. Je dois rendre un avis le 21 mai, ce que je trouve un peu court ; ayant reçu ce dossier voilà environ une dizaine de jours à peine, j'ai souhaité que nous puissions en débattre, en tout cas qu'il nous soit présenté lors de cette réunion du conseil d'arrondissement

Franck LEFEVRE : Merci Monsieur le Maire. Concernant ce projet d'extension des stations vélib', nous avons demandé aux services techniques de pouvoir consulter avec eux le dossier plus en détail. Par conséquent, j'ai vu Monsieur Le DOUR et je lui ai demandé si nous pouvions fixer une réunion le plus rapidement possible parce que il ne nous était pas possible actuellement de nous prononcer sur le dossier aussi rapidement et sans aucune explication, sans que les conseillers, les adjoints de quartier aient pu être consultés ; par conséquent, il y aura une réunion la semaine prochaine, la date n'est pas encore fixée définitivement. Je pense que la date sera fixée demain ; il y aura donc une réunion en présence des adjoints de quartier, de moi-même et des services techniques pour discuter de chaque extension. Nous allons les passer en revue et donc donner notre avis sur chacune de ces extensions.

Monsieur le Maire : Donc pour travailler le mieux possible, je demande à tous les élus qui auraient des observations à faire sur ce dossier qui, je le rappelle, est consultable à mon cabinet puisque je n'en ai qu'un exemplaire, qui fait quand même une cinquantaine de pages, d'ailleurs certains l'ont déjà fait, c'était inscrit à l'ordre du jour de notre conseil, de nous faire parvenir vos réponses dans les jours qui viennent. Je vais demander pour ma part à Madame LEPETIT de bien vouloir accepter de retarder de quelques jours sa prise de décision pour que nous puissions quand même nous prononcer en toute connaissance de cause pour ce qui concerne ces agrandissements qui sont d'ailleurs utiles, parce que je veux dire une chose, c'est que nous avons tous voté ce projet vélib' quand il est venu au Conseil de Paris et que l'agrandissement de ces stations est tout à fait opportun. Donc nous souhaitons l'agrandissement de ces stations, encore faut-il voir, et c'est notre rôle d'élus locaux, si elles sont bien proportionnées, si elles ne gênent pas excessivement les riverains, les commerçants, le fonctionnement des quartiers, combien de places de stationnement sont supprimées, si certaines peuvent être compensées etc.... Il y a tout un travail j'allais dire de dentelle à faire qui est vraiment celui des élus en plus bien sûr, de celui qu'a accompli la direction concernée de la Mairie de Paris qui évidemment, a travaillé dans l'intérêt général. Mais il est absolument indispensable que nous puissions voir sur place comment tout ceci se déroule.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Claude DARGENT : Juste un point pour signaler que je n'ai pas vu l'extension nécessaire du côté des Frères Voisin où effectivement il y a eu des plaintes des habitants pour souligner qu'ils étaient très mal desservis en la matière ; on sait que ce quartier souffre d'une mauvaise desserte d'une façon générale et de son éloignement du reste de l'arrondissement, or, dans les projets initiaux, il n'avait pas été prévu une desserte satisfaisante en terme de places dans ce quartier, ça peut être l'occasion de rectifier cette chose. Donc je vous le signale.

Le deuxième point que je voudrais évoquer juste un instant, c'est que le parti pris qui a présidé beaucoup d'installations, pour limiter, on peut le comprendre la suppression de places de parkings pour les voitures a été de les implanter sur les trottoirs. Maintenant il y a un effet pervers à cela c'est qu'évidemment c'est une incitation pour les cyclistes de rouler sur les trottoirs, et je crois qu'il y aura, puisque ce choix était un peu privilégié dans cet arrondissement, une réflexion complémentaire à opérer sur la nécessité, sur de courtes zones parfois probablement, d'instaurer des pistes cyclables permettant d'éviter le mélange entre les piétons et les cyclistes sur les trottoirs puisqu'on sait que les trottoirs sont interdits aux cyclistes ; c'est la contrepartie d'un choix qui peut se défendre, d'implanter des stations sur les trottoirs, il faut réfléchir aussi à cet effet pervers et probablement à des aménagements complémentaires.

Monsieur le Maire : Il sera tenu compte de ces observations et Monsieur GAYET qui était l'adjoint de quartier.

Gérard GAYET : en complément à ce que vient de dire Monsieur DARGENT, le conseil de quartier avait fait un vœu que j'avais présenté au Conseil d'arrondissement et il était demandé que cette station soit le plus proche possible du Franprix.

Monsieur le Maire : En plus, elle me paraît tout à fait importante en fonction de la liaison qui devra dorénavant être établie avec la proche banlieue puisqu'il y a une extension qui est programmée des stations de vélib' dans les villes limitrophes si l'affaire est réglée sur le plan juridique comme vous le savez sûrement. Le Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Etat a estimé que le Tribunal administratif avait eu raison d'annuler, en janvier, le projet d'extension des vélos Jean-Claude DECAUX. Donc en tout cas, ce problème va se régler, j'imagine, même si cette affaire va encore retarder les choses, pour qu'il y ait une continuité entre Paris et Issy-les-Moulineaux. Voilà comment

nous allons procéder. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous nous en remettons à la réunion à laquelle doivent assister Monsieur LEFEVRE, les Adjoints de quartier et les services de la Ville, qui, je l'espère, pourront nous éclairer et patienter un peu pour que nous ayons le temps de rendre un avis éclairé.



3. Désignation de représentants du Conseil d'arrondissement dans les lycées.

Le troisième dossier de notre ordre du jour concerne un rectificatif. Comme nous avons fait beaucoup de désignations lors de notre dernière séance, il y a forcément des rectificatifs qui concernent les représentants du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'Administration, non pas dans les collèges, il y a une faute de frappe, dans les lycées ; je vais passer la parole à Madame de FRESSENEL pour rapporter ce mémoire.

Agnès de FRESSENEL : Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en effet il s'agit de modifications relatives aux représentations du Conseil d'arrondissement dans trois conseils d'administration des lycées du 15^{ème}. Je précise naturellement que ces changements ont été opérés à la demande des intéressés.

Au lycée Camille Sée, Madame POIRAUT-GAUVIN devient titulaire à la place de la Madame MALHERBE, au lycée professionnel Louis ARMAND, Madame PIETRANICO devient titulaire à la place de Madame SANDOVAL, qui devient suppléante et enfin au lycée technologique Verlomme, Madame FERHAT se retire du conseil d'administration, Madame BLADIER CHASSAIGNE, qui était suppléante la remplace comme membre titulaire et Madame BUFFETEAU devient suppléante.

Monsieur le Maire : Merci, s'il n'y a pas d'observations à ces modifications, je vais les soumettre au vote de notre Conseil. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. Le point n°4 concerne la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles et le rapporteur est Madame BRUNO.



4. Désignation de représentants du Conseil d'arrondissement au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 15^{ème} .

Catherine BRUNO : Oui, Monsieur le Maire, il ne s'agit pas d'un projet de délibération, mais plutôt d'une information à notre Conseil sur les représentants des élus du 15^{ème} au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles. Donc dans le collège des élus, bien sûr vous êtes là en tant que Maire du 15^{ème} et parmi les 10 autres membres, il y a moi-même comme Déléguée du Maire à la Caisse des Ecoles, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Madame CEYRAC, Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, Madame Agnès de FRESSENEL, Madame Hélène MACE de LEPINAY, Madame Jacqueline MALHERBE, Madame Catherine MARGUERITTE, Madame Catherine BESSIS et Monsieur Mathieu BLIN. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'observations ? Non ? Il n'y a pas de vote. Le cinquième point concerne une communication sur l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire des enfants juifs non scolarisés morts en déportation. Il s'agit d'un vœu qui avait été adopté, déposé lors du dernier Conseil. Il avait été décidé qu'une commission serait créée sous l'autorité bienveillante de Monsieur HUE et également Madame TOUBIANA, Adjointe chargée des Parcs et Jardins. Donc Monsieur HUE va nous faire le rapport des travaux de cette commission.



5. Communication sur l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire des enfants juifs non scolarisés morts en déportation.

Jean-Manuel HUE : Oui, Monsieur le Maire, pour faire suite à notre dernier Conseil d'arrondissement, la réunion à laquelle j'associe mes collègues, Marie TOUBIANA, Adjoint au Maire et Philippe MOURICOU, Conseiller d'arrondissement, s'est tenue le 5 mai de façon consensuelle, c'est-à-dire de façon unanime ; la solution de l'implantation de cette plaque qui serait plutôt une stèle dans le square Adolphe Chérioux a été retenue ; l'idée précédemment évoquée que nous avons étudiée de près d'une apposition sur le site du Vel d'Hiv n'ayant pas recueilli d'avis favorable. Dans un état d'esprit où il n'y avait, je m'en félicite, ni gauche, ni droite, mais pour ce qui concerne les élus, des élus républicains qui ont travaillé ensemble, je vous propose évidemment que nous adoptions cette position et les conclusions de cette commission ad hoc.

Monsieur le Maire : Monsieur MOURICOU.

Philippe MOURICOU : Merci Monsieur le Maire. Je pense évidemment qu'on peut se réjouir de l'installation prochaine de cette stèle en mémoire des enfants juifs déportés non scolarisés du 15^{ème} arrondissement, donc dans le square Adolphe Chérioux ; c'est une opération qui est de nature à relancer le travail de mémoire lancé par l'association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés dans les Ecoles Parisiennes, c'est un travail qui avait pris beaucoup de retard sous la dernière mandature dans le 15^{ème} arrondissement et donc c'est un travail, je parle de la stèle, qui fait suite au vœu que j'avais eu l'occasion de présenter à ce même conseil le mois dernier. C'est un vœu qui s'inscrivait déjà dans la continuité du programme de Bertrand DELANOE, d'Anne HIDALGO aux élections municipales et je tiens donc à remercier Jean-Manuel HUE et Marie TOUBIANA pour le travail qu'on a eu l'occasion d'effectuer au sein de cette commission qui a rassemblé des élus mais aussi des représentants de la MEDJ et des représentants de la communauté juive du 15^{ème} arrondissement. Je pense que cette concertation, comme l'évoquait Jean-Manuel, a fait apparaître qu'un travail de mémoire complémentaire était, je pense, nécessaire sur le site du Vélodrome d'Hiver. Pour situer, le Vel d'Hiv se situait au nord-ouest de l'arrondissement, à proximité du métro Bir-Hakeim, et au sud du boulevard de Grenelle.

Monsieur le Maire : sur l'emplacement de l'immeuble Nélaton actuellement.

Philippe MOURICOU : Oui, c'est ça, qui est aujourd'hui occupé par le Ministère de l'Intérieur et, il me semble, qu'il y a déjà eu un travail de mémoire qui a été fait, il y a une plaque qui est située au 8, boulevard de Grenelle ; il y a également ce monument commémoratif qui est situé sur le quai de Grenelle, mais on a quand même l'impression que les habitants du quartier, s'ils se souviennent du vélodrome d'Hiver, ont du mal à situer et ont du mal à faire le rapprochement entre le quartier qu'ils habitent qui a subi des modifications très très importantes quant à sa physionomie et cet épisode tragique. Je pense donc qu'il faut qu'on arrive, tous ensemble à envisager d'autres manières de faire en sorte que puisse s'exercer ce travail de mémoire, d'autres manières que simplement de poser des stèles et d'installer des monuments commémoratifs. On peut imaginer la mise en place d'expositions temporaires pour que les habitants du quartier s'approprient cette histoire douloureuse mais collective, on peut aussi imaginer des aménagements complémentaires sur cette place des Martyrs Juifs du Vélodrome d'Hiver, qui, le mot est peut-être très très mal choisi, mais n'est pas un modèle de convivialité ; je pense à des aménagements qui pourraient être faits sur le mode de ce qui a été fait au jardin des mères et des grand-mères de la place de Mai, un peu plus au sud, tout ça pour que les enfants, les parents, puissent fréquenter cet espace et faire en sorte que cette mémoire collective puisse se transmettre. Ce sont des sujets dont je pense, nous aurons l'occasion de beaucoup reparler au sein de ce Conseil, je m'en félicite, puisque,

évidemment comme l'a souligné Jean-Manuel HUE, il n'y a sur ces sujets, ni gauche, ni droite, simplement une unanimité républicaine. Merci.

Monsieur le Maire : Je félicite donc tous les participants à cette commission et je me réjouis que notre arrondissement soit quand même parmi les premiers à accomplir cet hommage en faveur des enfants juifs déportés non scolarisés afin d'honorer leur mémoire. Il est vrai qu'il y a un certain nombre de monuments commémoratifs ou de plaques, il faut je crois, approfondir ce travail de mémoire, et je demande à Jean-Manuel HUE, l'adjoint compétent, de travailler à nouveau pour, notamment faire en sorte que les écoles, par exemple qui ne seraient pas encore dotées de ces plaques et dans lesquelles des enfants juifs ont été déportés, puissent évidemment bénéficier, si je puis dire, de l'apposition de ces plaques et également la participation des élus de ce conseil, aux différentes cérémonies commémoratives qui ont lieu notamment sur l'emplacement de ce monument qui a été créé à l'initiative du gouvernement d'Edouard BALLADUR et de Simone VEIL qui ont choisi cet emplacement et le monument qui s'y trouve sur lequel il y a un certain nombre de manifestations commémoratives mais aussi devant la stèle qui est boulevard de Grenelle, sur l'emplacement de l'entrée du Vel d'Hiv. Donc, continuons à travailler en ce sens les uns et les autres. Je vous remercie. Madame HIDALGO.

Anne HIDALGO : Juste un mot. Je me réjouis, bien sûr, que ce vœu que nous avons présenté dès le premier conseil ait prospéré dans le consensus, c'est une très bonne chose. Je me permets de faire une remarque, je l'évoquais en aparté avec Jean-Manuel HUE. J'ai eu l'occasion sur le site de la Mairie du 15^{ème}, de voir la retransmission par cette caméra, d'ailleurs il faudra un jour nous expliquer qui il y a derrière, par qui c'est payé, comment ça fonctionne, de voir la retransmission de la cérémonie du 8 mai qui nous a conduit à déposer des gerbes devant le Monument aux Morts devant la Mairie du 15^{ème} arrondissement, et j'ai constaté, avec une certaine surprise qui, je pense n'est pas liée à un hasard total, qu'il y a une séquence avec voix off, je suppose que c'est vous, Monsieur, qui indique que le Maire du 15^{ème} dépose une gerbe au nom des élus du 15^{ème}, que le Secrétaire d'Etat, Monsieur BOCKEL, qui nous avait fait l'honneur d'être présent dépose une gerbe et il se trouve que j'ai aussi déposé une gerbe, avec des collègues, et que cette séquence est coupée. Je n'ose imaginer que sur une cérémonie républicaine dans laquelle il n'y a pas de tri à faire entre les différentes autorités, un tri soit fait par je ne sais qui, je ne pense que ce soit un problème de bande qui, tout d'un coup se soit trouvée en difficulté ou bloquée dans votre caméra qui m'a l'air relativement performante, mais toujours est-il que je n'accepte pas ce type de procédé qui est une façon très sélective de vivre la République, donc je vous demande, Monsieur le Maire, sur cette vidéo en particulier, de rétablir les faits, la vérité, la réalité de ce que nous sommes dans les différentes composantes. Je vous rappelle que nous avons réuni près de la moitié des suffrages dans le 15^{ème} arrondissement et que je représentais le Maire de Paris à cette cérémonie. Je vous demande que par la suite, bien évidemment, il n'y ait pas d'autres aventures ou d'autres errements dans l'utilisation de cette caméra qui est sans doute un très bon outil pour informer nos concitoyens, et j'espère d'ailleurs que ce que je viens de dire se retrouvera dans son intégralité sur le site de la Mairie du 15^{ème} et que nous n'aurons pas à polémiquer sur ce type d'agissement qui n'est pas très républicain.

Monsieur le Maire : Une réponse s'impose, bien évidemment, parce qu'il est dommage que le consensus sur ce devoir de mémoire soit troublé par ce type d'intervention mensongère et qui d'ailleurs, si on me laisse parler, je vous ai laissé parler, malgré les contrevérités que vous avez proférées, Madame HIDALGO, et que vous avez largement relayées d'ailleurs sur le site des jeunes socialistes qui, bien souvent d'ailleurs, a été plus qu'excessif, injurieux à mon égard pendant la campagne électorale. Donc je pense que vous n'êtes pas celle qui est la mieux placée pour appeler au devoir d'objectivité surtout quand on voit la façon dont la Mairie de Paris traite l'opposition dans le relais qu'elle fait, non seulement des prises de positions qui sont celles de l'opposition mais de tous les élus. Je ne me souviens pas avoir été très souvent, et pas plus que le Maire précédent et

d'autres d'ailleurs, cité ou mis en valeur dans le journal de la Ville de Paris qui est pourtant publié à plus d'un million d'exemplaires sur les fonds publics, ainsi que sur les documents publiés par la DGIC. Mais je voudrais quand même rétablir la vérité sur la question précise qui nous concerne. Je crois que c'est une très bonne chose que ce Conseil ait été le premier à Paris, à mettre en place une retransmission par vidéo qui est tout à fait objective. Si vous le voyez, vous verrez que l'ensemble des débats y figurent sur Internet et que ceci préfigure, je crois, ce qui va être mis en place par la Mairie elle-même ; d'ailleurs il faudra bien augmenter les fonds des Maires à cet égard, pour la mise en ligne, en tout cas, des débats des Conseils d'arrondissement tel que nous l'ont indiqué à la fois le Maire de Paris et son Adjoint chargé des Finances récemment dans une réunion à laquelle je participais. Mais pour ce qui concerne cette cérémonie, d'ailleurs je voudrais tout de suite d'emblée, dire qu'il est bien évident que tout ce qui est publié sur ce site Internet doit l'être bien sûr, dans l'objectivité qui sied à ce genre de publication qui relève de la Mairie du 15^{ème} et qu'il me paraît quand même assez logique que le Maire de l'arrondissement ainsi que les deux Députés puissent être quand même relativement mis en valeur puisque ce sont eux qui prennent beaucoup de décisions dans cet arrondissement mais il n'en est pas moins vrai que l'activité, en tout cas la présence des autres élus, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité doit également être relayée.

Donc en ce qui concerne cette vidéo, je voudrais dire que, premièrement, pour informer nos collègues qui ne l'ont pas tous peut-être examinée avec autant d'attention que Madame HIDALGO ou que Monsieur DARGENT, c'est très bien, je m'en réjouis que vous soyez attentive aux travaux de notre Conseil d'arrondissement, nous le sommes aussi ; donc cette bande se découpe comme une interview d'une minute de l'adjoint compétent, Jean-Manuel HUE que je tiens d'ailleurs à féliciter vraiment chaleureusement pour l'organisation de cette manifestation qui a été extrêmement brillante, et qui je crois, a été applaudi par l'ensemble des très nombreux participants ; je remercie d'ailleurs le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants de sa présence et notamment aussi le rapporteur du budget des anciens combattants à l'Assemblée Nationale qui est notre collègue, Jean-François LAMOUR et qui ont participé tous les deux à cette cérémonie qui se découpe donc en une interview d'une minute de Jean-Manuel HUE et de deux minutes, on parle de deux minutes, d'images d'illustration commentées par une voix off, effectivement et qui est celle de Monsieur que je remercie de son travail de qualité. Dans cette vidéo, c'est vrai que je suis présent à l'écran dans neuf plans correspondant à cinquante secondes et que Madame HIDALGO est présente dans six plans correspondant à vingt neuf secondes. Chacun pourra examiner très attentivement cette vidéo donc, contrairement à ce que disait Madame HIDALGO, je ne pense pas qu'elle ait été moins bien traitée qu'au regard de ce qu'elle peut représenter dans le 15^{ème} arrondissement, à moins qu'elle veuille évidemment être plus présente que le Maire du 15^{ème} dans l'ensemble des communications et des publications de cet arrondissement. Mais je serai très attentif, Madame HIDALGO, croyez le bien, pour que vous continuiez à être traitée et que même, allons, on ira jusqu'à citer et filmer et je le demande à l'avenir, tous les dépôts de gerbes ; il y en a eu cinq ou six alors qu'un seul a été filmé il est vrai et qui était celui du Secrétaire d'Etat en présence des élus. Nous irons jusque là, sans aucune difficulté mais je voulais quand même rétablir les faits.

Madame HIDALGO, je vais vous donner la parole peut-être rapidement, parce que je pense il y a d'autres sujets importants pour la population du 15^{ème}, presque aussi importants que votre présence sur le site Internet de la Mairie du 15^{ème}.

Anne HIDALGO : Très important en effet. Tout d'abord je vous incite à prendre exemple sur le site de la Mairie de Paris et vous verrez que sur le site de la Mairie de Paris, il y a rarement des interviews des élus, et encore moins du Maire, il y a très peu d'images du Maire, mais simplement une présentation de l'activité municipale.

Monsieur le Maire : C'était passé à TF1 à vingt heures.

Anne HIDALGO : Oui, et c'est mieux d'ailleurs, tout le monde n'a pas le loisir ou l'occasion d'y passer, il faut quand même avoir des choses importantes à dire.

Monsieur le Maire : Merci de votre amabilité.

Anne HIDALGO : Il se trouve que sur le site, sur les sites personnels, pour chacun d'entre nous, avec les moyens de financement qui sont les nôtres, financements personnels, financements de nos partis politiques, nous pouvons bien évidemment faire vivre aussi les idées, la démocratie et médiatiser un certain nombre de choses. Mais nous avons un devoir lorsque nous utilisons les moyens publics, et je suppose lorsqu'on verra par quoi est financée notamment cette vidéo, nous verrons ce qu'il en est. Il se trouve, Monsieur le Maire, que, ce que je conteste, c'est que sur cette vidéo, il y ait la présentation du dépôt de gerbe par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, par vous, Monsieur le Maire du 15^{ème} et que la séquence du dépôt de gerbe au nom du Maire de Paris soit coupée. Je trouve que ce n'est pas digne, que ce n'est pas respectueux des principes républicains auxquels, comme vous, je crois, je suis attachée, étant très attentive avec mes collègues, ce n'est sans doute pas la dernière remarque que nous ferons, mais j'ai déjà saisi le Maire de Paris de ce dysfonctionnement, pour que, effectivement, la question de l'utilisation de l'Internet dans les conseils d'arrondissement soit soumise à des règles et notamment à des règles relatives également au droit de l'opposition.

Monsieur le Maire : Je vois que Madame HIDALGO, protestait contre certains de nos collègues qui n'auraient pas changé d'une mandature à l'autre ; je vois que ses interventions sont frappées également de la même caractéristique, c'est-à-dire, l'agressivité et le mensonge. Monsieur DESTREM souhaitait intervenir.

Alain DESTREM : Monsieur le Maire c'est pour tenter de faire un rappel au règlement, si c'est possible. Nous avons commencé à siéger à 6h10 il est 7h30, nous avons pratiquement terminé 5 mémoires alors que nous en avons 17 + 9 vœux. Je sais bien que nous avons un règlement intérieur, qui est d'ailleurs un peu moins sévère que le règlement intérieur du Conseil de Paris, où le temps de parole est excessivement limité pour les Conseillers de Paris surtout quand Madame HIDALGO préside, dans leurs questions et dans leurs réponses. Même si le nouveau règlement intérieur pour cette mandature n'a pas encore été présenté à notre Conseil, il a été débattu par des représentants de la majorité et de l'opposition de ce Conseil et nous sommes arrivés à des conclusions qui étaient tout à fait normales en particulier, que chacun ne s'exprime pas trop longtemps et c'est exactement l'inverse que nous faisons depuis une heure et demie. Je souhaiterais que, ne serait-ce tout au moins dans la légalité qu'on reste liés au précédent règlement intérieur qui limitait au maximum de 5 minutes les interventions des adjoints et au maximum de 5 minutes pour les réponses et les commentaires et ainsi, quelle que soit la qualité, je ne pense pas que cela gêne la qualité des débats. La concision n'enlève rien à la qualité de ce qui sera dit par chacun. Donc si on pouvait revenir à une gestion plus rapide et plus efficace sans enlever le temps de parole et en recommandant, Monsieur le Maire, que le nouveau règlement intérieur soit débattu et accepté à la prochaine séance ; la commission dans laquelle je suis et qui est présidée par Monsieur GAYET, est totalement d'accord pour qu'il en soit ainsi. Mais si nous pouvions devancer un peu ces nouveautés puisque nous sommes tous d'accord et aller un peu plus vite dans les explications et les commentaires que nous avons à faire sans dérapage aucun, si c'est possible également, afin que nos débats restent qualitatifs mais plus efficaces. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur le Président ; C'est beaucoup demander mais en tout cas je demande à tous ceux qui se sentent concernés d'appliquer ces principes de bon sens. Monsieur BARRIER, peut-être très rapidement ?

Claude BARRIER : Simplement je reviens un peu à la plaque. Je suis tout à fait heureux que cette plaque existe. Pourquoi ? Parce que moi j'ai vécu cette période mais je l'ai surtout subie.

Monsieur le Maire : Merci de ce témoignage émouvant, Monsieur BARRIER. Nous allons passer maintenant au point 6 de l'ordre du jour.



6 – Projet de délibération relatif à la Charte de fonctionnement des Conseils Consultatifs de Quartiers.

Monsieur le Maire : J'en profite en même temps pour répondre à notre collègue, Alain DESTREM, que la commission du règlement intérieur s'est réunie ; je crois qu'elle a fait du bon travail et que, sous réserve de la présentation à l'ensemble des groupes de cette assemblée, il pourra être présenté lors de la prochaine séance de notre conseil d'arrondissement. Monsieur GAYET, vous avez la parole.

Gérard GAYET : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur DESTREM, la commission du règlement intérieur du conseil d'arrondissement a souhaité que désormais, les adjoints ne fassent pas une lecture de la délibération qui est proposée puisque chacun est sensé, dans cette salle, l'avoir lue et fasse un bref rapport d'ambiance. Donc ce que je voulais simplement vous dire, c'est que le projet de délibération qui vous est soumis a pour objectif d'améliorer le fonctionnement des conseils de quartier. D'une part, en améliorant la présence des conseillers de quartier en séance, d'autre part, en augmentant le nombre de nos citoyens qui, pendant la mandature, pourront devenir conseillers de quartier, enfin, en améliorant l'information sur les travaux du conseil de quartier. Améliorer la présence des conseillers de quartier en séance. En effet, il est apparu au cours de la dernière mandature, à plusieurs reprises, que les conseillers de quartier statutaires n'étaient pas présents en nombre suffisant lors des réunions publiques. Les vœux et délibérations ne pouvaient être adoptés et il fallait reporter le dossier. Cette faiblesse trouvait sa source dans la circonstance que les rédacteurs du texte de 2001 avaient prévu un système de suppléance des conseillers de quartier, mais pas de remplacement des conseillers indisponibles. Il fallait qu'un conseiller de quartier soit, démissionne pour raison personnelle ou que le conseiller de quartier titulaire soit absent à trois séances, ce qui représente plus d'un an pour qu'on puisse faire siéger son suppléant. Pour pallier cette lacune, le présent projet de délibération vous propose de modifier l'article 6 du texte de 2001 pour que, quel que soit le collègue d'appartenance du conseiller de quartier, il puisse désormais donner pouvoir, en cas d'absence, à un autre membre du conseil de quartier. Une disposition particulière a été introduite pour les associations. Pour les associations, et ce, à leur demande, il est prévu une disposition spéciale. Par le passé, seul leur président pouvait siéger. Désormais, le projet de délibération les autorise à se faire représenter par un membre du bureau de leur association.

Deuxième catégorie de propositions : augmenter le nombre des citoyens qui pourraient devenir conseillers de quartier en cours de mandat. C'est une idée chère à notre Maire. Le projet de délibération propose de modifier l'article 7 du règlement pour permettre un renouvellement à mi-mandat, pour permettre à un plus grand nombre de nos citoyens, intéressés par le débat sur la démocratie locale, d'y participer. Pour ce qui concerne l'amélioration de l'information des travaux des conseils de quartier, deux catégories de dispositions sont prévues : d'une part le projet de délibération propose de modifier l'article 12 pour permettre d'augmenter le nombre de comptes-rendus des travaux et propositions du conseil de quartier devant le Conseil d'arrondissement et, pour la diffusion de l'information, il existe, heureusement, désormais de nouveaux supports de diffusion, il faut les prendre en compte, d'où les modifications des articles 13 et 15 de l'ancien règlement.

D'autre part, le système d'enregistrement qui avait été utilisé était très lourd, très coûteux, et long. Il est proposé de modifier l'article 14 et de prévoir une synthèse à diffuser rapidement. Il vous est donc proposé, mes chers collègues, de modifier le règlement intérieur existant par les modifications de notre délibération pour constituer désormais, la charte de fonctionnement de nos conseils de quartier. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci pour ce rapport. Je vais donc ouvrir le débat. Simplement, je voudrais me permettre également peut-être d'ajouter deux propositions si le rapporteur me le permet, avant de laisser la parole aux uns et aux autres ; il y a deux choses que je souhaiterais modifier également, même si vous avez tenu compte, Monsieur GAYET, vraiment de tous les sujets qui étaient débattus, ou la plupart, en tout cas, sous la mandature précédente, ce qui va permettre une amélioration du fonctionnement des conseils de quartier et une meilleure représentation de la population ; mais justement en ce qui concerne la meilleure représentation de la population, je souhaiterais qu'à l'article 7 alinéa 1, on supprime le membre de phrase « et jouissant de ses droits civiques » pour deux raisons. Parce que d'abord, je pense que il ne nous revient pas de contrôler les casiers judiciaires des membres des conseils de quartier, ce n'est pas notre affaire, et deuxièmement, je pense que ces conseils de quartier sont une instance tout à fait adéquate pour être ouverte aux personnalités de nationalité étrangère. Je pense qu'il serait opportun que nous puissions ouvrir ces conseils de quartier en supprimant cet alinéa, à l'article 7.

Un deuxième amendement, une proposition que je souhaiterais faire à notre conseil, c'est de modifier l'article 9 en indiquant que chaque conseil de quartier se réunira au moins trois fois par an plutôt que deux fois par an, dans chaque quartier dans la mesure où l'expérience a montré que c'était vraiment la bonne fréquence. Pour ma part, je souhaite effectivement que ces conseils de quartier qui ont une très grande importance, me semble-t-il, et je suis tout à fait favorable à leur meilleur fonctionnement, puissent se réunir trois fois dans l'année. Voilà deux propositions supplémentaires, Monsieur le rapporteur, que je voudrais faire dans le cadre de ce débat. J'apporte donc ma contribution personnelle et maintenant je vous passe la parole. Monsieur MOURICOU.

Philippe MOURICOU : Merci Monsieur le Maire. Je parle au nom des élus de gauche de ce conseil. Nous sommes très attachés à la démocratie locale et participative, je le dis parce que ce n'est pas un gros mot, pour Monsieur BOULENGER de HAUTECLOCQUE, la démocratie participative.

Monsieur le Maire : C'est plutôt un débat interne chez vous plutôt que chez nous. Est-ce qu'on peut renforcer le micro ? Je ne sais pas s'il marche.

Philippe MOURICOU : Ce n'est pas du tout un débat interne. Comme beaucoup d'autres, j'ai été extrêmement surpris de voir, au cours de la dernière mandature, que le 15^{ème} arrondissement faisait partie des mauvais élèves de Paris. Les élus se comportaient en véritables « chauffeurs de salle » et se servaient de ces conseils comme d'une tribune politique pour systématiquement dénigrer l'action de Bertrand DELANOË. Chose beaucoup plus grave, j'ai assisté à des conseils de quartier, je pourrais parler d'ailleurs de votre dernière réunion d'information de la semaine dernière, Monsieur le Maire, au cours de laquelle des fonctionnaires de la Ville de Paris et de la Direction de la Voirie et des Déplacements étaient véritablement livrés à la vindicte populaire. D'ailleurs je tiens ici à saluer le calme, le professionnalisme de Monsieur CHAPUT et de Monsieur LE DOUR qui ont beaucoup de courage de se livrer à ces exercices de concertation.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la fosse aux lions

Philippe MOURICOU : Cela en a parfois l'air, quand même. Je le dis très calmement, très sereinement mais je le dis extrêmement fermement, je considère que c'est très dommageable pour ne pas dire inadmissible de détourner à ce point les conseils de quartier de leurs objectifs initiaux. Les conseils de quartier du 15^{ème} pourraient être des lieux de concertation, des lieux de réflexion collective, ils sont devenus des lieux d'affrontement souvent stérile. Et pour être utiles à l'action politique, ces conseils de quartier devraient se dérouler dans un climat serein, ce n'est pas le cas aujourd'hui dans nombre de conseils de quartier du 15^{ème}. Je pense notamment au conseil de quartier Duplex-Grenelle et au conseil de quartier Emeriau-Zola où il règne un climat de tension permanente.

Monsieur le Maire : S'il vous plait, laissez parler Monsieur MOURICOU même si cela est quelque peu excessif.

Philippe MOURICOU : Merci Monsieur le Maire de faire respecter avec tant de fermeté le règlement intérieur de notre conseil.

J'ai donc lu avec beaucoup d'attention le projet de délibération que nous avons à étudier aujourd'hui, j'ai été déçu sur certains points, notamment, pour commencer par cela, par l'appellation « conseil consultatif de quartier ». Je vous rappelle que la loi Vaillant, votée en 2002, rend obligatoire la création de conseils de quartier dans les grandes villes. Je ne vois donc pas pourquoi vous y rajoutez l'adjectif « consultatif ». Si c'est pour signifier qu'à vos yeux ils ne sont pas importants, je trouve cela un peu grave. Il s'agit en plus d'un contresens puisque vous le savez, les conseils de quartier bénéficient d'un budget, qu'ils peuvent allouer à certains projets. Il ne s'agit donc pas de simple consultation mais véritablement de décision. D'ailleurs je vous en informe : dans le cadre de la charte pour la citoyenneté active de Bertrand DELANOË, nous entendons renforcer les moyens financiers alloués aux conseils de quartier. L'adjectif consultatif est donc assez mal venu.

Deuxième point qui m'a choqué, extrêmement choqué, le maintien de la présidence par des élus. J'y suis totalement opposé, je préférerais que la présidence des conseils de quartier soit confiée à un conseiller de quartier qui ne serait ni un élu ni un employé municipal.

J'aimerais aussi que le conseil de quartier soit totalement maître de son ordre du jour, quitte à ce que le Maire puisse ajouter des points à l'ordre du jour mais que l'initiative vienne quand même du conseil de quartier. Vous vous en doutez, je suis encore plus choqué lorsque j'apprends, dans cette délibération, que vous envisagez de faire en sorte que la présidence du conseil de quartier, qui va revenir à un Adjoint du Maire du 15^{ème}, soit renforcée puisque ce président du conseil de quartier sera désormais assisté par un élu Conseiller de Paris. C'est un fonctionnement hiérarchique qui me semble en totale contradiction avec l'esprit de la démocratie participative, qui vise à placer les citoyens dans un rapport beaucoup plus informel avec leurs élus, dans le cadre duquel les élus peuvent rendre des comptes, peuvent écouter avant d'agir. Alors cette espèce de méthode qui consiste à introduire un N + 1 et un N+2 dans les conseils de quartier, me semble un petit peu hallucinante.

Si l'on voulait, Monsieur le Maire, verrouiller les conseils de quartier du 15^{ème} arrondissement, on ne s'y prendrait pas autrement que par ce système de double présidence par des élus. Vous êtes en train, en quelque sorte, de nous inventer une sorte de « rasoir double lame » avec une première lame qui déblayerait le terrain et une seconde lame qui ferait place nette pour être certain, mais bien certain, que les conseils de quartier aillent systématiquement dans le sens voulu par la majorité d'arrondissement.

Quatrième point, vous nous parlez de personnalité qualifiée. Très bien. J'aimerais savoir quand même quels sont les types de personnalité qualifiée, Monsieur le Maire, que vous

envisagez de nommer dans ces conseils de quartier. Est-ce qu'il s'agit de responsables associatifs, de commerçants, de directeurs d'hôpitaux, d'établissements scolaires ? Et si vous envisagez, comme c'est le cas aujourd'hui, de nommer des personnalités religieuses, j'aimerais que, dans le respect de la laïcité, on puisse avoir des représentants de toutes les religions et pas seulement des représentants de la religion catholique, comme c'est le cas aujourd'hui. J'aimerais aussi que les représentants issus du monde laïc puissent trouver une expression dans ces conseils de quartier.

Concernant le tirage au sort des conseillers de quartier, je pense que ce tirage au sort devrait se dérouler dans le cadre d'une séance du Conseil d'arrondissement. Mais je pense que nous avons un débat à faire pour savoir si nous tirons au sort des volontaires ou si nous tirons au sort parmi les listes électorales. J'en parle parce que les conseils de quartier, et je le dis sans aucune volonté de polémique, sont souvent très occupés par des gens qui ne sont pas forcément représentatifs de la sociologie dans son ensemble du 15^{ème} arrondissement. C'est normal que l'on trouve dans les conseils de quartier, parce que la démocratie participative demande du temps, de la concertation, qu'on trouve des gens qui sont souvent des retraités ou des jeunes retraités. On a besoin de recueillir tous les avis. On a aussi besoin de recueillir l'avis de la mère de famille, qui va avoir besoin d'une poussette et qui va donc être très concernée par les aménagements de voirie. Il est donc nécessaire d'avoir un dispositif qui nous permette d'avoir un fonctionnement représentatif de la sociologie du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Vous pouvez un peu préciser votre pensée de façon plus concise pour vous acheminer vers vos conclusions.

Philippe MOURICOU : Ce serait beaucoup plus simple si je n'étais pas interrompu en permanence par mes collègues.

Monsieur le Maire : Ne provoquez pas l'assemblée, continuez et acheminez-vous vers votre conclusion.

Philippe MOURICOU : J'ai bien entendu votre volonté, que je salue, de voir accéder à la fonction de conseiller de quartier des gens qui sont étrangers, qui n'ont pas la nationalité française. Ce dernier point m'amène à évoquer la votation citoyenne qui est organisée, comme chaque année, par la Ligue des Droits de l'Homme. J'ai été extrêmement surpris ...

Monsieur le Maire : On n'est pas dans le sujet.

Philippe MOURICOU : ... lorsque j'ai appris, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas souhaité, malgré la sollicitation qu'ils vous ont envoyée, rencontrer les membres de la Ligue des Droits de l'Homme. Sur ce point, vos collègues de l'UMP du 18^{ème} ont été beaucoup plus progressistes et beaucoup plus ouverts.

Monsieur le Maire : Vous pouvez vous en tenir à l'ordre du jour Monsieur MOURICOU, surtout que vous avez été assez long.

Philippe MOURICOU : Je reviens à l'ordre du jour. Compte tenu des remarques que je viens de faire, vous aurez compris que nous estimons que ce texte est largement perfectible, nous ne l'approuverons donc pas en l'état. Je m'étonne par ailleurs que dans son élaboration vous n'ayez pas associé des élus de la majorité et de l'opposition et que vous n'ayez pas associé une association qui s'appelle « DLP 15 » Démocratie Locale et Participative 15^{ème}. Il s'agit d'une association qui a énormément d'idées pour améliorer le fonctionnement démocratique de notre arrondissement. Ils proposent notamment que les associations puissent s'exprimer directement avec les élus dans le cadre du CICA ; ils proposent que la configuration du Conseil d'arrondissement soit revue de façon à ce que les élus, qui prennent la parole, ne tournent pas forcément le dos à la salle. J'estime

donc que l'on aurait beaucoup à gagner, tous, à associer cette association à une réflexion commune. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. En tout cas, nous avons fait la démonstration que nous étions tout à fait patients, dit Monsieur CHARON, et très ouverts pour les longs débats, puisque Monsieur MOURICOU a largement dépassé les 5 minutes réglementaires mais enfin nous l'avons laissé s'exprimer complètement, je crois.

Il me semble que l'émotion de notre jeune collègue, qui est touchante lorsqu'il défend les fonctionnaires de la Mairie de Paris, n'est pas de bonne augure parce qu'il verra, dans les débats qui se déroulent au Conseil de Paris, et je lui souhaite d'accéder un jour au Conseil de Paris, si son parti le place mieux sur les listes, dans quelle situation est tenue l'opposition et comment elle est méprisée, vilipendée et humiliée.

Ce que j'aurais souhaité de la part de Monsieur MOURICOU, c'est surtout qu'il nous dise qu'à l'avenir la Mairie de Paris tiendra davantage compte des avis des conseils de quartier, ou qu'elle les consultera sur les sujets qui relèvent de leur compétence, comme par exemple l'agrandissement des stations Vélib, ou l'implantation des stations Vélib par exemple, puisque c'est un sujet d'actualité. Je ne citerais que celui-là pour ne pas allonger les débats. Cela me semble aussi important à dire.

Une ou deux réponses avant de passer la parole à Monsieur GAYET. Je vous remercie de nous informer d'ailleurs, de l'augmentation des moyens. Nous sommes heureux à la Mairie du 15^{ème}, en tant qu'exécutif municipal, d'apprendre par votre bouche, et vous avez sûrement beaucoup d'importance à la Mairie, que les moyens financiers des conseils de quartier vont être augmentés. Si des Conseillers de Paris ont été désignés pour être chargés de la Vie Locale, cela me paraît être une avancée démocratique, parce que les Conseillers de Paris, sous la mandature précédente, n'avaient aucune délégation, aucun mandat.

Je pense que dans un arrondissement aussi important que le nôtre, où il y a tant de dossiers à traiter, il est positif que l'ensemble des élus soit amené à travailler et qu'un certain nombre d'élus soit territorialisé de façon à mieux relayer les vœux, les avis, les observations de la population. Je pense qu'il y aura peut-être plus d'efficacité, justement, et c'est l'objectif recherché, ne vous méprenez pas, dans ces conseils de quartier, grâce aux Conseillers de Paris chargés de la Vie Locale, qui pourront relayer auprès du Maire de Paris, auprès des directions, auprès du Conseil de Paris, les demandes des conseils de quartier. Je précise également, pour nos collègues qui l'ignoraient, qu'il y a un certain nombre d'arrondissements, même assez nombreux, où la présidence des conseils en question est assurée par un élu. Je citerais le 4^{ème}, le 9^{ème}, le 11^{ème}, le 12^{ème} et même l'arrondissement du Maire de Paris, le 18^{ème}. Donc il me semble que les choses peuvent être envisagées de façon peut-être différente que celle qu'évoquait Monsieur MOURICOU, parce que s'ils ont décidé de faire ainsi, c'est qu'ils pensaient que c'était peut-être plus efficace pour les conseils de quartier.

Je voudrais dire aussi, pour préciser, que les personnalités qualifiées seront désignées par le Maire de l'arrondissement, mais que bien sûr elles feront la place à des personnalités culturelles, économiques, administratives et culturelles représentant différentes religions, en fonction de la représentativité de ces religions sur notre arrondissement et il y aura de la place pour tous.

Enfin, le tirage au sort s'effectuera dans les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire sous contrôle d'huissier de justice, le 1^{er} juillet prochain. J'en profite pour dire qu'il y aura également un appel à candidature, qui sera lancé par tous les canaux possibles, un encart dans un bulletin municipal, qui sera publié dans les jours qui viennent et pour lequel d'ailleurs nous avons demandé une participation, une tribune, de la gauche également, un bandeau sur le site internet de la Mairie, un affichage sur les panneaux de

la Mairie de Paris, des bulletins d'inscription à l'accueil de la Mairie du 15^{ème} et un communiqué de presse qui sera diffusé.

Ce bulletin municipal sera imprimé, je crois à 120 000 exemplaires, puisqu'il s'agit du marché qui a été passé il y a quelques années, qui arrive à son terme dans quelques mois. Les habitants pourront également faire acte de candidature, évidemment, sur papier libre, en adressant un courrier à la Mairie du 15^{ème}. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 17 juin et la date du tirage au sort, dans les conditions que j'indiquais, sera le 1^{er} juillet. Ce sera au début du mois de septembre que nous tiendrons les premières réunions de ces conseils.

Quant à la demande de la Ligue des Droits de l'Homme, sur un sujet différent, que vous évoquez, on me signale que j'ai reçu ce courrier jeudi. C'est assez récent, je n'ai peut-être pas eu le temps encore d'y répondre mais bien entendu j'y répondrai bien volontiers.

Maintenant je vais passer la parole à Monsieur GAYET pour qu'il puisse compléter peut-être mes réponses sur un certain nombre de sujets.

Gérard GAYET : Une remarque de fond, je pense que quand on aborde les problèmes d'institution, il ne faut pas être polémique. Personnellement, j'ai toujours dit au sein de cette assemblée que les conseils de quartier, qui étaient une création socialiste, étaient une très bonne institution et je pense que tous les propos qui ternissent ce qui a été fait dans les conseils de quartier sont de mauvais propos.

J'en profite pour rendre hommage aux Adjointes des conseils de quartier qui sont ici présents en la personne de Madame POIRAUT-GAUVIN et de Madame de FRESSENEL. On peut dire ce que l'on veut mais ce sont des personnes qui ont consacré beaucoup de temps et je ne comprends pas les propos que j'entends aujourd'hui, plus particulièrement sur les aspects techniques qui ont été développés, là non plus, je ne comprends pas les remarques qui ont été faites.

Les personnalités qualifiées, nous avons été obligés de modifier le règlement parce que malheureusement ce sont des personnes qui souvent n'habitent pas l'arrondissement et qui participaient peu dans nos conseils de quartier et je pense que les personnes qui avaient été choisies, es qualité, n'étaient pas critiquables et du reste on n'a pas entendu aujourd'hui de critiques particulières sur leur qualité.

On a parlé également des gens non représentatifs, qu'est-ce que cela signifie ? Quels étaient les gens dans les conseils de quartier qui étaient non représentatifs ? Les conseillers de quartier, je n'ai jamais vu un conseiller de quartier qui ne soit pas représentatif du quartier. Les gens dans l'auditoire public ? Certainement pas parce que l'auditoire public, par définition, change presque à chaque séance puisque nous avons des thèmes très différents et le public est appelé par l'intérêt des thèmes. Donc, eu égard à ce que je viens de dire, je ne peux pas faire d'autres observations.

Monsieur le Maire : Monsieur ALAYRAC.

Gilles ALAYRAC : Oui Monsieur le Maire, je voudrais réagir aux propos de Monsieur GAYET, mais également aux vôtres pour vous dire que, après vous avoir écouté très attentivement, nous ne pouvons pas être convaincus par ce que nous avons entendu . Une de nos collègues, tout à l'heure, prenait la parole pour appeler de ses vœux une nouvelle gouvernance. Ses propos peuvent faire écho dans cette assemblée et j'ai envie de vous dire : vous avez là l'occasion de faire la démonstration de votre volonté d'une nouvelle gouvernance à travers ce règlement des conseils de quartier. Vous avez l'occasion de faire preuve d'ouverture, d'écoute, de tolérance, je dirais même de modernisme en écoutant les propositions de Monsieur MOURICOU et en y réservant une suite favorable et si vous ne voulez pas, comme ça je vous donne au hasard une autre

proposition, pourquoi ne pas organiser la votation citoyenne dans le 15^{ème} arrondissement puisque nous parlons de démocratie locale aussi ? Je voudrais rappeler que la Mairie de Paris met à la disposition des parisiens 250 bureaux de vote dans les mairies d'arrondissement mais aussi sur la voie publique et notamment sur le parvis de la gare Montparnasse dans le 15^{ème} arrondissement et que votre collègue, Monsieur GOASGUEN, Maire du 16^{ème} arrondissement ouvre aux habitants du 16^{ème} arrondissement quelle que soit leur nationalité, sa mairie pour participer à cette votation citoyenne. Donc vous avez la possibilité de bouger sur les points que Monsieur MOURICOU a évoqués, je vais y revenir très rapidement, mais aussi sur la votation citoyenne et je vous en fais la demande ce soir.

Trois points très rapidement sur la politisation des conseils de quartier. Je fais partie de ceux qui les ont tous vus, parfois même fréquentés avec assiduité et je peux dire que le péché original des conseils de quartier, effectivement, c'est leur présidence par des Adjoints au Maire et nous pensons qu'un habitant peut très bien se charger de cette mission. Je sais que vous ne voulez pas revenir sur ce point là mais revenez sur un autre point qui est la maîtrise de l'ordre du jour de ces conseils de quartier par les membres du conseil de quartier eux-mêmes. Je pense qu'effectivement la politisation des conseils de quartier, tient aussi à l'inscription à l'ordre du jour des conseils de quartier de sujets, qui ont été souvent des sujets polémiques, qui ont permis à l'équipe alors en place, encore en place récemment, mais reconduite par les électeurs, de polémiquer en mettant en cause l'action de la mairie, l'action du Maire de Paris.

Enfin, je voudrais aussi revenir sur un point qui a beaucoup d'importance à mes yeux, qui est la nomination des personnalités qualifiées. Je vous le dis, Monsieur le Maire, nous n'avons pas besoin de personnalités qualifiées dans les conseils de quartier parce que tous les habitants du conseil de quartier sont qualifiés pour y siéger et y prendre la parole. Cette disposition, vous le savez, avait donné lieu à une nomination très ambivalente, pour ne pas dire très critiquable, de la part de votre prédécesseur, qui a été la nomination de représentants d'un seul culte, au détriment de tous les autres, dans ces conseils de quartier. Et là aussi, Monsieur le Maire, si vous ne voulez pas nous écouter sur la demande que nous vous faisons de supprimer cette position concernant les conseils de quartier, écoutez-nous lorsque nous vous demandons d'être le Maire impartial de tous les habitants.

Monsieur le Maire : Je crois que c'est ce que j'ai indiqué dans le projet que j'ai présenté aux électeurs et c'est ce que je suis en train d'appliquer, on le verra d'ailleurs aussi dans les prochains projets de délibérations ou communications qui vont être faits à notre Conseil. Pour ma part, je ne peux pas accepter cette attaque, concertée et en règle, du groupe de la gauche, consistant à évoquer une politisation des conseils de quartier dans la mandature précédente, dans la mesure où vous confondez politisation des conseils de quartier et critique des habitants et aussi excusez-les, des élus qui peuvent avoir des observations à formuler sur la politique technique, concrète, mise en œuvre par la mairie de Paris dans les différents quartiers, quand ils sont consultés, ce qui n'est pas toujours le cas, comme je l'ai dit tout à l'heure. Je crois qu'il s'agit effectivement, ne disons pas d'une politisation mais de la politique au sens noble du terme de la gestion de la cité que les habitants évoquent dans ces conseils de quartier sur lesquels ils peuvent avoir des avis pas toujours conformes, parce que la municipalité en place n'est pas dans un régime de dictature.

Deuxièmement, je continuerai à nommer des personnalités qualifiées parce qu'il me semble qu'elles sont tout à fait légitimes lorsqu'elles représentent, soit des grandes administrations, soit des grands centres d'activité dans notre arrondissement. Il sera effectivement fait droit à votre proposition, mais je n'avais pas entamé ce sujet, concernant, je l'ai dit tout à l'heure mais je veux bien le répéter, la représentation des différents cultes dans ces conseils de quartier ; cela ne pose aucun problème.

Quant à la votation citoyenne, je vous ai laissé parler de ceci mais ce n'était pas à l'ordre du jour. J'ai reçu ce courrier, je crois, d'après ce que l'on me dit mercredi ou jeudi, de la Mairie de Paris, donc nous prendrons les décisions en fonction de réunions que nous aurons sur ce point, pour la mettre en œuvre ou pas. Pour le moment je pense avoir fait œuvre utile en modifiant légèrement les propositions de Monsieur GAYET, que je veux bien modifier encore aussi pour tenir compte d'une observation concernant les conseils consultatifs de quartier ; si Monsieur GAYET n'y voit pas d'inconvénient. Effectivement, on pourrait reprendre la dénomination, qui est celle de conseil de quartier, cela ne me pose pas de problème majeur et cela peut être relativement symbolique. Quel est le terme exact dans la loi ? Conseil de quartier, donc on reprend le terme de la loi, on sait bien qu'ils sont effectivement consultatifs.

Après ce débat et sous réserve des différentes interventions qui ont eu lieu, nous allons passer au vote. Monsieur DARGENT.

Claude DARGENT : Juste quand même pour faire remarquer, pour expliquer nos votes et insister sur un point. On évoquait tout à l'heure la nouvelle gouvernance. L'ancienne mandature, dans cet arrondissement, avait inventé le verrouillage à un tour, c'était faire présider les conseils de quartier par des Adjoints. Il y a une nouvelle gouvernance, vous inventez le verrou à deux tours, c'est-à-dire qu'il y a d'un côté les Adjoints et ces Adjoints sont eux-mêmes coiffés, désormais, par un Conseiller de Paris délégué, ils sont sous surveillance. Je serais d'ailleurs Adjoint chargé d'un conseil de quartier, j'apprécierais modérément mais ce n'est pas le cas, je vous rassure sur ce point. Tout cela n'est pas respectueux, pour le coup, de l'esprit de cette loi. L'esprit de cette loi, il est de faire autre chose que de la démocratie représentative, la démocratie représentative nous la vivons ici, nous savons ce que c'est. Il s'agit de faire autre chose et tout ce que l'on sait faire dans le 15^{ème} arrondissement, c'est de dupliquer, en nommant deux responsables, des élus dans les conseils de quartier. Que dans des arrondissements de gauche il puisse arriver qu'un élu préside un conseil de quartier, soit, mais c'est sur la décision des membres du conseil de quartier, c'est-à-dire qu'il y a une liberté de choix du président du conseil de quartier, nous ne vous demandons que cela, Monsieur le Maire. Laissez les membres du conseil de quartier, libres de désigner leur président. Il me semble que c'est une règle de base de la démocratie et qu'en l'occurrence, qu'elle soit représentative ou participative, cela ne change rien ou ne devrait rien changer.

Sur ce point nous avons une divergence majeure. Vous concevez les conseils de quartier comme étant des relais de votre opposition au Maire de Paris, c'est comme cela que cela s'est passé sous l'ancienne mandature et je crains fort qu'il en aille de même sous la nouvelle. Nous verrons, nous ne concevons pas les conseils de quartier sous cette forme.

Dernier point, s'agissant des membres des conseils de quartier. Première chose, il est bien clair que ce sont les habitants, qui peuvent être tirés au sort. Il n'est pas nécessaire d'avoir la qualité d'électeur, ce qui suppose donc que peuvent participer au tirage au sort les étrangers. Une remarque malgré tout, technique pour le coup, puisque c'est le terme que Monsieur GAYET employait tout à l'heure, je vous signale que les nourrissons peuvent être candidats, puisqu'il s'agit de toute personne habitant le quartier. Il serait peut-être bien venu de mettre une limite d'âge, on peut penser 18 ans, on peut penser 16 ans, c'est un vrai débat. Cela peut être effectivement, également, un moyen d'apprentissage. Il faut peut-être faire quelque chose d'un point de vue juridique sur cet aspect. Et puis dernière chose, d'un point de vue, et j'arrêterai là, purement de libellé des choses. Je ne comprends pas, à partir du moment où on dit que pour le collège des habitants, c'est toute personne habitant dans le quartier, il est nécessaire d'amender les choses et en précisant « et seulement dans le quartier ». Si on habite dans le quartier, on habite dans le quartier, il n'est pas nécessaire de préciser « et seulement dans le quartier » cela n'ajoute rien à la chose. Merci.

Monsieur le Maire : Sur les deux dernières propositions techniques, je crois qu'elles ne posent pas de problème, on peut mettre une limite d'âge évidemment. L'âge de la majorité me semble utile, on peut mettre majeur, effectivement. Deuxièmement on n'est pas obligé de faire la redondance. Sur le premier point, je veux bien que chaque élu de gauche répète ce qu'a dit le précédent mais on va perdre beaucoup de temps, même si cela est dit à chaque fois différemment mais avec beaucoup de talent. Allons voir ce qui se passe dans les autres arrondissements et je pense que ce n'est pas tout à fait conforme à ce que vous nous avez indiqué dans certains arrondissements de gauche, notamment celui où est élu le Maire de Paris.

Je rappelle que justement notre volonté, ça c'est quelque chose que je n'ai jamais entendu dans la bouche d'aucun des orateurs de gauche, c'est la meilleure prise en compte des avis des conseils de quartier par la municipalité. Or, c'est bien cela qui nous amène, dans l'intérêt des habitants de cet arrondissement, à mettre en place des Conseillers de Paris « Vie Locale », qui pourront relayer peut-être avec plus de poids, de vigueur et de force encore les demandes et les propositions des habitants du 15^{ème} arrondissement.

Madame de FRESSENEL veut s'exprimer et Madame POIRAULT-GAUVIN, mais très rapidement.

Agnès de FRESSENEL : Très très bref. Je voudrais juste rappeler que les choix qui étaient soumis à l'ordre du jour des conseils de quartier étaient pris de façon collégiale avec les habitants, lors de réunions internes. A aucun moment les habitants ont refusé un ordre du jour qui leur était proposé, ou dont on discutait entre nous. Je tiens à le préciser tout de même.

(une voix dans la salle) Je confirme, Madame de FRESSENEL.

Monsieur le Maire : C'est bien que vous confirmiez. S'il vous plait, pas d'interpellations, mes chers collègues. Madame HIDALGO, respectez les élus de cette assemblée. Madame POIRAULT-GAUVIN.

Géraldine POIRAULT-GAUVIN : Merci Monsieur le Maire. Je ne voulais pas du tout entrer dans le débat mais j'ai entendu certaines choses qui m'ont vraiment surpris. Il y a quelques remarques que je voudrais faire, mais très rapidement, sur ce qui a été dit par nos collègues de la gauche, parce que le projet de délibération a été excellemment rapporté par mon collègue Gérard GAYET.

Sur la présence des fonctionnaires dans les séances de conseils de quartier, nous y étions absolument contraints parce que les élus de la gauche ont pratiqué la politique de la chaise vide pendant toutes les années précédentes et n'ont jamais présenté les projets, assumé les projets qu'ils étaient sensés porter. On l'a encore vu lors de la réunion de concertation sur la place Charles Michels, que vous avez organisée, Monsieur le Maire, la semaine dernière, les élus de la gauche étaient représentés mais en petit nombre et je trouve que ce n'est pas tout à fait juste de dire qu'on exposait les fonctionnaires. Ils répondaient aux habitants et très souvent ils sont revenus, avec plaisir même. Donc je ne partage pas du tout ce sentiment.

Sur l'aspect consultatif, on a vu un vœu du conseil de quartier Emeriau-Zola qui a été porté et retransmis in extenso lors de ce débat. Il n'a pas été approuvé par la gauche. Alors évidemment ils sont bien consultatifs ces conseils de quartier ; vous ne tenez même pas compte de leur avis et je le regrette. Pour les élus qui siègent dans les conseils de quartier, je regarde l'esprit de la loi, l'article 2511-25-1 du code général des collectivités territoriales, qui dispose « L'Adjoint chargé de quartier connaît de toutes questions intéressant à titre principal le quartier, il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier ».

Voilà, c'est la loi, on est désolé d'appliquer la loi et quand vous parlez de politisation des conseils de quartier, Monsieur DARGENT, j'ai regardé quelles étaient les personnes, qui, lors des derniers conseils de quartier, sont venus pour décliner le programme de Madame HIDALGO dans le 15^{ème}. Finalement quand on regarde les habitants qui se sont exprimés, il s'agit de Monsieur ALAYRAC, ce sont des représentants de la liste de Madame HIDALGO, en tant qu'assesseurs dans les bureaux de vote, comme Madame LAGUNE par exemple ; les propositions qui ont été faites étaient tout à fait politiques. Donc je suis vraiment très surprise.

En ce qui concerne l'ordre du jour, Agnès a très bien dit que cela se faisait dans la concertation. Là encore, politique de la chaise vide de la part des élus de la gauche, qui ne siégeaient pas dans les réunions de préparation. Excusez-moi, on écoute très longuement la gauche, mais la droite on l'écoute un peu moins.

Enfin, pour la proposition des Conseillers de Paris qui siègent dans les conseils de quartier, je remarque, à part les Conseillers de Paris de la majorité de cet arrondissement, les Conseillers de la gauche n'ont jamais porté la moindre proposition des Conseillers de quartier au Conseil de Paris. Vous le voyez, la gauche a vraiment trois mètres de retard en matière de démocratie participative.

Monsieur le Maire : Je suis obligé de reconnaître, effectivement, l'intérêt de ces propos. Maintenant, mes chers collègues, je vous propose de voter ce projet de délibération sous réserve des différentes propositions et amendements que je vous demande de bien vouloir prendre en bloc, de façon à ne pas les détailler une par une, cela nous prendrait trop de temps. Je vais mettre de façon globale, en bloc, à la fois la délibération que vous avez sous les yeux et les différentes propositions qui ont été ajoutées au cours de ces débats. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie.

Nous en arrivons déjà au point numéro 7 de l'ordre du jour, avec là, maintenant, des choses qui vont bien montrer qu'il y a une nouvelle gouvernance. Voyez, je crois que vous avez parlé trop vite à gauche. Parce que là, passer d'une absence de commission à une commission d'attribution de logements sociaux, il s'agit vraiment de quelque chose de très attendu, de très nouveau dans ce Conseil et que pour ma part je demandais depuis plusieurs années. Vous le savez bien dans cette enceinte.

Madame Hélène MACE de LEPINAY va rapporter ce projet de délibération.



7 – Projet de délibération portant création d'une commission consultative d'attribution de logements sociaux.

Hélène MACE de LEPINAY : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais être extrêmement brève puisque vous avez reçu le projet de délibération. C'est effectivement une délibération très importante. Vous savez tous que le 15^{ème} arrondissement n'était pas, jusqu'à présent, doté d'une véritable commission consultative d'attribution des logements.

L'objet de cette délibération est donc de mettre en œuvre un des points importants du programme électoral du Maire, en créant cette commission. Vous avez tous reçu le texte sur lequel vous allez vous prononcer. Il entérine la création de la commission et sa composition et propose son règlement intérieur. Par ailleurs, nous adopterons ensuite, sur proposition du Maire, le nom des élus qui siégeront dans cette instance.

Je voudrais pour l'instant vous proposer d'amender l'article 2 du règlement intérieur qui vous est soumis en portant le nombre des membres de la commission de 10 à 11. En effet, il nous a paru utile de porter le nombre des institutions à trois, nombre égal à celui des associations. Par ailleurs, il nous a paru aussi judicieux de prévoir des suppléants pour les élus et je vous propose donc que les suppléants soient intégrés dans le premier collège par un amendement.

Pour le reste, le règlement intérieur précise le fonctionnement de la commission et les critères de priorité et je pense qu'il est tout à fait précis et nous pouvons l'adopter dans la forme. Merci.

Monsieur le Maire : Madame MACE de LEPINAY a déposé deux amendements que je vous lis :

1^{er} amendement :

« Exposé des motifs - Afin d'assurer un meilleur équilibre entre les trois collèges, il convient de nommer un troisième représentant au sein du troisième collège.

Délibération - L'article 2 est modifié comme suit : Troisième collège : trois représentants d'institutions ».

Le deuxième amendement a l'exposé des motifs suivants :

« Afin de pallier l'absence d'un membre titulaire du premier collège, il convient de nommer des membres suppléants.

Délibération - L'article 2 est modifié comme suit : « Premier collège : neuf élus dont le Président, quatre membres titulaires dont un de l'opposition et quatre membres suppléants dont un de l'opposition ».

Voilà les deux projets d'amendement qui sont proposés. Je peux donner lecture de la composition de la commission, à moins que vous vouliez vous exprimer d'abord. Monsieur FLOUQUET.

Vincent FLOUQUET : Je vais essayer d'être bref. Monsieur le Maire, chers collègues. D'abord, premier point. Nous nous félicitons de ce projet de délibération et du fait que le 15^{ème} arrondissement puisse enfin rejoindre la pratique démocratique et transparente mise en place depuis plus de 6 ans dans tous les arrondissements gérés par la gauche à Paris. Cette délibération soulève cependant quelques remarques et quelques questions.

Premier point, cette commission ne doit pas être un artifice. Le règlement intérieur proposé stipule, dans son article 3. paragraphe 3 : que trois candidats sélectionnés parmi les dossiers soutenus dans les fichiers des demandeurs de logements sociaux de la Ville de Paris sont proposés pour chacun des logements à attribuer. La question est la suivante. Par qui sera effectuée cette première sélection, sur quels critères ? Pour mémoire et exemple, dans le 12^{ème} arrondissement, la commission examine non pas trois dossiers mais entre 10 à 20 dossiers par appartement disponible.

Deuxième question : Par qui sera assurée la présidence de cette commission ? Là aussi et pour mémoire, dans le 13^{ème} arrondissement, la commission est présidée par un ancien sous-préfet, donc personnalité indépendante. Concernant le deuxième collège où siègent trois représentants d'associations, nous souhaitons pour la continuité et le suivi des dossiers que les associations représentées puissent siéger pour une période minimum de deux ans. Ces associations, comme le Secours Populaire, le Secours Catholique, l'association AURORE, SNL, le Relais Frémicourt, doivent pouvoir être associées dans la durée afin d'assurer une cohérence de choix dans l'attribution.

Dernier point, dernière remarque, concernant la représentation des élus, la place laissée à l'opposition dans cette commission, nous pensons que dans un souci d'impartialité, la

proportionnalité aurait pu s'appliquer sur celle du suffrage universel et non sur celle de cette assemblée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame MACE de LEPINAY ? Le point concernant les trois propositions de logement, c'est ce qu'il nous est demandé par la loi Dalo, que trois candidats soient proposés au Maire de Paris, ce qui restreint finalement le pouvoir de cette commission dans un ordre de trois puisque c'est la règle dorénavant. Il est bien évident qu'il y aura plusieurs dossiers qui seront soumis. S'il vous plait, est-ce que je peux parler. Madame MACE de LEPINAY, si vous voulez prendre la parole, je vous en prie, n'hésitez pas, simplement il faut demander la parole. Ce sera le même système, bien évidemment qu'à la Mairie de Paris, c'est-à-dire que les services de la Mairie détermineront les dossiers, un certain nombre de dossiers, je ne peux pas vous dire s'il s'agira de 7, 10, 12 dossiers sur lesquels cette commission aura à en choisir 3.

Deuxièmement, en ce qui concerne le Président de la Commission, ce sera un élu, d'ailleurs je propose que la Présidente ou le Président de cette commission soit Madame MACE de LEPINAY, comme d'ailleurs la commission centrale à la Mairie de Paris est présidée par l'adjoint au Maire chargé du logement, même si ce n'est pas ici, la fonction de Madame MACE de LEPINAY, ce qui lui donne une certaine distance par rapport à cela. Je n'ai pas souhaité, en tant que Maire de l'arrondissement et je pense que vous m'en donnerez acte, participer à cette commission ni même la présider, comme j'aurais pu éventuellement le faire. Pour ce qui concerne les associations, je crois que nous avons prévu que celles-ci tournent tous les deux ans, de façon à ce qu'il n'y ait pas de monopole non plus de ces associations, mais qu'elles aient le temps de travailler. Il nous a semblé opportun là, nous nous rejoignons, que les associations puissent être renouvelées tous les deux ans, et j'ai déjà une première proposition à faire à notre conseil. Enfin, nous nous adaptons à la loi PML qui fait qu'il y a évidemment une certaine proportionnalité ; d'ailleurs je crois que c'est ce qui existe aussi au Conseil de Paris lorsque il y a des représentations de l'opposition, c'est proportionnel au nombre d'élus et du Conseil, et non pas au suffrage universel quand c'est possible la plupart du temps. Donc vous avez en partie satisfaction, si je puis dire. Maintenant, je vais vous donner la composition de cette commission.

Le premier collège est composé donc de Madame MACE de LEPINAY, Présidente, Madame CEYRAC, avec comme suppléante Madame CHERIOUX, Monsieur DELMAS titulaire, suppléant Monsieur LEFEVRE, Madame TACHENE, suppléant Madame BRUNO, Monsieur FLOUQUET, suppléante Madame PIETRANICO.

Le deuxième collège : trois représentants des associations : Secours Catholique, Familles de France, et OCM CEASIL et dans deux ans, les choses tourneront.

Troisième collègue : trois représentants d'institutions : Centre d'Action Sociale, Service social départemental polyvalent et Union des Institutions Sociales qui regroupent, comme vous le savez, l'ensemble des associations de notre arrondissement. Voilà les propositions que je suis amené à vous faire et sur lesquelles je vous demande de vous prononcer. S'il n'y a plus d'interventions. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Unanimité pour cet acte de nouvelle gouvernance. Merci

Et bien nous allons embrayer sur une procédure analogue concernant l'attribution des places en crèches et je passe la parole à Madame MALASSIS, l'Adjoint compétent.



8 - Projet de délibération portant création d'une commission consultative d'attribution de places en crèche.

Françoise MALASSIS : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je le confirme, le Maire a souhaité faire du 15^{ème}, un arrondissement exemplaire par son mode de gouvernance fondé sur la concertation et la transparence de sa gestion. Il l'a dit, il le fait. D'abord pour les logements comme nous venons de le voir, maintenant pour la mise en place d'une commission d'attribution des places de crèches. Il a souhaité cette commission, il vous en soumet aujourd'hui son règlement intérieur et sa composition. Bien qu'existant déjà dans des conditions tout à fait satisfaisantes, cette commission sera dorénavant pluraliste. Elle est composée des responsables des établissements municipaux de la petite enfance, des coordinatrices de crèches, du médecin de la P.M.I. de l'arrondissement, des puériculteurs et puéricultrices, du personnel d'encadrement des assistantes et assistants maternels, des assistants et assistantes sociaux, de cinq élus et de leur suppléant, membres du Conseil d'arrondissement. Il s'agit donc pour sa composition en matière d'élus, de Madame Catherine BRUNO ayant comme suppléante Pascale de ZORDI, Valérie GIOVANNUCCI comme suppléante, Géraldine POIRault-GAUVIN, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE et sa suppléante Marie TOUBIANA, de moi-même pour la majorité municipale, et de Madame Catherine BESSIS et son suppléant, José BAGHDAD, pour l'opposition. Quant au règlement intérieur sur les admissions, il est semblable à celui qui existait sous la mandature précédente. Toutefois, et malgré les efforts importants accomplis pour augmenter les capacités d'accueil des enfants, il reste encore beaucoup à faire pour satisfaire les besoins des familles de notre arrondissement et c'est la raison pour laquelle nous demandons la création de 500 places supplémentaires.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention, il est vrai qu'il y a eu des efforts importants de création –si on pouvait éviter de m'interrompre, ce serait aimable- donc je disais simplement, il y a une intervention qui est tout à fait opportune qui consiste à demander le même effort ou si possible supplémentaire avec la création de 500 places de crèche pour cette mandature en raison du millier d'enfants en liste d'attente malgré les efforts que nous reconnaissons, effectués sous la mandature précédente.

Je rappelle que là aussi il y a un amendement, déposé par Madame MALASSIS, sur cette délibération tendant à modifier l'article 2 du projet de règlement intérieur comme suit : « ainsi que neuf élus membres du conseil d'arrondissement, dont le Président, quatre membres titulaires (dont un de l'opposition) et quatre membres suppléants (dont un de l'opposition). »

Cette commission d'attribution va se mettre en place avec la composition qui vient d'être indiquée. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, allez-y. Catherine BESSIS.

Catherine BESSIS : Monsieur le Maire, ça va être très rapide. Nous sommes particulièrement attentifs à cette proposition, vous pouvez l'imaginer, surtout qu'enfin avec la création de cette commission, le 15^{ème} arrondissement, pour rebondir sur une parole que j'ai entendue tout à l'heure, aura peut-être un tramway d'avance par rapport à ce qui est fait à la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire : Bravo, je crois qu'on peut vous applaudir. Je vais donc mettre au vote cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Bien. Délibération adoptée à l'unanimité. Félicitations. J'espère qu'il en sera de même pour le projet de délibération suivant puisqu'il s'agit de conférer une signature pour signer des marchés.



9 – Projet de délibération relatif à la délégation du Conseil d'arrondissement donnée au Maire du 15^{ème} arrondissement pour préparer et exécuter le règlement des marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire : Je rappelle ce qu'est cette procédure adaptée. La procédure de l'appel d'offre, vous savez, se déclenche lorsque le montant estimé du marché est supérieur à 206 000 € hors taxes pour les collectivités. Au-dessous de ces seuils, une procédure dite adaptée, au montant et à l'objet du marché, est organisée. C'est une procédure évidemment allégée, moins lourde sur le plan administratif. Cette compétence peut être déléguée au Maire d'arrondissement et je vous propose donc de m'accorder cette délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de règlement de tous les marchés de fournitures, de services et de travaux passés selon la procédure adaptée. Y a-t-il des prises de parole ? Non, merci ; Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant nous abordons la série des projets de délibération qui nous sont transmis par la Maire de Paris.



10. DLH 45 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de conclure avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Paris un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal situé 46, rue du Commerce à Paris (15^{ème}).

Monsieur le Maire : le rapporteur est Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Claire de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Fin 2007, la Ville de Paris a acquis par préemption l'immeuble du 46, rue du Commerce dans le cadre d'une mise en vente indissociable qui portait sur quatre bâtiments situés dans les 1^{er}, 2^{ème}, 18^{ème}, et 15^{ème} arrondissements.

Situé entre l'avenue Emile Zola et la rue du Théâtre, le 46 rue du Théâtre est un immeuble de 4 étages édifié sur une parcelle de 335 m². Actuellement deux logements sur les dix sont vacants et les locaux commerciaux sont occupés par une pharmacie et un magasin de textiles. La Ville de Paris souhaite louer cet immeuble à l'OPAC pour y réaliser un programme de logements sociaux ; il nous est donc proposé d'autoriser le Maire de Paris à conclure avec l'OPAC un bail emphytéotique de 55 ans en échange d'un loyer capitalisé de 720 000 €. Je note avec satisfaction que les observations formulées lors de notre dernière séance à propos de l'absence de concertation sur la répartition des types de logements sociaux semblent avoir été entendues puisque désormais cette mention est inscrite dans la délibération. Il est ainsi indiqué que les types de logements sociaux P.L.S., P.L.U.S., P.L.A.I., seront déterminés en tenant compte du contexte local et en concertation avec les élus d'arrondissement. J'espère cependant que cette concertation ne sera pas fictive puisque j'ai incidemment appris que lors de son conseil d'administration du 6 mai, l'OPAC a annoncé qu'il entendait réaliser une opération de dix logements P.L.U.S.. J'ai donc quelques doutes sur la réalité de la concertation annoncée. Par ailleurs, pour avoir consulté le Plan Local d'Urbanisme, j'ai pu constater que le 46 rue du Commerce figure dans la liste des bâtiments protégés, protection Ville de Paris, la notice se rapportant à cet immeuble précise que le bâtiment daterait des années 1833 et disposerait de modénatures d'origine. Nous ne pouvons donc que souhaiter que l'OPAC soit respectueuse de ce patrimoine dans son projet de ravalement et de réhabilitation.

Avec l'espoir que ces observations soient bien prises en compte, je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable tout en renouvelant le souhait qu'à l'avenir les délibérations soient plus complètes, qu'elles soient accompagnées d'un plan de la parcelle et qu'elles précisent en particulier les raisons pour

lesquelles la ville préempte l'immeuble et le devenir des locataires et des commerces, ainsi que nous l'avions demandé lors de notre dernière séance. Merci.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas complètement prêché dans le désert puisque cette mention de la consultation du Conseil d'arrondissement a été exprimée cette fois-ci, contrairement à la fois précédente. Espérons que ce sera également le cas lors des décisions qui seront prises réellement. Monsieur ALAYRAC.

Gilles ALAYRAC : Tout simplement pour dire, Monsieur le Maire, que je n'ai pas entendu un seul compliment dans le rapport de Madame de CLERMONT-TONNERRE, qui pourrait également se féliciter qu'il y ait du logement social rue du Commerce. Elle ne le fait pas, je le fais, naturellement, en disant que ceci s'inscrit dans un des engagements de campagne de Bertrand DELANOË de financer 40 000 logements sociaux dans Paris, sous cette mandature. Ce qui nous permettra d'atteindre en 2014 l'objectif de 20% de logements sociaux, qui étaient préconisés par la loi, avant même le délai qu'opposait la loi. Le 15^{ème} arrondissement doit prendre toute sa place dans cet effort. Nous devons, je dirais même, être exemplaires en la matière, nous le sommes. Lors du dernier Conseil d'arrondissement nous avons voté une délibération pour que la Ville achète et réhabilite un immeuble situé 30 rue de Cronstadt, nous continuons aujourd'hui avec la rue du Commerce et ceci ne sera que le commencement d'une longue série.

Monsieur le Maire : Que Monsieur ALAYRAC me permette de lui dire en toute amitié, qu'il a vraiment une conception curieuse de la vie démocratique. Non seulement, il nous refuse notre droit d'opposition, dans son intervention préalable sur les conseils de quartier mais en plus il faut qu'on complimente et qu'on loue le Maire de Paris, la Ville de Paris, en permanence. Déjà, nous votons ce projet de délibération, ce qui paraît quand même essentiel, dans la mesure où vous savez bien qu'il n'en a pas toujours été de même, ce que je regrette d'ailleurs, sous la mandature précédente. Je l'ai dit, moi-même et notre majorité ne serons pas un frein, loin s'en faut, à la construction de logements dans cet arrondissement.

Mais puisque Monsieur ALAYRAC en est à vouloir que l'on prodigue des compliments, lui-même aurait pu aussi en prodiguer à l'égard de l'Etat qui, dans cet effort de construction de la Ville, n'est pas sans action puisque tous ces logements ne pourraient pas être construits, évidemment, si l'Etat n'avait pas un effort contributif financier aussi considérable. C'est d'ailleurs sans précédent, et nous aurions bien aimé, nous, sous les mandatures passées de Jean TIBERI notamment, que l'Etat, qui était à cette époque d'une autre obédience qu'aujourd'hui, co-finance sur un pied aussi élevé le logement social dans notre ville. J'espère que notre arrondissement en profitera à plein.

Donc si tout le monde est d'accord sur ce projet de délibération, je vais le soumettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Nous allons passer au projet de délibération DASCO 56 - Madame BRUNO.



11. DASCO 56 – Signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2008.

Catherine BRUNO : Oui merci Monsieur le Maire. Tous les ans la Ville de Paris conclut une convention avec chaque caisse des écoles qui est fournisseur de la Ville pour les restaurations faites par les caisses des écoles dans les centres de loisir d'été, soit pour cette année du 7 juillet au 29 août. Il s'agit d'assurer le déjeuner et le goûter des enfants avec du personnel d'animation, de servir ces repas dans des écoles d'accueil ou dans des

espaces « nature et découverte » ou enfin de fournir des pique-niques pour les enfants qui partent en visite pour la journée.

L'objet de cette convention est d'établir la tarification retenue par la ville, d'établir des espaces « nature et découverte », dans le 15^{ème} il s'agit du parc du Tremblay de MEUDON, et de fixer les modalités de paiement de ces prestations.

Je vous demande donc d'autoriser le Maire de Paris à signer la convention entre la Ville et la Caisse des Ecoles du 15^{ème} et je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Des observations ? Madame BESSIS.

Catherine BESSIS : Juste une intervention, presque aussi rapide que la précédente. Je voudrais profiter de ce sujet, concernant les vacances et les structures mises à disposition des parents pour accueillir leurs enfants à ces périodes, pour vous faire part d'une proposition qui s'inscrit dans vos velléités, d'un arrondissement pilote, un 15^{ème} arrondissement où la Mairie mettrait à disposition des familles les possibilités d'accès aux vacances « arc en ciel » proposées par la Mairie de Paris. Pourquoi cette proposition ? Il faut savoir que la municipalité précédente du 15^{ème} arrondissement avait refusé de s'inscrire dans cette démarche. Merci.

Catherine BRUNO : Je suis prête à en parler avec vous.

Monsieur le Maire : Pas forcément avec Madame BESSIS, mais avec la Mairie, même si je n'empêche pas les contacts bilatéraux. Nous allons soumettre cette proposition à étude.

Nous mettons aux voix ce projet de délibération Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Nous arrivons maintenant au projet de délibération DVD 49 concernant le T2. Le rapporteur est Monsieur LEFEVRE.



12. DVD 49 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux priorité tramway et contrôleur de carrefours à feux dans le cadre du prolongement du Tramway T2 à la Porte de Versailles.

Franck LEFEVRE : Merci Monsieur le Maire. La prolongation du T2 entre Issy-les-Moulineaux et la Porte de Versailles se traduit par la création de 3 stations dans le 15^{ème} arrondissement : une Porte de Sèvres face au parvis de l'Aquaboulevard, une Porte d'Issy rue Oradour sur Glane et une Porte de Versailles rue Ernest Renan.

A travers ce projet de délibération, le Maire de Paris nous demande d'approuver le principe et les modalités de passation d'un marché de travaux portant sur le système de gestion et de coordination des feux permettant de gérer à la fois le trafic automobile et celui du tramway. Mes chers collègues, je vous encourage à donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Nous avons toujours voté les projets de délibération concernant le T2 qui relie la Défense par Issy-les-Moulineaux au Parc des Expositions. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Monsieur DARGENT.

Claude DARGENT : Oui Monsieur le Maire, vous dites que vous avez toujours voté des délibérations concernant le T2 mais le T2 n'a de sens qu'articulé au T3. Et là, en

revanche, pour le tramway des Maréchaux, vous êtes loin d'avoir voté toutes les délibérations, il s'en faut de beaucoup puisque vous avez marqué sous l'ancienne mandature, votre opposition à cette infrastructure. Je ne sais pas, Monsieur le Maire, si la nouvelle gouvernance implique de votre côté un changement d'avis sur le sujet et si le tramway des Maréchaux, auquel vous vous êtes opposé avec constance sous l'ancienne mandature, est paré désormais de tous les attributs et de tous les atours ; on verra, Monsieur le Maire, mais ce T2 en l'occurrence n'a de sens, qu'articulé effectivement au T3 et s'inscrit, il faut le souligner, dans une politique de la Ville de Paris qui se veut, autre sujet important, une politique d'emploi métropolitaine.

Il ne vous a pas échappé que, dans cette affaire, la Ville de Paris finance sur son budget un tramway qui est très largement situé en dehors du territoire de la Ville de Paris en tant que telle, mais simplement parce que les questions de déplacement ne se divisent pas et que, sur ce sujet comme sur d'autres, et Bertrand DELANOE l'a montré dès 2001, il convient que la Ville de Paris travaille en collaboration avec les collectivités territoriales qui le souhaitent et qui l'entourent ; j'ai bien dit qui le souhaitent parce que à l'époque, le département des Hauts-de-Seine, présidé par qui l'on sait, était tout à fait réservé quant à ses possibilités. Donc je trouve que cette infrastructure de transport qui enfin, va arriver à son terme, est l'occasion de souligner combien la Ville de Paris mène en la matière, une politique volontaire et une politique dont le champ territorial excède ses limites, dans un esprit de coopération et pour le plus grand bénéfice des Parisiens, des Parisiennes, des franciliens et des franciliennes. Merci.

Monsieur le Maire : Je voudrais néanmoins rappeler que le T2 a été décidé sous la mandature précédant celle de Monsieur DELANOE ; c'est une bonne chose que le T2 ait continué sous la mandature qui est la sienne parce qu'il permettra effectivement de relier les deux pôles économiques majeurs que sont la Défense et le parc des Expositions. Je dis de surcroît que notre avis a été favorable malgré l'avis défavorable à l'unanimité de la commission d'enquête. Donc nous avons vraiment poussé à la réalisation de ce tramway qui nous paraissait très important sur le plan économique pour la Région.

Il y a un certain nombre de petits points qui restent en suspens en ce qui concerne, vous le savez, la restructuration du réseau d'autobus pour bien desservir les habitants de la Plaine de Vaugirard et qui demeurent notamment éloignés du T2 en raison de la modification de la ligne 39, auquel je sais le Député de la circonscription particulièrement sensible. La modification de l'itinéraire du T2, qui était une bonne chose et que nous avons beaucoup poussée sur le 15^{ème}, était conditionnée également par la réalisation de la coulée verte. On ne va reprendre le débat sur la coulée verte, mais c'est vrai qu'il serait bon que le dossier commence à être débloqué alors que nous l'avons longuement concerté ici dans le 15^{ème}. Enfin pour terminer, je voudrais rappeler aussi le souhait qui est le nôtre d'assurer la correspondance avec la ligne 8 du métro à la station Balard. Ceci implique la création d'un couloir souterrain au sud de cette station pour accéder au niveau de la station T2 Porte de Sèvres, qui dessert l'Aquaboulevard, afin de ne pas passer sous le périphérique.

Voilà un certain nombre de petits points qui sont importants néanmoins pour l'utilisation de ce T2 sur lequel je vous appelle maintenant à vous prononcer, mes chers collègues. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

Maintenant il s'agit à nouveau d'un projet de délibération DVD 88 sur le T2 et le rapporteur est Monsieur LEFEVRE.

Franck LEFEVRE : Merci Monsieur le Maire. Si vous le permettez, afin d'anticiper les conclusions des conditions de la commission du règlement intérieur et notamment celles sur la durée des interventions, nous avons là deux projets de délibérations liés à une fusion de société titulaire de marchés de la Ville de Paris, qui sont le numéro 88 et le numéro 90.

Par conséquent, si vous me permettez, je vais rapporter ces deux projets en une seule fois puisque les mêmes causes produisant les mêmes effets, on va gagner du temps.

Monsieur le Maire : Permission accordée.



13. DVD 88 - Autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant N° 1 au marché 07 61 151 relatif aux travaux d'éclairage public et signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du prolongement du tramway T2 à Paris substituant la société FORCLUM Ile de France à la société CICO.

14. DVD 90 – Signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec le groupement CICO/SATELEC pour les travaux d'éclairage du tramway des maréchaux sud du 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements à Paris substituant la société FORCLUM Ile de France à la société CICO.

Franck LEFEVRE : La Mairie de Paris a confié au groupement SATELEC/CICO deux marchés : le marché de travaux éclairage public et signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du prolongement du T2 et également le marché de travaux d'éclairage du TMS T3. Au terme d'un processus de fusion, la société CICO a été absorbée par la société FORCLUM Paris Ile de France Nord le 28 septembre 2007. En conséquence et afin de poursuivre l'exécution de ces marchés, il est nécessaire de passer un avenant n° 1 substituant la société FORCLUM Ile de France à la société CICO.

Je vous invite à donner un avis favorable à ces deux projets de délibérations, mes chers collègues.

Monsieur le Maire : En revanche nous allons les voter un par un. A moins qu'il y ait des prises de parole. Il n'y en a pas.

Donc nous allons d'abord voter le **DVD 88** : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Unanimité. Le **DVD 90** : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Unanimité.

Nous arrivons maintenant au DU 12, le rapporteur est Monsieur HUE.



15. DU 12 – Attribution de la dénomination « avenue Roger Cahen » à une voie située dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.

Jean-Manuel HUE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution de la dénomination « avenue Roger Cahen » à une voie située dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, qui est en fait située entre l'avenue de Lowendal et la place Cambronne. Je me réjouis que les engagements verbaux, qui avaient été pris à notre égard, aient été tenus par la Ville de Paris lors de l'apposition de la plaque Pâris de Bollardièrre. Donc nous nous retrouverons tous le plus rapidement possible, je l'espère, sur cette nouvelle avenue qui est située au regard du domicile de Roger Cahen, qui a habité très longtemps, rue Alexandre Cabanel. Donc avis éminemment favorable.

Monsieur le Maire : Merci à tous pour cette dénomination. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Unanimité.

Nous en arrivons maintenant au projet de délibération DEVE 40, le 16, rapporté par Madame TOUBIANA.



16. DEVE 40 – Affectation d’une parcelle du domaine public du Jardin Blanc, parc André Citroën, en vue d’y implanter un manège enfantin.

Marie TOUBIANA : Monsieur le Maire, il s’agit d’un projet de délibération au sujet de l’implantation d’un manège enfantin dans le Jardin Blanc, au parc André Citroën.

Je demande le report de cette délibération, après une consultation du conseil de quartier. Il faut demander, je pense, au préalable, l’avis des riverains au sujet de nuisances qui seraient provoquées par l’installation d’un manège et interroger les riverains sur le choix de son emplacement.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions, parce que Madame TOUBIANA demande la consultation du conseil de quartier pour l’installation de ce manège enfantin. Monsieur BAGHDAD.

José BAGHDAD : S’agissant du parc André Citroën, qui a été réalisé en 1992 avec ses 14 hectares et qui aujourd’hui est un des parcs majeurs de la fin du 20^{ème} siècle ; nous voulons d’abord rendre hommage à votre prédécesseur, Monsieur René GALY-DEJEAN pour cette belle réalisation. Mais nous souhaitons mettre encore en valeur ce parc qui est le seul qui soit en perspective avec la Seine, le seul à ce jour ouvert sur le fleuve.

Nous voulons valoriser, avec la Mairie de gauche, avec le Maire Bertrand DELANOË, le parc André Citroën avec la mise en place d’une piscine flottante, à l’image de ce qui est fait dans le 13^{ème} arrondissement, avec la piscine Joséphine BAKER ; valoriser avec le grand ballon captif à gaz qui s’y trouve et qui peut emmener jusqu’à 30 adultes et 60 enfants, -alors peut-être que cela fait un peu trop de bruit- pour admirer le site en toute sécurité ; valoriser aussi avec ce manège enfantin, du type carrousel, manège original qui reprend le thème des animaux, comme vous avez pu le constater dans la délibération proposée, au profit des activités détente et loisir ; et donc toujours dans cette dynamique et cette démarche d’offre pédagogique et ludique.

Nous, élus de gauche, nous continuerons à nous engager, loin de toute démagogie, pour améliorer la vie quotidienne des familles de notre arrondissement, tant au niveau du cadre de vie, des commerces, des services, qu’au niveau des loisirs, comme nous le faisons dans le parc André Citroën. Certes, consulter le conseil de quartier est une très bonne chose mais nous pourrions émettre un avis, dans cette assemblée, sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Bien, moi je me réjouis qu’on valorise effectivement le parc André Citroën, notamment avec l’installation d’une piscine flottante, qui était d’ailleurs prévue dès l’origine du parc.

D’ailleurs je participais, je pense être peut-être un des seuls ici à avoir participé à l’inauguration de ce parc, avec quelques anciens qui se reconnaîtront, inauguré à l’époque par le Maire de Paris Jacques CHIRAC. C’est vrai qu’une piscine flottante avait été envisagée au débouché du parc. Je regrette que, depuis lors, ce projet n’ait pu aboutir et je me réjouis que le Maire de Paris, avec lequel je m’en suis entretenu encore récemment, ainsi que la Directrice des sports, m’aient confirmé l’intention de la Mairie de Paris, d’implanter cette piscine flottante au débouché du parc, en espérant que celle-ci ne coulera pas, comme malheureusement, la piscine Joséphine Baker, au pied de la grande bibliothèque.

Quant au ballon, cela fait un certain temps également qu’il est en place. Je pourrais faire observer aussi à Madame HIDALGO, qui est très attentive à son droit d’expression, que lors de l’inauguration de ce ballon, le Maire du 15^{ème} n’a pas été appelé à prononcer, ne serait-ce qu’un mot de compliment, dans ce parc, qui me semble-t-il, ne bénéficie pas

de l'extraterritorialité. Ce parc se situe bien dans le 15^{ème} alors que Madame HIDALGO a eu tout le loisir pour exprimer, non seulement, tout l'intérêt qu'elle attachait à ce ballon, mais aussi à toute la politique de Monsieur Denis BAUPIN, que beaucoup apprécient, certainement, dans une certaine partie de la population et de la propagande sur la politique municipale. Le Maire du 15^{ème} n'a pas eu cette chance de pouvoir dire deux mots à cette occasion, pas plus que le Député de la circonscription, mais il a l'habitude parce qu'il n'est jamais appelé, c'est normal. Madame HIDALGO confirme que c'est normal. Je le dis au Député de la 13^{ème} circonscription Jean-François LAMOUR.

Bref, ce n'est pas le sujet. Mais en revanche, ce que j'aurais aimé entendre de Monsieur BAGHDAD aussi qui veut valoriser ce parc, c'est que effectivement, il puisse nous confirmer que des travaux sont prévus dans ce parc, et qu'ils sont considérables, parce que ce parc est considérablement dégradé. La fontainerie ne fonctionne plus, un certain nombre de jardins sont en situation de déshérence avancée et des budgets importants, qui avaient été, me semble-t-il, présentés lors de réunions dans le 15^{ème} arrondissement, ne sont plus du tout confirmées. C'est vrai, c'est bien d'avoir une piscine dans cinq ans, d'avoir un beau ballon vert, rouge et bleu, un manège pour les enfants, peut-être un kiosque à musique ? Qui sait ? Mais ce serait aussi très opportun que ce parc soit rénové, parce qu'il est dans un état désastreux.

Il y a un certain nombre d'interventions. Monsieur FLOUQUET.

Vincent FLOUQUET : J'ai une intervention très simple, très personnelle. J'habite ce quartier depuis 20 ans, j'ai trois enfants, je vais dans ce parc depuis 20 ans, le dernier a quatre ans. Nous sommes des élus. On nous demande de prendre une responsabilité sur l'installation d'un manège, dans un lieu où les enfants sont depuis 20 ans, et on va passer par une délibération en conseil de quartier ? On va avoir besoin de consulter ? Je vous propose même, à cette occasion, de discuter avec le conseil de quartier sur la présence des toboggans et sur les gênes que peuvent occasionner les enfants. Un minimum de responsabilité politique, s'il vous plait.

Monsieur le Maire : C'est très intéressant parce que Monsieur FLOUQUET vient de démentir les grandes tirades démocratiques que ses prédécesseurs, dans le Conseil, ont déclamées avec beaucoup d'effets de manche, sur le rôle des conseils de quartier. Donc on ne consulte pas le conseil de quartier pour la simple implantation d'un manège. Alors je me demande pour quel motif on va le consulter. Vous avez déjà eu la parole, Monsieur FLOUQUET, je veux bien vous la redonner pour prouver mon esprit démocratique mais alors rapidement.

Vincent FLOUQUET : Ma prise de parole a été rapide, elle le sera à nouveau. Je pense que ce n'est pas de cela que l'on parle. Si vous consultez les conseils de quartier sur la présence des enfants qui jouent au ballon, faites-le, je vous invite à le faire, consultez le conseil de quartier sur la présence des toboggans. Faut-il les enlever ? Je vous invite à le faire. Faites-le dès le prochain conseil de quartier, prenez vos responsabilités, soyez dans une cohérence politique. Cette position n'est pas acceptable.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris de quoi il s'agissait, vous pouvez exprimer votre position plus clairement

Vincent FLOUQUET : Je vous fais une provocation. Aujourd'hui on parle de l'installation d'un manège, on ne parle pas de l'installation d'une piste de skate, d'un truc qui va vivre la nuit, etc.. Dans un espace qui est dédié aux enfants, dans lequel il y a des toboggans, dans lequel il y a des tourniquets, depuis 20 ans. On parle de quoi ? On est dans quelque chose qui perdure totalement le sens du site et le site est destiné à cela. On parle d'un aménagement supplémentaire, qui va apporter quoi comme nuisances par rapport à des enfants, à la centaine d'enfants qui jouent tous les jours à cet endroit là. Comment peut-on sur un sujet comme cela, où il n'y a pas de changement de destination du lieu, s'en

remettre au conseil de quartier ? Je ne comprends pas, je suis désolé, je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Ecoutez, nous, nous comprenons que nous voulons davantage, comment vous appelez cela ? De la démocratie participative et donc à quoi servent tous vos discours sur les conseils de quartier si nous ne leur posons pas la question. D'ailleurs nous n'avons jamais dit dans ce conseil que nous ne souhaitons pas qu'il y ait de manège. Ce qui motive ce report, excusez-moi, c'est que ce manège qui n'existe pas soit décalé de quelques mois, cela ne me paraît pas considérable et très important. C'est une affaire aussi lucrative, il ne s'agit pas de quelque chose de gratuit.

Ce qui nous a motivés, c'est que Madame TOUBIANA s'est rendue sur les lieux, a interrogé un certain nombre d'usagers, qui ont été assez partagés et il en est résulté que, alors que nous ne sommes pas du tout hostiles, et je tiens à le dire ici, nous ne sommes pas du tout hostiles à l'installation d'un manège de quartier ; je ne vois pas pourquoi nous serions hostiles à un manège alors que nous avons voté presque tous les manèges ici. Simplement, quel est le rôle des conseils de quartier ? Nous avons eu un débat pendant une heure là-dessus et j'ai eu le sentiment qu'on voulait consulter les conseils de quartier de façon plus approfondie. Je ne comprends plus très bien ces positions éclatées de la gauche. Il y a un certain nombre d'interventions. Madame FONLLADOSA.

Ghislène FONLLADOSA : Oui merci. Moi aussi j'habite le quartier. Ma préoccupation pour l'installation de ce manège c'était la disposition du jardin blanc qui est entouré d'immeubles sur un grand côté, qui dispose de deux aires de jeux pour les enfants, d'un terrain de boules et d'un terrain de basket. Je ne vois pas très bien comment on va installer ce manège sans qu'il y ait des nuisances pour les habitants qui sont tout proches. En plus ce manège sera non gardé la nuit et je ne sais pas dans quelle mesure on pourra en assurer la sécurité. Je voudrais, Monsieur le Maire, vous remercier d'avoir parlé du kiosque à musique car le conseil du quartier Javel-Citroën en a très souvent parlé ; le parc André Citroën n'est pas doté d'un kiosque à musique. Tout à l'heure Monsieur FOUQUET parlait d'activité pédagogique, je pense qu'un kiosque à musique dans le parc Citroën serait bienvenu quand je vois par exemple que cette année au parc Brassens il y aura plus d'une quarantaine de manifestations dans les kiosques entre la fin du printemps et le début de l'automne. Donc la question du kiosque se pose tout aussi bien que la question du manège et j'aimerais bien que l'on puisse en reparler rapidement.

C'est plus grave que ce que je pensais. Le conseil de quartier s'est exprimé en faveur d'un kiosque à musique, celui-ci n'a pas été réalisé. En revanche on découvre aujourd'hui un manège, je n'ai rien contre les manèges. Mais là on refuse que les conseils de quartier soient consultés. Je ne comprends pas cet ostracisme vis-à-vis des conseils de quartier.

Il y avait une intervention, de Madame Hidalgo.

Anne HIDALGO : Merci. Ecoutez, je crois que ce débat est ubuesque. Je considère que nous devons défendre les familles et la position qui est la nôtre, c'est celle de la défense de ces familles, qui ont de nombreux enfants dans cet arrondissement, qui n'attendent pas l'hiver pour faire du manège. C'est tellement mieux de pouvoir profiter d'un manège aux beaux jours qui arrivent et il est de la responsabilité des élus de décider, de gérer la ville, bien sûr de prendre l'attache du conseil de quartier, dont on nous dit qu'en fait cela partirait d'une position relativement mesurée, contradictoire, voire apeurée, par rapport aux nuisances que générerait un manège.

Et bien je suis désolée, moi je préfère être tout à fait claire, prendre ma responsabilité d'élue. Je considère que notre arrondissement, qui est un arrondissement très peuplé, avec beaucoup d'enfants dans ce parc André Citroën, qui est un magnifique lieu de

détente et de promenade et de jeux, mérite d'avoir un manège et que les enfants de notre arrondissement méritent d'être pris en considération. Notre projet c'est aussi la place des enfants dans la ville, des tout petits, de leurs parents et des familles et nous, nous sommes les défenseurs de cette conception de la ville, donc nous refusons le report de cette délibération.

Monsieur le Maire : Vous prenez la responsabilité de ne pas consulter le conseil de quartier. Vous savez bien qu'ici nous n'émettons qu'un avis et les grands discours sur la démocratie s'arrêtent à l'entrée de cette porte puisque c'est le conseil de Paris qui décidera, même si nous avons ici la majorité. Mais je ne savais pas que les manèges enfantins étaient si indispensables aux familles, même si vous avez tout à fait raison d'en proposer, il y a sûrement d'autres activités pédagogiques.

Ce que j'aurais aimé, c'est que l'arbre ne cache pas la forêt, parce que si ce manège est installé pour dissimuler le report des crédits concernant l'aménagement de ce parc ... Alors, confirmez nous que les travaux vont être engagés en ce qui concerne la fontainerie et la réfection du parc. Nous en serons très heureux. Cela aussi, comme le dit Madame POIRAUULT-GAUVIN, avant l'été, les usagers de ce jardin seraient heureux de pouvoir en profiter à plein, ce serait me semble-t-il au moins aussi important qu'un manège contre lequel je n'ai rien en particulier d'ailleurs. Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Claire de CLERMONT-TONNERRE : Oui, je vais vous décevoir, Monsieur le Maire, parce que là j'ai un mail d'information sous les yeux qui fait état d'un report des travaux en 2009. Il faut savoir que nous les demandons depuis des années et des années. Chaque année, il y a un bon motif pour les reporter. Aujourd'hui la fontainerie est dans un état lamentable, plus une fontaine ne marche au jardin noir, la lisière, comme vous avez pu l'observer à l'occasion de l'inauguration du ballon, est vide, la moitié du grand canal est à sec ; c'est une honte compte tenu de l'investissement qu'a occasionné la réalisation de ce parc. Les tranches annuelles de travaux sont depuis des années notoirement insuffisantes. Je veux bien, les belles paroles pour le petit manège, très bien, on aime tous les manèges. Je pense que le Maire a raison de proposer une concertation avec le conseil de quartier Boucicaut-Citroën, ne serait-ce que pour déterminer le bon emplacement pour installer ce manège.

Par ailleurs, je veux dire que, si vous voulez faire Madame, tant pour les enfants, pour les familles, rendez-leur l'espace vert qui se trouve en face de l'hôpital européen Georges Pompidou où, depuis 2003, nous demandons à ce qu'on rende aux familles du 15^{ème} cet espace vert. Il y avait des projets d'aménagements d'aires de jeux sur ce site. On attend désespérément, cela traîne parce que la Ville de Paris n'a pas été capable de régler le problème de l'installation des services administratifs des parcs et jardins. Voilà.

Monsieur le Maire : Je partage l'indignation de Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE. Mais de quoi se plaint-on puisqu'on aura un manège dès cet été. Oui Monsieur DARGENT, pour conclure.

Claude DARGENT : Il n'est pas si évident que cela d'entendre préconiser par le rapporteur un rejet d'une délibération de cet ordre-ci.

Monsieur le Maire : Non ce n'est pas un rejet, c'est un report. Soyons précis sur les termes.

Claude DARGENT : Cela peut parfaitement justifier un débat. Je dois vous avouer que je suis un petit peu surpris par la tournure du débat, par rapport à un équipement de ce type. Avant d'y venir, simplement une chose par rapport à ce que dit Madame de CLERMONT-TONNERRE : on est tous attachés effectivement, cela va de soi, au fait que les équipements du parc André Citroën fonctionnent bien. Il faut quand même dire une chose : les difficultés rencontrées actuellement et dont il faudra sortir, sont liées assez

largement à des questions qui tiennent à la conception même de la fontainerie. Il faut aussi faire la part des choses, on se félicite tous de l'existence de ce parc, dont tout le monde salue l'esthétique. Maintenant il faut aussi mettre les responsabilités là où elles sont. Ce n'est pas tout de faire un beau parc au moment de l'inauguration, c'est aussi de prévoir les dispositifs qui vont éviter qu'il ne se dégrade, simplement compte tenu de la façon dont il a été conçu et c'est ce qui explique le coût tout à fait important des travaux à engager, qu'il faudra réaliser, mais voilà il faut peut-être remettre les choses à leur place.

Deuxièmement, je trouve qu'on a beaucoup fait parler les habitants du quartier, on a beaucoup fait parler le conseil de quartier en lui prêtant des inquiétudes. Il se trouve que je suis allé à ce conseil de quartier et que de façon récurrente, j'aimerais entendre Madame de FRESSENEL sur le sujet, j'ai entendu les habitants du conseil de quartier, systématiquement à un conseil de quartier sur deux, se plaindre de la dégradation du Jardin Blanc. Ils souhaitaient que le Jardin Blanc soit enfin restauré dans sa fonction, qui est une fonction d'ouverture aux enfants. Alors j'apprends maintenant que d'autres membres du conseil de quartier, je ne sais pas qui, consultés par je ne sais qui, seraient opposés au retour à la fonction de ce jardin, à savoir un lieu d'accueil pour les enfants avec des équipements qui tournent et qui fonctionnent.

Je trouve que c'est un détournement, je m'excuse de le dire à la collègue qui a rapporté, du conseil de quartier et c'est une façon d'instrumentaliser les conseils de quartier qui est tout à fait à l'image de ce que l'on a vu sous l'ancienne mandature. En tout cas, je peux en témoigner ; j'aimerais entendre Madame de FRESSENEL car ce n'est absolument pas à l'image de ce que réclamaient les conseils de quartiers il y a encore quelques séances.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT est un champion de la dialectique, mais ne vous y laissez pas prendre mes chers collègues. Retirez les compliments que vous avez faits à mon prédécesseur pour l'inauguration de ce jardin, si vous en critiquez les dispositifs et les systèmes.

Agnès de FRESSENEL : Je vous remercie Monsieur le Maire. Je vais effectivement témoigner en tant qu'ancienne présidente du conseil du quartier Citroën-Boucicaud. Je reconnais, vous avez raison de le souligner, que les habitants de ce quartier souhaitaient la rénovation des jeux dans le Jardin Blanc, ce qui a été fait d'ailleurs. C'est vrai que cela a été une demande récurrente des habitants du quartier ; toutefois je n'ai jamais entendu au sein de ce conseil de quartier une demande précise relative à un manège, d'où l'intérêt de les consulter. Ce sont ces parents qui seront les usagers de ce Jardin Blanc, donc pourquoi pas effectivement leur donner la parole tout simplement. Il n'y a pas d'autre arrière-pensée dans cette proposition de report du vœu.

Monsieur le Maire : Cela ne me paraît vraiment pas être l'objet d'une guerre de religion de voir s'il vaut mieux faire des aménagements pour enfants, un manège, etc... et de donner cette modeste fonction, au moins quand même, au conseil de quartier. Y a-t-il d'autres interventions ? Le débat est clos sur cette importante affaire.

Le rapporteur propose le report de ce projet de délibération. Qui est pour ? Je vous demande maintenant de me laisser prendre la décision puisque vous le savez fort bien, je crois, il en va de même au Conseil de Paris, le Maire est maître de l'ordre du jour. Je propose, et d'ailleurs je pourrais le décider moi-même, mais par démocratie j'ai proposé de soumettre au vote, en application de l'article L 21-21-10 du CGCT me confiant la maîtrise de l'ordre du jour, que ce projet soit reporté. « C'est au Maire et à lui seul qu'il importe de mettre en discussion les affaires sur lesquelles il entend que le conseil délibère ». Et bien j'en propose le report. Vous saisissez si vous le voulez le contrôle de légalité mais c'est ainsi que nous procéderons.

Si Monsieur DARGENT veut bien me laisser continuer, je propose au vote le report du projet de délibération. Qui est pour ce report ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc il y a une abstention de Madame MARGUERITTE.

Nous allons passer maintenant au projet 17 qui est une subvention à la société historique et archéologique du 15^{ème}. Le rapporteur est Madame FONLLADOSA.



17. AC 76 – Subvention à la Société Historique et Archéologique du 15^{ème} arrondissement au titre de ses activités 2008. Montant : 1300 €.

Ghislène FONLLADOSA : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Maire de Paris nous demande donc de délibérer sur une subvention à attribuer à la Société Historique et Archéologique du 15^{ème}, ce que nous avons fait dans la mandature précédente. Le montant de la subvention est de 1 300 €.

Je tiens à souligner tout l'intérêt pour le 15^{ème} que représente l'activité de cette association animée avec beaucoup de compétence par son président Monsieur PERRIN et le bureau de la société historique, au bénéfice des propres membres de l'association, qui sont 300 ou 400 je crois, et également au bénéfice du public du 15^{ème}. Je voudrais d'ailleurs souligner la modicité du montant de la subvention demandée par la société historique que je viens de préciser : 1 300 €. Je crois que Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE interviendra sur ce sujet puisque je le répète depuis au moins 2001 la société historique n'a pas demandé une augmentation de cette subvention. Il me paraît très mérité que nous proposons une augmentation en 2008. Je voudrais, mes chers collègues, en profiter, après avoir loué les bienfaits d'avoir cette société historique dans le 15^{ème}, vous informer que j'ai demandé encore cette année à la société historique de travailler sur un sujet pour les journées du patrimoine 2008, qui auront lieu en septembre. Le sujet que j'ai retenu est l'évolution du logement social dans le 15^{ème} de 1880 à 1935. J'ai déjà vu les ébauches du travail de la société historique, c'est réellement très intéressant. Donc en septembre vous aurez tout le loisir de venir voir dans le hall une exposition en 10 panneaux sur l'évolution du logement social dans le 15^{ème}. Je pense que nous en reparlerons à ce moment-là.

Monsieur le Maire : Merci. Je joins mes félicitations et mes compliments aux vôtres envers cette société historique qui fait un travail remarquable. Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Claire de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Moi en ce qui me concerne je ne peux que m'associer aux propos tenus par ma collègue Ghislène FONLLADOSA auxquels j'aimerais ajouter deux précisions. La première porte sur le périmètre de cette société qui est une société d'histoire et d'archéologie. Il faut reconnaître que dans le 15^{ème} nous sommes rarement amenés à parler d'archéologie. Désormais la société d'histoire et d'archéologie pourra s'investir sur ce sujet dans la mesure où des fouilles archéologiques se déroulent actuellement sur le futur centre de tri des déchets qui se trouve entre l'héliport et le siège de la DGAC. Ce chantier conduit par l'INRAP a permis de mettre au jour des restes de plusieurs époques, dont certains datent du mésolithique, c'est-à-dire de 8 000 ans avant Jésus Christ. Il faut avouer qu'il n'est pas courant de trouver des éléments aussi anciens, à peine trois mètres de profondeur dans une capitale aussi dense où rares sont les terrains à ne pas avoir été lotis.

Nous aurons l'occasion de prendre connaissance de ces découvertes puisque le directeur général du SICTOM m'a informé qu'une journée porte ouverte du site pourrait avoir lieu fin juin, peut-être le samedi 28 juin.

Monsieur le Maire : Ce sera sur place là-bas ?

Claire de CLERMONT-TONNERRE : Sur place oui. On aura un certain nombre d'éléments, peut-être une exposition avec des photos sur ce qui a pu être trouvé également.

La deuxième remarque que je voulais formuler porte sur le montant de la subvention de la société d'histoire qui n'a pas évolué depuis 1995. Lors de l'assemblée générale du 27 mars, au moment de l'examen des comptes, il a été constaté que pour la deuxième année consécutive la société d'histoire enregistrait un déficit en dépit de sa gestion extrêmement rigoureuse. Il a été alors décidé d'augmenter la cotisation des 300 adhérents de 20 à 21 € et de demander à la Ville une augmentation de la subvention annuelle. La demande de subvention 2008 ayant déjà été établie, il semblait difficile de modifier son contenu. Cette demande devrait donc porter sur 2009.

Ceci étant, Monsieur le Maire, mes chers collègues, compte tenu du dynamisme et de la qualité du travail réalisé par notre société d'histoire et en accord avec ma collègue, Ghislène FONLLADOSA, je vous propose d'amender cette délibération, dès aujourd'hui, afin de porter dès 2008 le montant de la subvention à 1 600 €. J'ajoute que pour avoir examiné les délibérations qui vont nous être soumises au prochain Conseil de Paris, il y a plusieurs subventions de sociétés d'archéologie. J'ai observé que nous étions vraiment dans la moyenne très, très basse puisque les autres subventions tournent aux alentours de 3 à 4 000 €. Je plaide pour que dès 2008 on augmente de 300 € le montant de la subvention de cette société qui a le souci de ne pas trop augmenter sa cotisation pour maintenir une diversité dans ses membres. J'ai moi-même assisté aux discussions sur l'augmentation de la cotisation et ma foi, il y a eu débat et le maximum c'était un euro de plus. Donc je pense que nous pourrions donner un coup de main, d'autant que l'on sollicite beaucoup la société d'histoire, qu'elle répond présente avec des expositions de grande qualité. Ils vont nous aider également pour la rédaction d'un petit livret sur l'histoire de la Mairie et que l'on remettra aux futurs mariés du 15^{ème} arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Je trouve d'ailleurs que cette proposition d'augmentation est assez modeste finalement et qu'elle ne devrait pas poser de problème. En tout cas pas mettre en péril les finances de la Ville. Madame HIDALGO.

Anne HIDALGO : J'ai craint un moment que Madame de CLERMONT-TONNERRE n'engage l'histoire du 15^{ème} depuis Lutèce jusqu'à nos jours, à cette heure tardive. Il se trouve que cette société historique et archéologique est une association qui est très intéressante et que nous soutenons. Nous votons cet amendement que vous faites aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Je soumetts à votre vote le projet de délibération ainsi amendé. Je vote d'abord sur l'amendement : une subvention de fonctionnement de 1 600 € est attribuée à la société historique. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Maintenant nous reprenons l'ensemble de la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Maintenant il nous reste une petite dizaine de vœux. Je demanderai aux orateurs de limiter le plus possible leur présentation du vœu en ne les lisant pas si possible mais en les résumant puisque nous les avons tous reçus. Je souscris à la proposition de Monsieur HUE d'appliquer la jurisprudence B6 dans ce Conseil et donc on va voir si cela a de la valeur ou pas avec le premier vœu qui nous est soumis le vœu 18. Monsieur MARTINEZ.



18. Vœu au Préfet de Police relatif à la désignation du 15^{ème} arrondissement comme arrondissement pilote dans la mise en œuvre du plan de vidéo protection de la capitale, présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Alain DESTREM, Catherine BRUNO, Hubert MARTINEZ et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Hubert MARTINEZ : Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues, je vais vous présenter très rapidement le vœu qui vous a été remis concernant la mise en œuvre du plan de vidéo protection de la capitale.

En effet, considérant les effets démontrés de la vidéo protection en matière de sécurité dans de nombreuses capitales et villes de notre pays, j'irai directement à la conclusion de ce vœu pour vous dire :

-considérant le travail accompli par les services de l'Etat et en particulier la Préfecture de Police, pour préparer et concevoir un plan 1 000 caméras à Paris,

-considérant la mise en œuvre imminente de ce plan,

Messieurs Philippe GOUJON, notre Maire, Jean-François LAMOUR, Hubert MARTINEZ, Alain DESTREM, Madame Catherine BRUNO et les élus des groupes UMP et Centres et Indépendants émettent le vœu suivant : « Que le 15^{ème} arrondissement soit désigné comme arrondissement pilote dans la mise en œuvre du plan de vidéo protection de la capitale ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Il y a une intervention de Madame SANDOVAL et de Monsieur ALAYRAC.

Véronique SANDOVAL : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le reconnaissez dans le vœu la vidéo surveillance constitue une attaque aux libertés individuelles. Il y a déjà des caméras vidéo devant les administrations, aux abords des lycées, des banques, des cafés, des magasins. Aujourd'hui vous nous proposez de multiplier les caméras dans tout Paris et de commencer par le 15^{ème} arrondissement. Veut-on concurrencer Londres où l'importance du nombre de caméras permet de surveiller constamment les habitants ?

Je voterai donc contre ce vœu car, contrairement à ce que j'ai entendu dans la présentation du vœu, dans quelque pays que ce soit, aucune étude n'a pu prouver l'efficacité de ces caméras pour assurer une plus grande sécurité des citoyens. Au mieux, ces caméras ont-elles permis d'aider parfois à l'arrestation des coupables. Mais à quel prix pour nos libertés individuelles ?

Gilles ALAYRAC : Oui en dépit de l'heure tardive c'est un vœu qui présente une certaine gravité et je ne crois pas que l'on puisse le voter d'un coup d'un seul sans discussion. Il s'agit en effet d'un sujet très sensible qui demande écoute et réflexion. Chacun peut ici comprendre le souci d'un Maire, que son arrondissement soit à la pointe de ce qui se fait en matière de protection de ses concitoyens. Aussi votre préoccupation, Monsieur le Maire, est donc naturelle et les élus du groupe de la gauche ne la discutent pas.

Nous sommes, je veux vous le dire, disponibles pour un débat plus vaste sur la question de la sécurité mais aussi sur le volet de la prévention qui va de pair. Nous serons toujours attentifs à tout ce qui se fait ou tout ce qui sera proposé dans ce domaine. Je rappelle à cet égard que le Maire de Paris a permis sous la précédente mandature que la contribution de la Ville versée au budget de la Préfecture de Police, en particulier pour la modernisation de la brigade des sapeurs-pompiers, progresse de 37 % ce qui a été considérable. Sur la vidéo protection notre majorité mettra en acte la proposition de Bertrand DELANOË à l'occasion des récentes municipales. Que disait-il ? Je le cite : « Nous soutiendrons le développement de la vidéo surveillance dans les lieux les plus fréquentés et dans le respect des libertés individuelles » fin de citation. Nous sommes donc, mes chers collègues, favorables au développement de la vidéo protection sur l'espace public parisien. Je peux être même plus précis : la Ville sera partenaire de l'Etat quand celui-ci

lui demandera de s'associer à lui pour le plan des 1000 caméras à Paris. Je rappelle que la Ville a équipé en 2006 les pourtours du Parc des Princes d'un dispositif de vidéo.

Pourquoi sommes-nous favorables à cette technique ? D'abord parce que la capitale est en première ligne sur les risques de terrorisme et qu'elle est substantiellement sous équipée en caméras –environ 300- essentiellement utilisées à surveiller le trafic automobile et la sécurité des grands événements. C'est peu et c'est insuffisant pour assurer la couverture du territoire de Paris qui est pourtant peu étendu. La vidéo protection est un outil précieux dans la fourniture des preuves pour la Police et la Justice. A Londres, après les attentats de 2005 les enregistrements des caméras, on le sait, ont permis d'identifier les poseurs de bombes. Elles ont été aussi déterminantes dans l'enquête sur la tentative d'attentat contre l'aéroport de GLASGOW l'an dernier. Elles améliorent aussi la gestion du trafic routier, elles permettent une meilleure intervention des secours sur les lieux des accidents. Sont-elles un outil de dissuasion ? Hélas non. Les caméras ne sécurisent pas forcément toujours les lieux publics mais elles ont en tout cas une vertu elles rassurent.

Venons-en maintenant à votre vœu, Monsieur le Maire. Vous demandez que le 15^{ème} arrondissement soit pilote dans la mise en œuvre du plan de vidéo protection de Paris. Je ferai trois observations. La première, vous évoquez la mise en œuvre, je cite « immédiate » de ce plan. Je dois vous reprendre sur cet argument. A ce stade nous sommes loin d'une mise en œuvre du plan parisien. Les premières caméras ne seront installées sans doute pas avant la fin de cette année et vraisemblablement en 2009. En effet, la procédure légale en vue du marché public et privé qui doit être passé oblige à respecter des procédures et donc des délais. Ainsi, le marché d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage n'est pas encore passé, ce sera fait le mois prochain. Il en résulte que la proposition qui nous est faite n'intervient pas au bon moment. Il est trop tôt pour évoquer l'installation des caméras dans l'arrondissement. Donc pas de précipitation et reparlons de ce dossier, si vous le voulez bien, le moment venu. Le Préfet de Police vient à peine de rencontrer le Maire de Paris, nouvellement réélu, pour évoquer le plan des 1000 caméras. La Mairie de Paris demande et ceci a été acté, que les élus aient communication du projet d'installation et qu'ils soient consultés. J'en conclus Monsieur le Maire que vous le serez également.

Monsieur le Maire, si vous souhaitez aller plus vite que la cadence, ce qui pour l'ancien officier que vous êtes est tout de même paradoxal, vous vous heurteriez à un obstacle technique que j'explique : techniquement il n'est pas possible à l'heure actuelle de compléter le dispositif des 300 caméras analogiques existantes, cela n'est pas possible. Le réseau ne peut pas en contenir de nouvelles. Il faut donc patienter jusqu'à la mise en place d'un nouveau réseau, numérique celui-ci. A ce stade donc votre demande est prématurée.

Deuxième observation. La question de la vidéo protection est à étudier dans sa globalité parisienne. On ne va pas découper cette politique arrondissement par arrondissement. Les frontières des arrondissements ne sont pas pertinentes pour un tel sujet. La réalité de la sécurité est hélas plus complexe. Il faut avoir une lecture plus fine de ce dispositif, une logique parisienne. On ne va pas privilégier un arrondissement au détriment d'un autre, il convient de définir les types de lieux à protéger sur le territoire parisien.

Troisième et dernière observation. Si vous n'étiez pas convaincus totalement mes chers collègues, regardez la spécificité de notre arrondissement. Le 15^{ème} n'est pas particulièrement criminogène, en tout cas d'autres le sont plus. Grâce à l'action du commissariat de police, les chiffres de la délinquance sont bons et je rends hommage avec mes collègues à la Police Nationale. En 2007 pour la délinquance générale de voie publique les faits constatés ont baissé de 6,34 %, les délits de voie publique de 11,8 %. Les services de police travaillent bien, les faits élucidés, vous le savez, sont en hausse constante. Voilà donc toute une série de raisons qui ne militent pas en faveur du vœu qui

nous est proposé ce soir. Je suggère que nous rouvrons ce débat plus tard. Dans l'immédiat, je rappellerais pour conclure que la vidéo protection est certes un moyen intéressant de lutter contre la délinquance mais il n'est pas le seul. La vidéo protection ne peut pas tout, loin de là, elle ne doit pas entretenir l'illusion qu'une sécurisation absolue de notre société est possible. Il est de notre responsabilité d'élus de le dire et je le fais ce soir. Toutes ces raisons, vous le comprenez bien, ne militent pas pour l'adoption de ce vœu. Nous prenons néanmoins en compte l'objectif d'amélioration de la sécurité dans le 15^{ème}. Aussi notre vote sera celui d'une abstention sur ce vœu, si vous le maintenez Monsieur le MAIRE.

Monsieur le MAIRE : Oui je le maintiens, bien sûr. Monsieur ALAYRAC a mis presque autant d'énergie et d'ardeur à demander le report de ce vœu que certains dans cette assemblée pour demander le report du manège enfantin. Pour ma part, il me semble plus utile pour la population, en tout cas les habitants du 15^{ème} apprécieront, de voir se développer rapidement la vidéo protection dans notre arrondissement. Je regrette ces tentatives de retardement, même si je sais que Monsieur ALAYRAC a sur la question, et nous en avons parfois discuté en Conseil de Paris, une position mesurée, en tout cas plus favorable que Madame SANDOVAL, qui a exprimé son opposition complète à ce dispositif même si elle a dit en fin de compte que puisque c'est un programme du Maire de Paris il fallait le voter.

Ces manœuvres de retardement durent depuis trop longtemps. Lorsque pour la première fois j'ai présenté au Conseil de Paris, fin 2004-2005, un vœu pour la mise en œuvre de ce plan de 1000 caméras, à l'époque le Maire de Paris a fait rejeter ce vœu, comme chacun des vœux que j'ai présentés à plusieurs reprises jusqu'au moment où avec beaucoup de surprise, mais finalement pourquoi pas et je m'en réjouis, le Maire de Paris a décidé, peut-être devant la popularité de la mesure, de changer complètement de position et d'une position hostile, que Monsieur ALAYRAC connaît bien, est passé à une position favorable. Mais j'ai l'impression que c'est une position qui est exprimée publiquement alors que par derrière on essaie de freiner le plus possible la mise en œuvre de ce plan. J'attends de savoir d'ailleurs quels efforts financiers la Ville de Paris est prête à faire, avec la Préfecture de Police et l'Etat, pour la mise en œuvre de plan, alors que dans la totalité des municipalités en dehors de Paris, dans lesquelles ces dispositifs sont installés, c'est-à-dire environ 300 villes en France, les municipalités financent à 100 %. Là c'est l'Etat qui va financer sans doute entièrement, comme vous l'avez dit en partenariat public privé, avec une action de la ville qui peut correspondre à un certain nombre de travaux ou d'aides financières. Je pense que la sécurité aujourd'hui est arrivée à un certain niveau et vous avez raison et je me joins à vous quand vous rendez hommage à la Préfecture de Police et au commissariat du 15^{ème} plus particulièrement pour avoir fait baisser la délinquance de proximité et la délinquance générale à Paris et dans notre arrondissement.

Mais je crois que justement aujourd'hui il convient de passer à une nouvelle étape et comme en matière de police judiciaire on est passé finalement de l'aveu à la religion de la preuve grâce au développement de la police technique et scientifique, il me paraît absolument indispensable et vous qui êtes un spécialiste je sais que vous me comprenez, qu'en matière de police de voie publique, de police de proximité, on puisse être soutenu par des moyens techniques qui permettront d'aller beaucoup plus loin. Quand on parle de l'exemple londonien, là il s'agit d'un plan de 1000 caméras, à Londres il s'agit de 70 000 caméras de voie publique, qui sont reliées à Scotland Yard. Avec 1000 caméras on en sera encore très loin et je crois que cela devra d'ailleurs être une première étape.

Donc que notre arrondissement puisse être en pointe, même si la délinquance n'y est peut-être, et je m'en réjouis, pas aussi développée qu'ailleurs, un élu du 15^{ème} tel que vous ne peut pas le regretter. C'est vrai que le Commissaire de Police du 15^{ème} et le Préfet de Police ont déjà commencé à évoquer ce sujet avec nous. Le Préfet de Police a même dit qu'il commencerait la concertation avec le Maire d'arrondissement

prochainement, ce que pour ma part j'ai déjà commencé et je pense que nous pourrons avoir un débat là-dessus quand ces projets seront aboutis.

Quant à la protection des libertés individuelles, je crois qu'elle est totalement garantie aujourd'hui par notre législation et par les textes internationaux, notamment européens. Nous avons des lois de 1995 et 2005 qui sont extrêmement protectrices, en tout cas bien plus qu'en Angleterre, ce qu'il faut souligner. Je ne vois pas de raison de ne pas favoriser dans le 15^{ème}, au profit de la sécurité des habitants, cette expérience. Et j'espère que le 15^{ème} sera pilote aussi dans bien d'autres matières mais dans celui de la sécurité je crois qu'il faut aussi que nous allions plus loin. Madame HIDALGO, puis Monsieur MARTINEZ.

Anne HIDALGO : Gilles ALAYRAC a très bien résumé notre position et la position du Maire de Paris sur la vidéo surveillance. Il y aura des caméras de vidéo surveillance dans le 15^{ème} arrondissement, c'est évident. Mais pour vous montrer que cette logique consistant à dire un arrondissement serait prioritaire, d'abord selon quels critères de priorité, pourrait nous conduire, par exemple, sur un espace qui méritera sans doute d'avoir de la vidéo surveillance, je pense à la gare Montparnasse. Que se passera-t-il ? On mettra des caméras vidéo prioritaires sur les parties de la gare concernant le 15^{ème} ? En revanche celles du 14^{ème} ne seraient pas prioritaires ? Vous voyez bien la limite d'une démarche faisant d'un arrondissement un arrondissement prioritaire au titre de la vidéo surveillance.

Nous travaillons très bien avec le Préfet de Police sur ce sujet, nous travaillons très bien avec le Commissaire de Police de l'arrondissement. Le 15^{ème} et notamment les lieux les plus fréquentés, seront bien évidemment équipés dans les conditions qui sont évoquées permettant la garantie des libertés individuelles, mais de là à en faire un arrondissement prioritaire, ou pilote, il me semble que le pas est franchi de façon un peu rapide. Je pense que la gare du Nord, et d'autres sites, sont aussi fréquentés par des habitants du 15^{ème}, parce qu'il leur arrive de se déplacer pour travailler. Je pense au Forum des Halles, à un certain nombre de lieux notamment aux Champs Elysées, qui méritent d'être sécurisés et équipés ; ils le seront et cela concerne tout autant les habitants du 15^{ème} qui ne sont pas assignés à résidence dans le 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Moi qui suis modestement Maire du 15^{ème} je me préoccupe de la sécurité des habitants du 15^{ème}. Je voudrais faire une petite observation technique concernant les gares et je pense que Monsieur ALAYRAC ne me démentira pas. Il y a un dispositif spécifique pour les gares notamment pour la gare du Nord d'ailleurs où le Gouvernement a décidé une augmentation importante du budget consacré au renforcement de l'équipement de la gare et la SNCF a son propre dispositif de 2500 caméras qui sont installées dans les gares et aux abords des gares. Mais je reviens simplement à la sécurité du 15^{ème} pour vous dire que moi je ne suis pas 1^{er} Adjoint au Maire de Paris, je suis Maire du 15^{ème} et je m'occupe de la sécurité des habitants du 15^{ème}. Monsieur MARTINEZ pour terminer, un dernier mot.

Hubert MARTINEZ : Monsieur le Maire je vous remercie. Je remercie Monsieur ALAYRAC pour la première partie de son exposé, j'y souscris totalement. Je voudrais rappeler, vous l'avez tous vu, que dans les premiers considérants du vœu les garanties individuelles sont préservées. Je voudrais apporter deux exemples de nécessité d'installer la vidéo surveillance à Paris et dans le 15^{ème} arrondissement. Récemment nous avons eu des événements lycéens à travers la France, en particulier dans la Capitale et notamment dans le 15^{ème} rue Lecourbe. Il se trouve que dans le cadre de ces manifestations le FRANPRIX du GRAND PAVOIS a été saccagé en partie par une trentaine de jeunes gens. Je me suis rendu sur place avec le Maire de notre arrondissement et le Député de la 13^{ème} circonscription, le FRANPRIX n'est pas doté de caméras, la copropriété non plus. Une semaine plus tard un autre FRANPRIX rue Desnouettes a fait l'objet d'un vol à main armée, il n'y avait toujours pas de caméras aux abords de ce FRANPRIX, c'est vous dire la nécessité d'installer à Paris et en particulier dans le 15^{ème} arrondissement des

caméras. Le point de l'ordre du jour est un vœu sur le principe, il ne vise pas le fond du dossier, il vise le principe qui est simple : que le 15^{ème} arrondissement soit un arrondissement pilote et pourquoi ne le serait-il pas puisque notre souhait est de préserver au mieux les habitants du 15^{ème} arrondissement. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien, nous allons donc maintenant mettre ce vœu au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Madame SADONVAL est contre. Qui s'abstient ? Le reste de la gauche. Merci.

Nous arrivons au vœu 20 sur les minibus électriques. La parole est à Jean-François LAMOUR qui va le rapporter.



20. Vœu au Maire de Paris relatif à l'implantation d'une ligne de minibus électrique dans le 15^{ème} arrondissement présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Alain DESTREM, Catherine BRUNO, Franck LEFEVRE et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Jean-François LAMOUR : Merci Monsieur le Maire. S'il y a une autre attente de la part des habitants du 15^{ème} c'est bien la création d'une ligne de minibus électrique dans notre arrondissement. De par sa topographie, son étendue, le fait aussi que ce soit l'arrondissement le plus peuplé de Paris fait que l'offre en matière de transports en commun doit être sans cesse améliorée en particulier l'offre, quartier par quartier, qui permet aux habitants des quartiers les plus excentrés par rapport au cœur de l'arrondissement, de pouvoir se déplacer dans une forme de déplacement souple, avec des arrêts fréquents et faire en sorte qu'ils puissent rejoindre aussi des points remarquables de l'arrondissement.

C'est une attente forte puisque à chaque fois que nous nous rapprochons de la population, en particulier des personnes âgées qui ont beaucoup de difficultés à se déplacer mais aussi de la part des familles avec enfants, c'est une demande réelle et régulière que de voir installer ce minibus électrique d'autant plus que notre arrondissement étant maintenant doté du tram et que dans le cadre de la nécessaire vitesse commerciale de ce tram il a fallu, comme vous le savez, supprimer à peu près un tiers des stations du PC. Il y a donc une attente et c'est une attente qui a été finalement servie dans d'autres arrondissements ; je pense entre autre au 13^{ème} et 14^{ème} mais également au 18 et 19^{ème} et au 20^{ème} arrondissements. Ce dispositif existe, il satisfait déjà ces arrondissements et leur population. Nous souhaitons, Monsieur le Maire, notre groupe mais aussi celui du Centre et des Indépendants, voir ce dispositif installé dans le 15^{ème} arrondissement.

Ce n'est que justice finalement et surtout, comme je vous le disais tout à l'heure, faire en sorte que les habitants des quartiers les plus excentrés du 15^{ème} ne se sentent pas plus banlieusards que parisiens et puis autre élément, autre symbole, remontez donc avec un caddie plein la rue Olivier de Serres quand vous revenez du marché, pour une personne qui a du mal à se déplacer, une personne âgée ou une maman avec des enfants, c'est un chemin de croix. Donc je crois que là aussi nous devons faire en sorte d'améliorer le quotidien de nos concitoyens en particulier dans ces différents quartiers.

Monsieur le Maire : Merci mon cher collègue. Monsieur DARGENT.

Claude DARGENT : Monsieur le Maire, chers collègues. Je suis ravi que Monsieur LAMOUR découvre les problématiques parisiennes, je suis ravi aussi qu'il se révèle un soutien des transports publics même si je le mets en garde parce que dans son groupe j'ai pu constater que dans l'ancienne mandature il y avait beaucoup d'ennemis des

transports publics. Je crois qu'il aura beaucoup à ferrailer pour ce juste combat s'agissant des transports publics et je l'y aiderai, qu'il n'en soit pas inquiet parce que c'est effectivement quelque chose de tout à fait important. En particulier il risque d'avoir quelques problèmes d'ici même puisque j'évoquais tout à l'heure les oppositions que les transports publics, s'agissant du tramway, ont dû supporter dans cette enceinte.

Alors la problématique parisienne en effet, que nous avons initiée en 2001, a été de mettre fin à ce qui se faisait auparavant, à ce qui se faisait sous Monsieur TIBERI, à savoir de réserver les bus de quartier au centre de Paris ; notamment il y en avait un qui était planifié pour les 6^{ème} et 5^{ème} arrondissement, quand nous sommes arrivés en 2001. Nous avons fait valoir ce que Monsieur LAMOUR vient de dire fort excellemment à l'instant, à savoir qu'il vaut mieux mettre des bus de quartier là où la densité des transports publics est faible. Or la densité des transports publics est forte dans le centre de Paris, elle est faible grosso modo entre les boulevards des Maréchaux et les rues et les axes qui sont à l'intérieur, voire éventuellement l'axe de l'ancienne enceinte des fermiers généraux. C'est là effectivement qu'il faut mettre les bus de quartier, nous avons commencé à le faire dans l'est de Paris, nous l'avons fait dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements et il avait été tout à fait étudié, déjà sous l'ancienne mandature, de faire la même chose dans le 15^{ème} et donc je me réjouis pour terminer que Monsieur LAMOUR ait aussi découvert, dans la lignée des découvertes évoquées tout à l'heure, le programme de Bertrand DELANOË puisque en l'occurrence, cette navette de quartier, nous l'avons faite inscrire, s'agissant du 15^{ème} arrondissement, dans le programme de Bertrand DELANOË donc voici, de la part de ce nouveau parisien, toute une série de découvertes très positives. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est vraiment affligeant ! Monsieur LAMOUR va sans doute vouloir répondre.

Jean-François LAMOUR : Oui, pour quelqu'un qui est né à Paris je trouve que je n'ai pas de leçons à recevoir de Monsieur DARGENT déjà, premièrement. Deuxièmement, pour en avoir parlé avec Monsieur MONGIN Président de la RATP, Monsieur MONGIN n'a à aucun moment, si Monsieur DARGENT veut bien m'écouter, eu d'une façon ou d'une autre une demande émanant de la Mairie de Paris concernant une traverse dans le 15^{ème} arrondissement. Il n'a aucune demande formelle, aucune étude de faisabilité, cela m'a été confirmé par Monsieur MONGIN pas plus tard qu'il y a quatre ou cinq jours. Quand vous dites que cela fait partie des priorités et des engagements de la Mairie de Paris concernant le 15^{ème} arrondissement, en tout cas que vous l'avez étudié lors de la précédente mandature, cela est totalement faux. Je vous demande simplement de vérifier vos informations avant de balancer ce genre de propos ici, ce qui ne rajoute rien à la clarté des débats et ce qui est assez méprisant sur le travail que nous faisons les uns et les autres ici dans ce conseil d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Juste un mot pour confirmer les déclarations de Monsieur LAMOUR parce que avec un certain nombre de nos collègues ici, je n'ai jamais entendu les conseillers de Paris de gauche s'exprimer en Conseil de Paris sur ce sujet ; nous avons demandé cette traverse dans le 15^{ème} voilà déjà plusieurs mois sinon plusieurs années. J'ai eu moi-même un échange avec Monsieur BAUPIN là-dessus qui, effectivement, a considéré que c'était une bonne idée, qu'il allait la faire inscrire dans les priorités de la Ville ; j'ai des extraits de ces déclarations ici même. Malheureusement cela n'a pas été fait. Si cela reste une promesse électorale qui n'engage que ceux qui les reçoivent, c'est quand même fâcheux, un petit peu à l'image de la vidéo protection. Nous avons donc depuis plusieurs années, et l'on se demande pourquoi vous avez d'ailleurs mis en place des traverses dans d'autres arrondissements parisiens et pas dans le 15^{ème}, il est un peu dommage que ces déclarations, aussi bien en Conseil de Paris que dans les programmes électoraux, n'aient pas été suivies d'effet jusqu'à aujourd'hui en tout cas et tant mieux si aujourd'hui vous réparez ce retard sur la mise en place de cette traverse. Monsieur ALAYRAC.

Gilles ALAYRAC : Simplement, Monsieur le Maire, une petite précision émanant d'un élu qui n'est pas né à Paris mais qui connaît un peu le dossier. Monsieur MONGIN n'est peut-être pas encore saisi de ce projet parce que il sera d'abord soumis au STIF. Nous sommes plusieurs à siéger au Conseil Régional et nous avons évoqué ce projet avec Jean-Paul HUCHON qui en tant que Président du STIF nous a assuré que le conseil d'administration du STIF serait saisi de ce projet.

Jean-François LAMOUR : Monsieur ALAYRAC devrait savoir qu'en ce qui concerne les traverses, les minibus électriques, c'est un financement qui est un financement purement Ville donc il n'y a pas besoin de demander quoi que ce soit au STIF et au Conseil Régional qui ne financent pas ce type de travaux mais qu'un contact direct avec le Président de la RATP pourrait, au moins sur l'aspect faisabilité et tracé, régler le problème.

Monsieur le Maire : Je voudrais juste rappeler quelques déclarations de l'Adjoint au Maire de Paris chargé des transports, sous la mandature précédente, au Conseil de Paris du 15 mai 2006 –voyez je disais plusieurs années- Monsieur BAUPIN me répondait qu'il y a dans le 15^{ème} des quartiers, notamment Brassens et Brancion, qui peuvent correspondre à de telles priorités ; nous sommes d'accord pour étudier cette proposition.

- Novembre 2006 : « la priorité que nous avons donnée pour la mise en place ... desservir des quartiers périphériques, c'est donc bien le cas du 15^{ème} »,
- Conseil de Paris du 13 février 2007 : « le 15^{ème} arrondissement fait partie des arrondissements qui me semblent prioritaires »,
- Conseil de Paris d'octobre 2007 « la Ville de Paris travaille actuellement à l'élaboration d'un schéma directeur pour les bus de quartier. Si pertinence il y a d'une traverse sur le 15^{ème}, nous étudierons la proposition du conseil de quartier ».

Et cela se termine par le Conseil de Paris du 12 et 13 novembre 2007 qui est un élément important : c'était la communication sur les orientations budgétaires de la Ville et du Département de Paris pour 2008 où il est dit par la Mairie de Paris qu'en partenariat avec la Région soixante millions sont inscrits afin de poursuivre le projet de prolongation du tramway jusqu'à porte de la Chapelle ... « en outre il existe actuellement quatre lignes de quartier pour un coût en année pleine de deux millions six. En 2008 450 000 € seront ajoutés pour la traversée du 17^{ème} Clichy-Saint-Ouen ».

Je m'en réjouis pour les habitants du 17^{ème} mais je ne vois pas la prise en compte de cette priorité pour le 15^{ème}. Madame BRUNO voulait s'exprimer.

Catherine BRUNO : Oui Monsieur le Maire. Je voudrais dire que j'ai été ravie d'avoir été associée avec mes collègues du groupe Centre et Indépendants à ce vœu parce que je souviens que lors du débat, dans la précédente mandature, sur le PDP, notre groupe UDF à l'époque avait émis un vœu sur cette traverse. On avait renouvelé le vœu, je pense également au moment de l'inauguration de la maison des associations en disant qu'elle était très excentrée et que là aussi il était important de prévoir des navettes pour rejoindre la Mairie et le centre du 15^{ème}. Donc je suis très contente de ce vœu et je trouve qu'il vient tout à fait à propos.

Monsieur le Maire : Merci. Madame HIDALGO.

Anne HIDALGO : Chacun ici voudra, c'est effectivement ce qui se passe, s'attribuer la maternité ou la paternité de ce vœu. Moi je constate une chose, nous avons tous œuvré, chacun peut-être dans nos cercles. Monsieur LAMOUR évoque ses relations prioritaires et privilégiées avec le Président de la RATP, très bien, on verra avec Monsieur le Président de la RATP s'il est aussi prompt à répondre lorsque le Maire de Paris l'informe ou lui demande de travailler sur un certain nombre de sujets. On travaille très bien avec lui d'ailleurs.

Toujours est-il que cette proposition de navette nous l'avons tous formulée, en tout cas pour les élus qui certes, ne sont pas tous nés dans le 15^{ème} ou à Paris mais qui pour certains, en plus d'y être élus, y habitent. Nous considérons qu'il y a matière à aller vite maintenant sur la question de cette traverse. Nous sommes tous d'accord. Ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord, c'est pour considérer que tel ou telle aurait forcé la main. Dès la présentation de son programme de mandature Bertrand DELANOË a cité un certain nombre de traverses, celle du 17^{ème}, celle du 15^{ème} notamment comme projet prioritaire pour cette mandature. Je suis heureuse d'être la première Adjointe du Maire de Paris qui réalisera ce rêve, partagé par beaucoup d'habitants et d'élus du 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : C'est dommage que vous ne l'ayez pas réalisé sous la mandature précédente alors que vous étiez première Adjointe aussi. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais soumettre ce vœu. Nous allons voir s'il recueille l'unanimité, si tout le monde est d'accord, on s'en réjouit. Qui est favorable à ce vœu ? Qui est contre ? Abstention. Merci Unanimité.

La parole est à Monsieur LORIAU pour le vœu 21 sur des terrains de tennis.



21. Vœu au Maire de Paris relatif à la couverture de deux terrains de tennis au stade Suzanne Lenglen, 2 rue Louis Armand à Paris 15^{ème} arrondissement, présenté par Jérôme LORIAU, Alain DESTREM, Catherine BRUNO et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Jérôme LORIAU : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la demande de pratique du tennis dans le 15^{ème} arrondissement est particulièrement forte. Sur la saison 2006-2007 plus de 70 000 créneaux horaires avaient fait l'objet d'une réservation par le système mis en place par la Ville et sur ces 70 000 environ 45 000 ont effectivement été occupés. Alors parmi les raisons qui conduisent les réservataires à ne pas occuper les créneaux réservés, bien sûr les intempéries interviennent et selon les saisons, 10 à 30 % des créneaux réservés ne sont pas occupés pour des causes d'intempérie.

Il est donc particulièrement important de disposer de courts couverts et en la matière Paris est particulièrement pauvre puisque sur les 150 tennis mis en place par la Ville et mis à disposition des parisiens, 21 seulement sont couverts. Le 15^{ème} est encore plus pauvre en la matière puisque parmi les courts de tennis du 15^{ème} seuls deux sont couverts. Il se trouve que jusqu'à récemment deux courts étaient couverts sur le stade Suzanne Lenglen mais du fait d'une tempête l'installation mise en place n'ayant pas résisté, les deux courts sont maintenant totalement découverts et n'ont jamais été recouverts. C'est la raison pour laquelle je propose, avec les élus signataires de ce vœu, que le Maire de Paris veuille bien inscrire, dans les meilleurs délais et si possible bien sûr pour la rentrée scolaire prochaine, des crédits afin que ces terrains soient à nouveau couverts. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Non. Donc je soumetts au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité.

Nous passons maintenant au vœu 22 proposé par Monsieur LUCAS sur une maison du développement économique et de l'emploi.



22. Vœu au Maire de Paris relatif aux structures de la Ville de Paris destinées aux entreprises et chercheurs d'emplois dans le 15^{ème} arrondissement, présenté par Grégoire LUCAS, Alain DESTREM, Catherine BRUNO et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Grégoire LUCAS : Merci Monsieur le Maire. J'aurais aimé pouvoir être très bref en présentant ce vœu mais une nouvelle information intervenue après le dépôt de ce vœu à l'ordre du jour de ce conseil, m'oblige à y revenir dessus un peu plus longuement mais très rapidement quand même je vous rassure.

Comme vous avez pu le découvrir en lisant ce vœu, mes chers collègues, auxquels je voudrais associer Fabrice ROUSSEAU, ce vœu était à l'origine destiné en un premier lieu à nous féliciter avec l'ensemble des élus de la majorité de l'arrondissement, de l'arrivée prochaine d'une maison du développement économique et de l'emploi dans le 15^{ème} arrondissement et ensuite à demander à ce que le 15^{ème} soit beaucoup mieux doté en terme d'équipements destinés aux entreprises et aux chercheurs d'emploi, notamment avec la création d'une pépinière d'entreprises.

Or, alors que l'installation prochaine de cette MDEE, comme on a coutume de les appeler, m'avait été annoncée un peu en grandes pompes et avec certitude par le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi de la Ville de Paris, j'ai finalement appris il y a quelques jours au cours d'une réunion avec Monsieur SAUTTER, que cette maison ne serait finalement pas installée dans le 15^{ème} arrondissement. Je ne peux évidemment que déplorer cette situation. C'est pour cela que je souhaite corriger ce vœu et dire que, compte tenu de l'importance d'un tel équipement pour notre arrondissement premièrement et deuxièmement des raisons évoquées dans le vœu que je présentais, le Conseil d'arrondissement du 15^{ème} arrondissement souhaite que la Ville de Paris recherche au plus vite une solution afin que l'installation de cette MDEE dans le 15^{ème} puisse rapidement intervenir et évidemment je confirme le souhait du Conseil d'arrondissement de voir très rapidement aussi une pépinière d'entreprises installer dans le 15^{ème} arrondissement. Merci.

Anne HIDALGO : Je ne suis pas au courant de cette conversation que vous avez eue avec Christian SAUTTER. Pour ma part je suis bien sûr favorable à l'implantation de cette maison du développement économique et de l'emploi dans le 15^{ème}, donc nous voterons ce vœu sans état d'âme. En ce qui concerne notre intérêt pour le développement économique et l'emploi, nous sommes également en train de réfléchir à l'idée, sur le site de BOUCICAUT d'y avoir une pépinière d'entreprises. En tout les cas ce serait le site tout à fait adapté et j'ajoute également parce que c'est important d'avoir d'un côté le développement de l'emploi, de l'autre côté les services, notamment les services publics qui rapprochent les demandeurs d'emploi, les jeunes, des emplois créés. Il y aura bien évidemment, et ceux qui ont soutenu le projet de Beaugrenelle le savent, la création d'une antenne de la Mission Locale Jeunes, qui aujourd'hui est implantée dans le 14^{ème} et qui n'a pas d'implantation dans le 15^{ème}, dans le centre commercial lui-même. C'est un élément dont nous avons discuté bien en amont du projet de Beaugrenelle. Pour ma part je reverrai avec Christian SAUTTER l'information qu'il vous a donnée. Mais nous sommes ici je crois, favorables à cette maison du développement économique et de l'emploi.

Monsieur le Maire : Unissons donc nos efforts pour l'implantation dans le 15^{ème} et votons ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

Maintenant nous abordons le vœu 23 concernant le service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève.



23. Vœu au Maire de Paris relatif à la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève, présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Jacqueline MALHERBE, Agnès de FRESSENEL, Alain DESTREM, Catherine BRUNO et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Jacqueline MALHERBE : J'espère que ce vœu rencontrera le même sort que le vœu précédent de Monsieur Grégoire LUCAS. Je le résume évidemment parce que je suppose que tout le monde l'a parcouru. En effet il me semblait important de revenir sur un sujet de préoccupation majeur pour les habitants de notre arrondissement puisqu'il s'agit de l'accueil des enfants inscrits dans les écoles les jours de grève. Je n'y reviendrais pas. La grève du 15 mai a posé des difficultés insurmontables aux familles et en particulier aux familles les plus modestes, celles qui n'ont pas les moyens de faire garder leurs enfants. Il va de soi que si la liberté des enseignants de faire grève doit être respectée, la liberté de travailler des familles doit l'être aussi. C'est pourquoi le Gouvernement a tenu parole en proposant la mise en place d'un service minimum visant à garantir un droit à l'accueil des enfants dans le primaire les jours de grève.

Il s'agit et j'en termine, d'une mesure pragmatique : apporter une solution aux familles dont les deux parents travaillent. Le droit de grève constitutionnel est préservé, le droit des familles de trouver une solution pour la garde de leur enfant est aussi préservé. A notre grand regret le Maire de Paris a refusé d'appliquer ce SMA, qui encore une fois je le redis, profite d'abord aux familles les plus défavorisées. C'est pourquoi les élus des groupes UMP et du Centre et Indépendants émettent le vœu que le Maire de Paris revienne sur ce refus. Je vous remercie de votre écoute.

Catherine BESSIS : A la lecture de ce vœu nous ne pouvons rester silencieux et absents vous vous en doutez. Au cas où certains d'entre vous n'en auraient pas connaissance, d'après ce que je viens d'entendre, il est important de savoir que le Président de l'association des Maires de France, qui fait partie de votre famille politique Monsieur le Maire, Monsieur PELLISSART, s'est positionné contre cette mesure. Il nous faut également noter que sur 23 000 communes seulement 3 000 ont appliqué le service minimum. L'UMP dans cette affaire ne répond ni au malaise des enseignants ni à celui des familles. On arrive maintenant à opposer les uns contre les autres, ce qui n'est sûrement pas la solution à cette question grave. Bertrand DELANOË a proposé un dialogue en janvier, une concertation. Pas de réponse.

Nous devons aussi définir la responsabilité. Qui est responsable ? La commune ? En lieu et place de l'Education Nationale ? Qui a autorité sur le personnel si le Directeur est en grève ? L' Education Nationale aurait pu en son sein organiser ce service minimum. Cela aurait été de la responsabilité du Gouvernement, du Ministère et non des communes. Et je vais terminer par une question subsidiaire. Lorsqu'il y a eu les ponts, avec la fermeture des écoles les 29 mars et le 9 mai, par décision unilatérale du Ministère, comment ont fait les familles qui ne pouvaient pas prendre le pont ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Ne rajoutons pas aux difficultés. Je crois que vous avez justifié d'ailleurs dans votre propos la nécessité qu'a rappelée le Président de la République dans son intervention, d'établir une loi instaurant un droit à l'accueil ; d'ailleurs pas seulement en cas de grève mais aussi dans tous les cas où un enseignant est absent durant le temps scolaire normal. Cela me paraît aller encore plus loin et l'Etat assume ainsi ses responsabilités en assurant l'accueil des élèves et le remplacement d'un professeur absent. Mais je ne vais pas reprendre les arguments de Madame MALHERBE.

Je crois simplement que si on veut répondre aux attentes des habitants, et je pense que ici nous ne sommes ni des syndicalistes, ni des enseignants et chacun a le droit d'exposer ses positions et même de faire grève et de manifester bien évidemment, nous, en tant qu'élus du 15^{ème} nous demandons simplement que le Maire de Paris ne s'oppose pas à ce service minimum d'accueil lorsqu'il peut être organisé, aux frais de l'Etat

d'ailleurs afin que les familles puissent trouver des réponses aux graves difficultés qu'elles rencontrent surtout quand elles travaillent. Ce dispositif s'adresse en particulier aux plus défavorisés bien sûr, lorsqu'ils sont dans la situation de ne pas pouvoir garder leur enfant. Il me semble que c'est un droit minimum, comme il y a aujourd'hui un droit au logement, un droit pour les places en crèches bientôt. Aujourd'hui, un droit d'être accueilli dans les écoles. Cela ne me paraît absolument pas insupportable que l'on trouve des solutions pour les enfants qui ne doivent pas être victimes d'une double peine parce qu'à l'absence d'enseignement devrait s'ajouter l'absence de garde alternative. Voilà ce que je voulais dire. Madame HIDALGO.

Anne HIDALGO : Bien sûr ce débat dépasse très largement notre Conseil d'arrondissement. Mais c'est sans doute le souci des familles les plus en difficulté qui vous a amené à soutenir le paquet fiscal permettant, sur 14 milliards d'euros qui se fondent, notamment au détriment des moyens de l'école, au détriment de la réussite scolaire ...

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, laissez Madame HIDALGO s'épancher.

Anne HIDALGO : Merci Monsieur le Maire, je reprends : 14 milliards d'euros qui ont impacté de façon importante la politique qui aurait pu être une politique de soutien aux services publics de l'éducation, de la santé. Donc c'est sans doute le souci des personnes les plus en difficulté dans notre pays qui vous a conduit aussi à soutenir des mesures qui finalement ont abouti à une augmentation d'à peine 1,1 % des retraites et notamment des plus modestes. Bref, à chacun sa rhétorique, à chacun son explication des choses, je crois que le problème est bien posé, ce n'est pas la peine d'épiloguer. Nos positions pour le coup sont très clivées. Pour ma part je revendique la position qui a été la nôtre et qui, comme l'a très bien rappelé Catherine BESSIS, a été aussi suivie par beaucoup de Maires UMP ; elle a cité le Président de l'association des Maires de France, on pourrait citer le Maire de Bordeaux et bien d'autres qui n'ont pas répondu à cette demande du Gouvernement d'installer ce service minimum d'accueil parce que les problèmes posés par cette proposition du Président de la République et du Gouvernement ne sont absolument pas résolus, ni juridiquement, ni financièrement, ni en terme de responsabilité. Merci.

Monsieur le Maire : Certains ont considéré qu'il y avait des problèmes techniques mais sans s'opposer au principe et au contraire en essayant de faire, eux, contrairement à vous, des propositions constructives de façon à pouvoir aboutir. Quant à votre long dégageant sur l'économie, vous auriez mieux fait de vous en dispenser au moment où l'INSEE vient de publier des chiffres extrêmement positifs en ce qui concerne la croissance française à plus de 2 %, avec une augmentation du pouvoir d'achat de 3,3 %, avec une baisse du chômage de 200 000 pendant l'année 2007. Donc je pense que vous êtes mal tombée pour évoquer ce sujet ce soir. Monsieur LEFEVRE rapidement.

Franck LEFEVRE : Oui juste un mot pour la réponse de Madame HIDALGO, tout de même. Madame HIDALGO vous revendiquez être une élue de proximité, on peut tout de même sur un sujet comme cela prendre une décision sans pour autant regarder ce qui se passe à côté. On peut être responsable et s'autodéterminer sur ces points-là. Par ailleurs, votre réponse, peut-être le regrettez-vous, était une réponse du niveau de l'Assemblée Nationale.

Claude BARRIER : Je voudrais dire simplement qu'un nouveau dispositif vient d'être mis en place, justement pour augmenter le salaire de nos salariés, que l'on appelle le bonus exceptionnel. Nous, entreprise, avons le droit de distribuer jusqu'à la fin du mois de juin une prime de 1 000 € à chaque salarié -nous le décidons ensemble avec les salariés- sur laquelle nous serons exempts de charges sociales, nous aurons juste à payer LA CRDS et la CSG.

Monsieur le Maire : Voilà une bonne mesure supplémentaire. Nous allons donc voter, je suppose pas dans l'unanimité cette fois-ci, ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc adopté à l'unanimité.

Nous arrivons maintenant au vœu 24 présenté par Madame BESSIS qui travaille beaucoup ce soir.



24. Vœu relatif à la transparence dans les dérogations scolaires dans le premier degré, présenté par Anne HIDALGO, Claude DARGENT, Fatima LALEM, Gilles ALAYRAC, Isabelle ROY, Vincent FLOQUET, Catherine BESSIS, Mathieu BLIN, Véronique SANDOVAL, José BAGHDAD, Marie-Hélène PIETRANICO, Philippe MOURICOU, du groupe la Gauche.

Catherine BESSIS : Oui je suis spécialiste de tout ce qui concerne les enfants et les écoles.

Nous considérons que les dérogations scolaires, pour le premier degré, dans les écoles de notre arrondissement, dépendent d'un accord du Maire de l'arrondissement. C'est une règle pour tous les arrondissements de Paris. Pour nous élus de gauche, elles sont un enjeu important pour la mixité sociale entre les différentes écoles de notre arrondissement et elles doivent faire l'objet d'une concertation étroite avec la communauté scolaire des écoles concernées. Actuellement, cette concertation n'existe pas et nous demandons la mise en place de commissions transparentes de dérogations scolaires. Ces commissions seraient donc composées des directeurs et directrices d'écoles concernés, des représentants de parents d'élèves ainsi que des élus représentant la diversité de notre Conseil d'arrondissement. Je précise qu'actuellement dans d'autres arrondissements de Paris des commissions de dérogations se tiennent dans cette composition-là. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais donc répondre à ce vœu en disant qu'une commission existe, qu'elle s'est d'ailleurs réunie aujourd'hui même dans la plus grande responsabilité, le respect des dossiers, l'équité et la mixité puisqu'elle est composée comme vous le savez bien sûr des directeurs, des inspecteurs de l'Education Nationale des secteurs concernés, du bureau des écoles. Elle est présidée par l'Adjointe compétente Madame MALHERBE et nul dans ce vœu n' imagine que puissent être mis en cause l'éthique, le sens des responsabilités ou la compétence de ces personnels de l'Education Nationale et nul ne songerait à les soupçonner de partialité. Ce qui prime c'est le strict respect des procédures et la nature des dossiers, le suivi hiérarchique de leur cheminement : directeur, inspecteur, bureau des écoles et la plupart du temps, vous le savez, tout se règle par l'accord des deux directeurs des établissements concernés même si le Maire, de par la loi PML d'ailleurs, qui est une loi d'inspiration « de votre côté » si je puis dire, décide en dernier ressort.

Je crois qu'il faut laisser aux représentants de l'Education Nationale leur responsabilité en matière d'appréciation des places disponibles et ne pas mettre en doute leurs pratiques, ce que je déclare aussitôt vous ne faites pas. Ce sont les critères qui sont essentiels : le handicap, la fratrie, le danger pour l'enfant, l'aide à la famille.

La plus grande diversité réside à la constitution de cette commission selon les arrondissements et selon les époques ; il y a un certain nombre d'arrondissements qui la mettent en œuvre. Leur composition diffère selon l'arrondissement. Nous en avons une depuis toujours mais qui n'a pas complètement la composition que vous souhaitez. Je voudrais vous dire que, dans la campagne et nous avons eu beaucoup de possibilités au cours de ce long conseil d'arrondissement de pouvoir le démontrer, nous avons prôné la transparence, le pluralisme, la concertation, la démocratie puisque nous avons mis en

place un certain nombre de commissions là, à l'instant, trois au moins. D'ailleurs il y avait urgence et consensus sur ces trois commissions que nous avons votées : les logements, les crèches, et puis aussi la Caisse des écoles. On ne peut pas dire que nous perdons de temps puisque nous en sommes simplement à notre deuxième Conseil et nous avons déjà mis en place toutes ces nouvelles structures de la démocratie, certains parlent d'une nouvelle gouvernance, je crois qu'elle est démontrée. D'autres structures méritent plus de réflexion et j'ai d'ailleurs annoncé mon intention, lors de mon discours d'investiture, si je peux dire, de mettre en place d'autres commissions lors d'une très prochaine séance. La démocratisation est en marche et elle n'est pas terminée. Un grand Conseil, on y reviendra, des commissions extra-municipales en présence, bien sûr, de l'opposition, commission du développement économique, du commerce et de l'artisanat, de la santé, de l'environnement, de l'accessibilité, je suis ouvert d'ailleurs à d'autres propositions.

Je suis aussi d'accord pour des commissions sur les dérogations scolaires, mais je crois qu'il vaudrait mieux présenter quelque chose de global. Je pense que pour les admissions dans les résidences de personnes âgées, on pourrait également mettre en place une commission, comme pour les crèches, les logements, ou les dérogations scolaires, etc....

Je souhaiterais aussi, avouez que ce n'est pas une demande exorbitante, que le Maire d'arrondissement soit représenté, par exemple, au conseil d'administration du théâtre de l'arrondissement ; on peut lui faire une toute petite place, à partir du moment où il y a deux représentants de l'opposition et pas un seul de la Mairie du 15^{ème}. Voilà des demandes qui ne sont pas excessives semble-t-il, il en va de même pour les M.J.C. de notre arrondissement. Il ne me semble pas anormal que le Maire d'arrondissement puisse être représenté pour évoquer les problèmes concernés. Voyez, il y a un certain nombre de choses à faire ; je vous propose pour ma part, si vous en êtes d'accord, d'inscrire, lors d'un prochain conseil, l'ensemble de ces dispositions sur lesquelles nous travaillons. En fonction de cet accord qui peut là encore nous rassembler, je demande le retrait de votre vœu pour passer toutes ces commissions, dont celle-là, je le déclare officiellement et publiquement, dans un prochain conseil d'arrondissement, ce qui n'est finalement pas très grave au niveau de l'urgence, il y a moins d'urgence que pour le manège, dans la mesure où la commission en question s'est réunie aujourd'hui. Celle-ci était convoquée de longue date en raison des impératifs de l'Education Nationale, vous le savez bien, et ce n'est pas nous qui avons choisi la date. Pour ma part, j'ai la volonté vraiment, d'associer le plus possible les élus de façon pluraliste, je le redis encore, les associations, les citoyens, à la bonne marche de notre vie démocratique.

C'est cette nouvelle gouvernance dont on parle et je m'engage vraiment, si vous acceptez de retirer votre vœu. Je considère que vous en avez la paternité, la maternité, si vous le souhaitez ; cette commission sera l'objet d'une série de commissions que nous allons essayer de présenter soit au prochain conseil, soit à celui d'après, en tout cas avant l'été pour que toutes ces commissions puissent se mettre en œuvre après les vacances.

Catherine BESSIS : Effectivement, nous sommes d'accord et je tiens quand même à dire que nous aurions pu l'aborder avant sachant que les commissions de dérogation se réunissent tous les ans au mois de mai,. Ce vœu aurait pu être proposé par vous, lors du conseil précédent. J'évoquerai la confidentialité. Sachez que les personnes qui siègent dans les commissions sont des acteurs de la vie scolaire. Je parle tout particulièrement des parents d'élèves qui font partie de différentes associations et qui savent tout à fait siéger et connaissent leur devoir par rapport à ces commissions. Donc je propose que ces commissions soient ouvertes aux parents d'élèves car c'est un acte important vis-à-vis de nos citoyens. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie de retirer votre vœu et je vous précise que bien sûr les fédérations de parents d'élèves du 15^{ème} et les élus à la proportionnelle comme on

le fait habituellement seront associés, représentés donc dans cette commission. Madame MALHERBE, pour terminer, rapidement.

Jacqueline MALHERBE : Monsieur le Maire, je voudrais apporter un bémol en tout cas ; je voudrais être éclairée sur certains termes qui ont été exprimés. On parle au nom d'une transparence pour une plus grande mixité des écoles. Est-ce à dire que les Directrices et Directeurs sont soupçonnés de choisir leurs élèves. Je ne pense pas, j'ai toujours été, en tant qu'ancienne Directrice, et aujourd'hui j'ai encore pu voir des directrices, on ne peut plus honnêtes qui n'avaient à cœur que d'écouter les raisons de cette demande de dérogation et de faire en sorte que leur école tourne bien. La mixité : qu'est-ce qu'on veut dire par là ? Il y a une sectorisation, il n'y a pas un choix d'élèves, c'est tout.

Monsieur le Maire : Je crois que Madame BESSIS n'a pas du tout voulu mettre en cause, je m'exprime en son nom, cette problématique sur cette mixité. Vous allez nous confirmer, Madame BESSIS.

Catherine BESSIS : je voudrais juste répondre. Je ne remettrai jamais en question les compétences et l'objectivité des directrices et directeurs d'écoles mais nous avons dans cet arrondissement, et moi, pour y avoir été beaucoup, été témoins quand même d'écoles qui étaient plus ou moins fuies et d'autres plus ou moins affectionnées. Attention à la carte scolaire dans le 15^{ème} arrondissement, nous pourrions en parler, je suis prête à vous rencontrer, nous pourrions parler de rues qui dépendent de certaines écoles alors qu'elles sont complètement excentrées par rapport à d'autres. La carte scolaire est sûrement à revoir dans le 15^{ème} arrondissement. Nous tenons à son existence, effectivement pour favoriser la mixité mais elle doit être équitable. Merci

Monsieur le Maire : Merci pour ce débat intéressant. Le vœu 25 sur l'affichage sauvage dans le 15^{ème} arrondissement. Qui rapporte ? Monsieur DARGENT ?



25 – Vœu relatif à l'affichage sauvage dans le 15^{ème} arrondissement présenté par Anne HIDALGO, Claude DARGENT, Fatima LALEM, Gilles ALAYRAC, Isabelle ROY, Vincent FLOUQUET, Catherine BESSIS, Mathieu BLIN, Véronique SANDOVAL, José BAGHDAD, Marie-Hélène PIETRANICO, Philippe MOURICOU du groupe La Gauche.

Claude DARGENT : Monsieur le Maire, chers collègues, nous parlions tout à l'heure de vidéo surveillance. Il n'est pas nécessaire d'utiliser la vidéo surveillance pour constater qu'il y a une forme de délinquance qui sévit dans notre arrondissement, et qui s'appelle l'affichage sauvage et qui est interdit par la loi. J'expliquais, puisque je parlais de délinquants, que dans la campagne municipale, les délinquants ont été uniquement d'un seul côté. Vous évoquiez cela, nous nous sommes interdit tout affichage sauvage dans le but de préserver l'environnement de nos concitoyens. Or, non seulement, cet affichage sauvage a été observé pendant la campagne électorale, mais il continue. Il se trouve que les contrevenants sont clairement reconnaissables, puisqu'ils sont sur les affiches. Il se trouve que, en plus, ils votent la loi.

Monsieur le Maire : On a demandé d'être un peu plus bref.

Claude DARGENT : Mais je suis bref, Monsieur le Maire. Il se trouve que, par ailleurs, ils votent la loi puisqu'ils sont parlementaires et que donc, je suis sûr qu'ils sont au fait du caractère parfaitement illégal des pratiques qu'ils cautionnent.

Donc, dans le souci que nous partageons tous de restaurer l'environnement urbain du 15^{ème} arrondissement, nous souhaitons que ces contrevenants là, et l'ensemble des personnages politiques qui pourraient être tentés, cessent de recourir à l'affichage sauvage ; c'est le vœu que nous vous proposons, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je suis quand même heureux que Monsieur DARGENT s'applique la prescription, puisque ce qui vaut pour les législatives n'est-ce pas Monsieur DARGENT et Madame HIDALGO, ne vaut pas pour les municipales. Il y a prescription bien sûr. Donc, vous fixez les règles vous-mêmes, absolument. Je vais passer la parole, pour répondre à ce vœu, à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Claire de CLERMONT-TONNERRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, si l'UMP partage la préoccupation de conduire des campagnes plus respectueuses de l'environnement, la formulation de ce vœu nous conduit à apporter plusieurs précisions et à vous en proposer une version modifiée. D'abord je tiens à rappeler que, quelles que soient les réglementations, les candidats ne disposeront jamais de moyens identiques que ce soit pour asseoir leur notoriété ou pour se faire connaître et c'est sans doute d'ailleurs pour cela, il faut le reconnaître, que jusqu'à présent les équipes de campagne faisaient feu de tout bois et avaient recours à l'affichage pour tenter d'améliorer la notoriété et la visibilité de leurs candidats.

Mais revenons-en au vœu déposé par le groupe de la gauche. Ce vœu affirme que l'affichage sauvage, qui, je le rappelle a été abondamment utilisé pendant les élections législatives par l'ensemble des formations politiques, perdure. Donc vous dites que l'affichage perdure depuis l'élection municipale au profit de personnalités politiques de l'arrondissement. Les affiches qui, actuellement recouvrent encore des palissades ou des panneaux de notre arrondissement sont, me semble-t-il, non seulement anciennes, mais aussi d'origines diverses, à l'image de celles que l'on peut encore voir, Madame HIDALGO, au 131, rue Castagnary, par exemple, sur la palissade.

Elles sont un peu délavées, mais elles existent toujours. A l'issue de l'affiche de remerciements adressés à la population au lendemain des élections municipales, il n'y a pas eu, à ma connaissance, de campagne d'affichage émanant de l'UMP. En revanche, force est de reconnaître que certaines formations font exception à la règle, si j'en juge les affiches cosignées par la LCR qui ont été collées la semaine dernière sur le parvis de la Mairie appelant les habitants du 15^{ème} à participer à une réunion au patronage laïque pour révolutionner la société. Il y en avait de part et d'autre de chacune des entrées de la place de la Mairie, elles y sont peut-être encore, je vous invite à aller les voir.

La gauche affirme ensuite dans son vœu, que les candidats de la liste Paris un Temps d'avance se sont refusé à recourir à cette pratique d'affichage pendant la campagne municipale. Alors j'étais tentée de vous croire jusqu'à ce que je rentre dans cette salle. Ceci étant, j'avais néanmoins observé que le MJS avait pu coller des affiches, que dans le 13^{ème} arrondissement, votre collègue, Jérôme COUMET avait fait une campagne abondante dans le cadre de la campagne municipale et puis là, j'ai sous les yeux, « un temps d'avance », Bertrand DELANOE et Anne HIDALGO en affiche. C'est sur un panneau des parcs et jardins avenue Bartholomé ; en plus c'est sur un panneau municipal ! Alors j'étais un peu naïve puisqu'on m'a apporté des éléments, en plus, sur un mobilier municipal !

S'agissant des considérations portant maintenant sur la dégradation de l'environnement qui affecte, vous nous dites, les espaces publics de notre arrondissement, je serais tentée de rappeler, sans pour autant rouvrir le débat sur la propreté, que dans le registre des nuisances, d'autres pratiques peuvent être de nature à dégrader notre environnement. Je pense en particulier aux sonos installées sur les terrasses extérieures des cafés, sans doute pour rendre la bonne parole plus audible.

Lors des élections municipales, plusieurs de nos concitoyens nous ont d'ailleurs fait part de leur exaspération d'entendre le dimanche matin, place de la Convention en particulier, le discours amplifié de tel ou tel d'entre nous.

Monsieur le Maire : Il est vrai que la Mairie a reçu beaucoup de plaintes à cet égard.

Claire de CLERMONT-TONNERRE : Enfin, je ne comprends pas bien le sens du dernier considérant. La gauche nous dit : « considérant l'absence d'échéances électorales immédiates » doit-on entendre que l'affichage sauvage pourrait être toléré dans le cadre d'une prochaine campagne, c'est-à-dire à partir de demain, puisque nous sommes sans cesse en campagne. Je vous rappelle qu'en juin 2009, nous élirons nos députés européens et que début 2010 certains de nos collègues, et Madame HIDALGO elle-même, remettront en jeu leur mandat à la Région.

La rédaction du vœu déposé par nos collègues de gauche comportant des inexactitudes et méritant d'être complétée avec mes collègues de la majorité municipale, nous émettons le vœu que, pour chaque scrutin, les têtes de liste et candidats ou les représentants des partis définissent de façon concertée une charte de bonne conduite prévoyant en particulier, dans le cadre de la campagne qu'ils conduiront, l'absence de recours à l'affichage sauvage, de pose d'autocollants sur le mobilier urbain et s'abstiennent de toute forme de sonorisation sur l'espace public. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, très bien. Il me semble que le vœu proposé par Madame de CLERMONT-TONNERRE est beaucoup plus complet d'ailleurs que celui que vous avez déposé, puisque au lieu de concerner uniquement les membres de ce conseil, il concerne l'ensemble des candidats et va bien au-delà puisqu'il n'y a pas que la pollution visuelle, il y a aussi la pollution sonore. Monsieur BAGHDAD veut s'exprimer là-dessus.

José BAGHDAD : Mes chers collègues, Vous parlez de nuisances sonores sur les terrasses de café ; nous, nous parlons de nuisances sonores et environnementales par des parades en voitures avec des klaxons tout au long des marchés pendant plusieurs tours. N'est-ce pas aussi une pollution urbaine faite par une seule liste ? Ensuite, vous parlez de charte de bonne conduite, alors qu'il s'agit avant tout de respecter la loi. Je rappelle un autre aspect de la loi : il est interdit de distribuer des tracts à la sortie des écoles, ce qui n'a pas été fait encore récemment sur un sujet que nous avons évoqué tout à l'heure, à savoir le droit d'accueil demandé lors de grèves. Alors, respectons la loi, mais respectons-la jusqu'au bout, y compris devant les écoles.

Monsieur le Maire : donc vous allez voter je pense notre vœu auquel nous pouvons ajouter la pollution automobile, Monsieur BAGHDAD ?. Alors si c'est la loi..., vous retirez votre vœu ? Donc, si vous ne retirez pas votre vœu, je vais mettre ces deux vœux au suffrage. Celui de la gauche et celui de Madame de CLERMONT-TONNERRE. Pour ce qui concerne le vœu n°25 présenté par la gauche, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le vœu est rejeté. Le vœu de Madame de CLERMONT-TONNERRE qui est beaucoup plus complet, c'est vrai. Qui est pour ? qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Nous allons passer à la dernière affaire concernant notre conseil, le vœu n° 26 concernant un hommage au peintre Miro. Qui le présente ? Monsieur ALAYRAC



26 - Vœu au Maire de Paris relatif à un hommage au peintre MIRO dans le 15^{ème} arrondissement présenté par Anne HIDALGO, Claude DARGENT, Fatima LALEM, Gilles ALAYRAC, Isabelle ROY, Vincent FLOUQUET, Catherine BESSIS, Mathieu BLIN, Véronique SANDOVAL, José BAGHDAD, Marie-Hélène PIETRANICO, Philippe MOURICOU, du groupe La Gauche.

Gilles ALAYRAC : Nous allons terminer, je crois, par une petite évocation culturelle. Le Montparnasse des artistes, on ne le sait pas toujours, n'est pas circonscrit au seul périmètre du 14^{ème} arrondissement, à la Coupole, au Dôme, à la rue du Château. Un grand nombre d'ateliers, de cités d'artistes, de bals et de tavernes furent habités ou fréquentés par un nombre de bohêmes dans le 15^{ème} arrondissement. Il y eut bien sûr la Ruche, avec Chagall, Soutine et Fernand Léger et Foujita. La cité Falguière, avec Modigliani et Foujita, l'impasse du Maine avec le Douanier Rousseau et Robert Delaunay, tous endroits d'ailleurs qui furent préservés après bien des batailles. N'oublions pas le sculpteur Bourdelle, à proximité de Montparnasse mais aussi Gauguin qui vécut rue Falguière, puis rue Carcel. Un peu plus tard, dans l'entre deux guerres, le pôle artistique se déplaça rue Blomet. Au 45, s'installe le sculpteur espagnol Pablo Gargallo, puis arrive là André Masson, en 1920, et son ami, le catalan, Jean Miro, l'année suivante. Le 45 devient un centre de jeunes artistes et auteurs dont feront partie Antonin Artaud, Robert Desnos et où passeront André Breton, Hemingway, Prévert, Queneau, Salacrou, Giacometti, toute la mouvance surréaliste. Les ateliers sont vétustes. Ils se situent au fond d'une cour pavée, dans une grande bâtisse à moitié effondrée, mais les lilas y sont en fleurs et les loyers modestes. Masson disait : « nous y vivions dans une impression d'ivresse extraordinaire, de liberté complète inoubliable », le fond de l'atelier était partagé par des cloisons formées de toiles à sac et puis quelques matelas afin que puissent y passer la nuit, un ou des amis par trop attardés. Max Jacob appelait d'ailleurs l'endroit « le camp du drap d'or ».

Miro, lui, travaillait dans un dénuement total. Je cite : « les vitres étaient cassées, mon poêle qui m'avait coûté 45 Francs au marché aux puces ne marchait pas, comme j'étais très pauvre, je ne pouvais m'offrir qu'un déjeuner par semaine ». Mais il rajoutait : « la rue Blomet, c'est un lieu, un moment décisif pour moi, j'y ai découvert tout ce que je suis, tout ce que je deviendrai ». Les soirées bien arrosées se terminaient au café du 33 rue Blomet, le « Bal Nègre », bien sûr ! La maison du 45 a été détruite. De cette époque agitée d'intense création, il ne reste plus rien. Il serait donc intéressant que nous puissions rendre hommage à tous ces artistes qui ont vécu et travaillé sur les lieux, en installant à leur emplacement, une plaque évoquant leur mémoire.

Je propose également avec mes collègues du groupe La gauche, que ce lieu qui est devenu un square, sans nom d'ailleurs, identifié comme « square de la rue Blomet » soit baptisé du nom de l'œuvre de Miro qui y figure depuis 1974, la statue de bronze intitulée « l'oiseau lunaire ». Il s'agit d'une œuvre pleine d'humour réalisée dans les années 60 par l'artiste catalan, alors âgé de 75 ans, et acquise par la France. Si vous en êtes d'accord, ce square pourrait alors prendre le nom de « square de l'Oiseau Lunaire ». Ces deux vœux sont suggérés par l'association Blomet Paradiso qui a fait un travail de mémoire remarquable sur la rue Blomet. Il me semble qu'ils seront de nature à rappeler aux habitants et aux passants le riche passé culturel de ce quartier du 15^{ème} arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Je suis heureux que notre séance se termine sur une telle évocation, aussi passionnante et aussi bien déclamée sur le passé prestigieux et culturel de ce quartier, de la rue Blomet et du square. Pour ma part, je ne verrai personnellement que des avantages à ce que nous puissions adopter ce vœu. Monsieur BARRIER souhaite s'exprimer.

Claude BARRIER : Oui, s'il vous plait. Effectivement, il y a une petite chose que je voudrais dire. Il m'est arrivé de connaître Miro, dans les années 60 justement, il préparait une exposition au Palais des Arts Modernes, je crois, et j'avais une bijouterie dans le 14^{ème} arrondissement, et il y avait un atelier d'artistes et il y venait ; la particularité de Miro, c'était que son père était, comme moi, horloger, et il m'a apporté ses montres, et j'ai donc réparé les montres de Miro qui était un homme absolument délicieux. Je tiens à le préciser.

Monsieur le Maire : Voilà une raison supplémentaire, et merci à notre doyen d'avoir rappelé les souvenirs qu'il a eus avec Miro et même avec ses parents. Nous allons voter pour ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci à tous.

Une information seulement pour terminer, qui nous intéressait. Nos prochaines réunions de conseil d'arrondissement auront lieu le 9 juin et le 30 juin. Voilà, merci et bonne fin de soirée.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris